



RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Montego Bay, Jamaïque

29-30 octobre 2009

© Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). 2010

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut <http://www.iica.int>

Coordination éditoriale: Leda Avila.

Traducteur: Jeanne Dricoll.

Correction de style: Marguerite Groves.

Conception graphique: Leda Avila.

Conception de la couverture: Catalina Lizano.

Impression: Imprimerie de l'IICA.

Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture
Rapport de la Quinzième Réunion Ordinaire du Conseil
interaméricain de l'agriculture / IICA – Montego Bay: IICA,
2010

190 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA ISSN
1018-7103 ; no. 84)

ISBN 13: 978-92-9248-168-1

Document également publié en anglais, en espagnol et en
portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations internationales
3. Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

Montego Bay; Jamaïque
2010

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

<i>PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION</i>	7
<i>Séance préparatoire</i>	9
<i>Première séance plénière</i>	13
<i>Deuxième séance plénière</i>	23
<i>Troisième séance plénière</i>	33
<i>Séance de clôture</i>	41
<i>RÉSOLUTIONS</i>	45
<i>SIGNATURE DU RAPPORT</i>	119
<i>ALLOCUTIONS</i>	123
<i>ANNEXES</i>	159
<i>Annexe 1: Ordre du jour</i>	161
<i>Annexe 2: Liste des participants</i>	163
<i>Annexe 3: Personnel de la réunion</i>	183

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

La Quinzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil ou le JIA, selon le sigle espagnol) de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement de cet organe.

Trente-quatre pays des Amériques sont membres du Conseil : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Équateur, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture de la séance*

0.1.1 La séance préparatoire de la Cinquième réunion ministérielle «Agriculture et vie rurale dans les Amériques» et la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), ont commencé à 8h30, le 28 octobre 2009, à l'Hôtel Ritz-Carlton, dans la ville de Montego Bay, Jamaïque.

0.1.2 Monsieur Rómulo Dimas Gramajo Lima, Vice-ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala et Chef de la Délégation de ce pays, qui a présidé la Quatrième Réunion ministérielle dans le cadre du processus des Sommets des Amériques et la Quatorzième Réunion ordinaire

du Conseil, qui se sont tenues à La Antigua Guatemala, Guatemala, du 25 au 27 juillet 2007, préside cette séance préparatoire.

0.2 Accords

0.2.1 Élection du Président et du Rapporteur de la Réunion

0.2.1.1 Le Représentant de la Barbade propose que M. Christopher Tufton, Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque, exerce la Présidence de la Quizième réunion ordinaire du Conseil. Cette proposition, appuyée par le Représentant de Sainte-Lucie, est adoptée à l'unanimité.

0.2.1.2 Aussitôt après, le Représentant de la Colombie propose que M. Salvador Jiménez, Secrétaire d'État à l'agriculture de la République dominicaine, soit désigné rapporteur de la réunion. Cette proposition, appuyée par les Représentants du Chili et du Guatemala, est adoptée à l'unanimité.

0.2.1.3 Le bureau de la réunion est composé des membres suivants:

Président:	Christopher Tufton
Rapporteur:	Salvador Jiménez
Secrétaire d'office:	Chelston W. D. Brathwaite

0.2.2 Ordre du jour de la réunion

0.2.2.1 L'ordre du jour de la réunion, figurant dans le document portant la cote IICA/JIA/Doc.325 (09), est adopté avec la modification suivante: l'examen du plan d'action de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) est avancé à jeudi et celui de la nomination du représentant du JIA auprès du Conseil supérieur du CATIE et de la donation du terrain pour la construction d'un hôpital à Turrialba, Costa Rica, est reporté au vendredi.

0.2.3 Commissions de travail

0.2.3.1 Le Président indique qu'aux termes de l'article 52 du Règlement du Conseil, des commissions temporaires ou spéciales peuvent être constituées pour examiner des questions portant sur la nature et les objectifs de l'Institut. Comme aucune proposition de constitution de commissions n'est présentée, le

Président fait savoir que, le cas échéant, le Conseil peut décider de constituer des commissions au cours de la réunion.

0.2.4 Date et heure buttoirs pour la présentation des propositions

0.2.4.1 La date et l'heure buttoirs pour la présentation des projets de résolution sont fixées au vendredi 30 octobre 2009 à midi, étant entendu que cette date buttoir ne s'applique pas aux projets de résolution qui émanent des commissions de travail susceptibles d'être créées.

0.2.5 Durée de la réunion

0.2.5.1 La plénière décide de clore la Quinzième réunion ordinaire du Conseil le vendredi 30 octobre à 16h30.

0.2.6 Ordre de préséance des États membres

0.2.6.1 En cas d'absence temporaire ou permanente du Président, celui-ci sera remplacé par les représentants titulaires des États membres, qui exercent leurs fonctions en qualité de vice-présidents d'office de la réunion. Dans ce cas, et en vertu des dispositions de l'article 34 du Règlement du Conseil, l'ordre de préséance est l'ordre alphabétique des noms en espagnol des États membres, à partir de la Jamaïque, pays qui préside la réunion.

0.2.7 Situation du Honduras et ses conséquences pour la réunion

0.2.7.1 Le Directeur général et le Conseiller juridique de l'Institut tiennent informés les États membres de l'évolution de la situation au Honduras, des décisions de l'Assemblée générale de l'OEA à ce sujet et des conséquences de la participation de ce pays à la présente réunion et de la candidature de M. Héctor Hernández Amador au poste de Directeur général de l'IICA.

0.2.7.2 Le Conseiller juridique mentionne parmi les questions à prendre en compte le fait que le Honduras n'est pas représenté à cette réunion et que ce pays a retiré la candidature de M. Hernández. Enfin, il recommande d'agir en conséquence selon les directives émises par l'OEA, tout en précisant que celles-ci ne sont pas contraignantes pour l'Institut.

- 0.2.7.3 Les représentants des États membres conviennent de refuser l'accréditation du Honduras et d'accueillir favorablement le retrait de la candidature de M. Hernández.
- 0.2.8 Droit de vote des pays
- 0.2.8.1 Le Directeur général explique que, selon l'usage, la situation des États membres qui ont des arriérés de paiement envers l'IICA au titre de plus de deux quotes-parts est examinée pendant la séance préparatoire, afin de déterminer si leur droit de vote est suspendu conformément aux dispositions de l'article 24 de la Convention portant création de l'IICA. Il ajoute que la question ne se pose pas à la présente réunion, étant donné qu'aucun État membre n'est en retard dans le paiement de ses obligations financières envers l'Institut.
- 0.2.8.2 Le Représentant de Sainte-Lucie demande si le vote d'un pays peut être exprimé sous une forme non présenteielle et évoque la possibilité du vote par procuration.
- 0.2.8.3 Le Conseiller juridique explique que les décisions sont adoptées sur la base des voix des membres présents.
- 0.2.9 Élection du Directeur général
- 0.2.9.1 Le Président explique que l'élection du Directeur général de l'IICA pour la période 2010-2014 revient aux États membres. Il ajoute que, conformément aux articles 101 et 106 du Règlement du Conseil, l'élection a lieu par scrutin secret et que le Directeur général doit être élu à la majorité des États membres de l'Institut. Il indique aussi que, conformément au programme de travail, l'élection du Directeur général se tiendra le 30 octobre de 8h45 à 10 heures.
- 0.3 Clôture de la séance
- 0.3.1 La séance préparatoire est levée à 9h30.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 *Ouverture de la séance*

1.1.1 La Première séance plénière de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil commence le jeudi 29 octobre 2009 à 14h20, sous la présidence du Représentant de la Jamaïque, Ministre de l'agriculture et de la pêche de ce pays. Le Président propose aux Représentants d'examiner le projet de nouvel ordre du jour, lequel est adopté.

1.2 *Rapport de gestion du Directeur général pour les périodes 2002-2005 et 2006-2009 (document sans cote)*

1.2.1 Le Directeur général présente son Rapport de gestion pour les périodes 2002-2005 et 2006-2009. Il commence en indiquant que, depuis son élection, il s'est engagé à repositionner l'IICA afin de relever les défis du XXI^e siècle. Il ajoute que les premières mesures prises à cette fin ont consisté à définir une vision claire, à formuler une stratégie cohérente et à déterminer les activités nécessaires pour que l'Institut puisse effectuer ce repositionnement et ainsi mieux contribuer au développement de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.

1.2.2 Il estime qu'un résultat intéressant a été la reconnaissance de l'importance accordée à l'agriculture et à la vie rurale du Continent américain au Troisième Sommet des Amériques, tenu dans la ville de Québec en avril 2001. Ce Sommet a mis en valeur l'agriculture en tant que moyen de subsistance de millions d'habitants des zones rurales et en tant que secteur stratégique générateur de prospérité. De plus, au cours de cette réunion l'IICA a été désigné parmi les organismes reconnus comme partenaires institutionnels du processus des Sommets des Amériques, dans le but d'aider les pays à exécuter les mandats émanés de ce processus.

1.2.3 Aussitôt après, le Directeur général souligne l'importance que revêtent l'adoption du Plan Agro 2003-2015 à la II^e Réunion ministérielle tenue à Panama en 2003 et l'engagement pris par les pays de le mettre en oeuvre, car il est reconnu dans ce Plan que le développement agricole et la promotion du

bien-être rural sont des facteurs indispensables pour réaliser l'Objectif du Millénaire de réduction de moitié de la pauvreté.

- 1.2.4 Il rend compte de l'aide apportée par l'IICA aux entités d'intégration et de coordination régionaux, tels que le Conseil agricole du Sud (CAS); l'Alliance pour le développement durable de l'agriculture et de la vie rurale dans les Caraïbes; le Conseil agricole centraméricain (CAC); le Conseil trinational du Nord et l'Alliance andine pour l'agriculture et la vie rurale, de création récente.
- 1.2.5 Puis le Directeur général mentionne les cinq domaines stratégiques retenus par l'IICA en 2002, à savoir la promotion du commerce et la compétitivité des agroentreprises; le renforcement des communautés rurales; la promotion de la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments; la promotion de la gestion durable des ressources naturelles; et la promotion de la technologie et de l'innovation agricoles.
- 1.2.6 Ensuite il évoque les principaux progrès réalisés dans le domaine des programmes techniques relatifs aux agroentreprises et au commerce, à l'agriculture biologique, à la gestion durable des ressources naturelles, à l'assurance agricole, à l'agrotourisme, à la bioénergie, à la biotechnologie et à la biosécurité. Il met aussi en exergue les études sur la véritable contribution de l'agriculture au développement des pays, lesquelles ont contribué à la revalorisation de ce secteur.
- 1.2.7 Le Directeur général indique que pendant son administration l'intégration des États-Unis et du Canada aux activités de coopération technique dans le Continent américain s'est accrue. Un exemple en est la coopération conjointe entre l'IICA et le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) dans le domaine du renforcement des capacités nationales nécessaires pour que les pays honorent les engagements pris par les signataires de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.
- 1.2.8 Par ailleurs, il met l'accent sur l'intérêt croissant du secteur privé pour les activités de l'IICA et l'élargissement de sa participation aux activités de l'Institut, qui ont contribué de manière fondamentale à la mise en oeuvre du Programme interaméricain pour la promotion du commerce, des agroentreprises et de l'innocuité des aliments, ainsi qu'à l'impulsion donnée par l'IICA à la coopération technique horizontale entre les pays. Il mentionne aussi parmi les actions importantes qui ont marqué son administration la

coopération que l'Institut a apportée aux processus de modernisation des ministères de l'agriculture, l'application de la stratégie visant à assurer la sécurité alimentaire et le renforcement des partenariats stratégiques.

- 1.2.9 Il se réfère ensuite aux activités qui ont été menées à bien en vue de dynamiser la modernisation institutionnelle et l'amélioration de la situation financière de l'IICA. Il souligne également la création du Centre de formation des chefs de file de l'agriculture, à l'aide duquel l'Institut améliore les capacités de leadership qui impulsent le développement de l'agriculture. La mise en place d'une nouvelle structure institutionnelle, ajoute-t-il, a libéré des ressources qui ont été acheminées vers des activités de coopération technique et il affirme que, grâce aux nouvelles politiques relatives aux ressources humaines, il a été possible d'encourager une plus grande efficacité du personnel et une meilleure identification avec les objectifs et valeurs institutionnels.
- 1.2.10 Le Directeur général conclut en soulignant qu'il importe de réviser le modèle actuel de développement et de lui substituer un nouveau modèle, dans lequel l'agriculture aura la place et l'importance qu'elle mérite conformément à sa contribution réelle au développement, à l'économie et à la gouvernance, en vue de parvenir au développement agricole durable, à la sécurité alimentaire et à la prospérité rurale.
- 1.3 *Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de paiement au titre des quotes-parts des États membres et états financiers de l'IICA pour l'exercice 2007-2008 et rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)*
- 1.3.1 La Directrice des finances de l'Institut présente les progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés de paiement au titre des quotes-parts au 31 décembre 2008, dont le montant a été ramené de EU\$17,5 millions en 2003 à EU\$2,3 millions en 2008. Elle ajoute que pour 2009 le montant des quotes-parts à recouvrer s'élève à EU\$29,5 millions. Sur ce montant, une somme de EU\$22,8 millions a été reçue au 28 octobre 2009, laissant un solde impayé de EU\$6,7 millions et un seul pays en situation spéciale. Elle souligne que les États membres effectuent leurs paiements au cours des premiers mois de l'exercice.
- 1.3.2 Elle indique que les états financiers ont été vérifiés par la société internationale Deloitte & Touche. Elle souligne que pendant six années consécutives une opinion favorable a été émise à l'Administration sur ces états financiers et qu'ils ont été préparés, sur tous leurs points importants, conformément aux

principes de comptabilité généralement acceptés. Elle indique que les soldes des différents fonds de financement, au 31 décembre 2008, sont les suivants: i) fonds ordinaire: EU\$9 millions; ii) fonds provenant des recettes diverses: EU\$10,7 millions; iii) fonds provenant du taux institutionnel net (TIN): EU\$3,4 millions; iv) fonds provenant de ressources extérieures: EU\$66 millions.

- 1.3.3 Elle ajoute que dans le rapport qu'il a établi le Comité de révision de la vérification (CRV) reconnaît que le travail accompli par les commissaires aux comptes est conforme aux normes internationales de vérification et aux règles de l'IICA. Enfin, elle souligne que, pour la première fois depuis de nombreuses années, dans aucun paragraphe du rapport des commissaires aux comptes il n'est fait mention de soldes correspondant au montant des arriérés de paiement au titre des quotes-parts et que cela est dû aux efforts déployés par les États membres pour être à jour dans le paiement de leurs quotes-parts.
- 1.3.4 Le Représentant du Chili se déclare satisfait de l'exposé de la Directrice des finances. Aussitôt après, il précise que, conformément à un rapport du Ministère des affaires étrangères, le Chili a versé un montant équivalant à la moitié de sa quote-part pour 2009. La différence, dit-il, qui existe avec les registres de l'IICA s'explique par le changement de barème des quotes-parts, et par la réserve émise à juste titre par son pays au sujet du paiement de sa nouvelle quote-part. Enfin, il indique que cette question a fait l'objet d'entretiens avec l'Administration de l'Institut.
- 1.3.5 La Directrice des finances indique que les rapports sur les quotes-parts pour les exercices 2008 et 2009 ont été préparés à partir du nouveau barème des quotes-parts approuvé par le Conseil et fondé sur le barème récemment ajusté des quotes-parts de l'Organisation des États Américains (OEA).
- 1.3.6 Le Représentant des États-Unis d'Amérique félicite l'Administration de l'Institut et les États membres pour l'amélioration observée dans le recouvrement des quotes-parts. Il souligne aussi qu'il importe que les paiements soient effectués dans les délais impartis, car de cette façon la tâche de l'IICA qui est de soutenir les efforts réalisés par les pays pour impulser le développement du secteur agricole des Amériques s'en trouvera facilitée.
- 1.4 *Projet de Programme-budget pour l'exercice 2010-2011*
- 1.4.1 Le Chef de la Division du budget et du contrôle de l'IICA explique que le Directeur général a soumis un projet de Programme-budget 2010-2011 à

l'examen de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif tenue à San José (Costa Rica), du 14 au 16 juillet 2009. Il indique que ce projet prenait en compte les recommandations formulées par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) et que le Comité exécutif, par sa résolution n° 540, a recommandé au Conseil d'approuver le projet présenté par le Directeur général.

1.4.2 Conformément au projet qui a été envoyé aux États membres et recommandé par le Comité exécutif, dit-il, un montant annuel de EU\$33,4 millions est affecté au fonds ordinaire (quotes-parts et recettes diverses) pour les exercices 2010 et 2011. Ce montant est ventilé comme suit:

- a) EU\$27,3 millions provenant des quotes-parts des États membres, dont la valeur nominale reste inchangée depuis 1995. Il explique que la répartition des quotes-part entre les États membres est calculée d'après le barème des quotes-parts, exprimées en pourcentage, de l'OEA en vigueur pour 2009.
- b) EU\$ 6,1 millions provenant de recettes diverses.

1.4.3 Il rappelle que le Plan à moyen terme (PMT) en vigueur couvre la période 2006-2010 et qu'en 2010 commence une nouvelle Administration de l'Institut. Compte tenu de cela, il propose de n'effectuer une répartition des dépenses budgétaires que pour l'exercice 2010 et recommande que le Conseil autorise le Comité exécutif lors de sa Trentième réunion ordinaire qui se tiendra en 2010 à approuver les dépenses inscrites au budget pour 2011 en prenant en compte les priorités définies dans le PMT pour la période 2010-2014.

1.5 *Proposition d'institutionnalisation de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)*

1.5.1 Le Conseiller juridique de l'IICA fait savoir qu'en 1999 le Conseil a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), dont la période d'effet, qui a été renouvelée et prolongée trois fois, vient à expiration en 2010. Cette Commission, ajoute-t-il, a été mise en place pour faire fonction de forum d'analyse de thèmes d'intérêt et d'initiatives stratégiques avant leur présentation au Comité exécutif et au Conseil, facilitant ainsi la prise de décisions pour ces deux organes de direction et pour le Directeur général. Il indique ensuite que la CCSQG a soumis une proposition de modifications de ses Statuts visant à la transformer en commission spéciale permanente du Comité exécutif et à en étendre officiellement le domaine de

compétence pour que, outre sa prestation de services consultatifs, elle puisse analyser des questions stratégiques. Cette proposition a été approuvée par le Comité exécutif et soumise au Conseil pour ratification.

1.5.2 Le Président présente à l'examen des pays cette proposition d'institutionnalisation de la CCSQG, qui est approuvée sans modifications.

1.5.3 Le Directeur général souhaite la bienvenue au Directeur général honoraire de l'IICA, M. Carlos E. Aquino González.

1.6 *Plan d'action du CARDI 2010-2013*

1.6.1 Le Directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI), M. Arlington Chesney, commence son exposé en décrivant la base des relations entre l'IICA et le CARDI, en particulier la résolution n° 514 du Comité exécutif de l'IICA et le mandat confié au CARDI par le Conseil de présenter un rapport sur ses activités et son Plan d'action, lequel a été approuvé lors de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA en juillet 2009.

1.6.2 Puis il indique que le Plan prend en compte le contexte actuel de crise et ses effets sur l'agriculture et la vie rurale dans les Caraïbes. Il souligne que sur le plan intérieur la stratégie du CARDI repose sur trois piliers: approche fondée sur la demande, travail en collaboration et responsabilisation et transparence. Sur le plan extérieur, la stratégie comporte six éléments: consultations permanentes, partenariats stratégiques, importance accordée à quelques produits de base de la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), renforcement des capacités humaines, concentration sur des résultats tangibles et échange d'informations et de données d'expérience régionales.

1.6.3 En ce qui concerne l'approche fondée sur le travail, le Directeur exécutif indique que le CARDI encouragera le renforcement de la chaîne de valeur des produits de base, ainsi que la recherche et le développement tout au long de cette chaîne. Il décrit en outre les six éléments du cadre stratégique: axes stratégiques, domaines cibles, secteurs prioritaires, programmes, résultats escomptés et actions prioritaires. Les trois axes stratégiques définis dans le nouveau Plan d'action, ajoute-t-il, sont: i) la création de branches d'activité durables, ii) l'établissement de partenariats stratégiques, iii) le renforcement institutionnel.

- 1.6.4 Ensuite, il décrit les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2008-2009 pour ces axes stratégiques et ceux qui sont escomptés pour la période 2010-2013, ventilés selon les divers produits sur lesquels portent les activités du Centre (céréales, légumes, fruits et les petits ruminants, entre autres). Il indique également qu'au sein du CARDI les travaux sont menés dans divers domaines spécifiques, à savoir la biotechnologie, le changement climatique, la conclusion d'accords avec des partenaires stratégiques, l'amélioration de l'image de l'organisation, la gestion et la mobilisation de ressources et le renforcement institutionnel.
- 1.6.5 Après quoi, il mentionne le budget du CARDI et à ce sujet il souligne que sa base a tendance à être constituée de ressources extérieures, non de fonds attribués par les États membres. Il met l'accent sur l'intérêt que ces États manifestent pour une exploitation par le Conseil des progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action 2008-2010 et reconnaît les contraintes financières auxquelles doit faire face le Centre, ainsi que la nécessité d'un appui supplémentaire en vue de parvenir plus facilement aux résultats visés dans le Plan d'action 2010-2013. Pour conclure, il demande au Conseil d'affecter un volume plus important de ressources au CARDI, soit EU\$500 000, comme preuve de sa volonté de contribuer à la diversification et à l'amélioration de l'agriculture dans les Caraïbes.
- 1.6.6 Le Président du Conseil invite les délégations à formuler des commentaires et des questions sur le plan d'action qui a été présenté.
- 1.6.7 Le Représentant de la Barbade félicite le CARDI pour la tâche qu'il a accomplie à l'appui des pays, en particulier pour l'aide qu'il apporte aux organisations de producteurs depuis 22 ans. Il déclare souhaiter savoir comment le Plan en question deviendra opérationnel. Puis, à propos de ce plan, il indique qu'il n'est pas nécessaire de réaliser d'importants investissements dans un plan destiné à rétablir l'image du CARDI, car les actions concrètes que mène le Centre et les résultats obtenus parlent d'eux mêmes. Il a confiance que le travail du CARDI témoignera des efforts entrepris par cette organisation au profit des pays. Il espère aussi que les pays présents à cette réunion, parmi lesquels se trouvent les États-Unis d'Amérique, pourront prêter une assistance financière aux pays qui ne sont pas à jour dans le paiement de leurs quotes-parts envers le CARDI, de manière à lui permettre de mieux s'acquitter de sa mission. Il propose aussi que l'USDA apporte son soutien aux actions du CARDI, ce qui, selon lui, profiterait aux pays des Caraïbes.

- 1.6.8 Le Président du Conseil indique que les discussions qui ont eu lieu ces jours-ci et la signature de l'Accord ministériel continental Jamaïque 2009 laissent prévoir que les pays dotés de plus grandes capacités et de pratiques efficaces les mettront en commun avec ceux qui n'ont pas obtenu des résultats analogues. À son avis, le CARDI jouera un rôle fondamental dans le parti que tous les pays tireront de ces programmes performants, rôle auquel il pourrait contribuer en encourageant l'échange de connaissances et d'informations. Par exemple, un programme de bourses pourrait être envisagé à l'intention de jeunes des Caraïbes qui pourraient améliorer leurs connaissances en suivant des cours à l'université EARTH au Costa Rica, à l'Entreprise brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) ou au Chili. Tout cela pourrait aider la région de la CARICOM à relever les défis à venir.
- 1.6.9 Pour le Représentant de Sainte-Lucie, le Conseil est le forum qui convient pour traiter des questions relatives au CARDI, et il remercie l'IICA et son Directeur général pour l'appui qu'ils offrent à cet organisme. Il invite instamment le Conseil à aider le nouveau Directeur général, pour que celui-ci continue d'appuyer le CARDI. Enfin, il rend hommage à la tâche accomplie par M. Chesney et souligne que le CARDI doit continuer d'épauler les pays des Caraïbes en matière de recherche et de développement de l'agriculture.
- 1.6.10 Le Directeur exécutif du CARDI remercie les Représentants de leurs commentaires et indique que le Centre a commencé à nouer des relations avec EMBRAPA, ce qui s'est notamment manifesté par la présence d'une mission qui a travaillé avec le secteur privé. L'ouverture d'un bureau EMBRAPA au Panama, ajoute-t-il, favorisera encore davantage ces relations. Par ailleurs, il estime essentiel pour l'IICA de resserrer ses relations avec la FAO. Selon lui, des institutions comme EMBRAPA et l'Université de Floride pourraient être des partenaires importants pour le renforcement des compétences des ressources humaines dans des domaines clés tels que notamment l'entomologie et la phytopathologie, en particulier pour les produits de base. Puis il fait part de la réintégration du Guyana au CARDI, ce qui favorise les opérations de cet organisme sur une plus grande échelle. Enfin, il indique que le CARDI a eu des occasions de travailler avec l'USDA et l'APHIS, ainsi qu'avec des centres d'excellence.

1.7 *Lecture de projets de résolution*

1.7.1 Le Président indique que la révision et l'approbation des projets de résolution se poursuivront; en conséquence, il donne la parole au Rapporteur pour qu'il fasse lecture des projets de résolution.

1.7.2 Le Représentant de la Colombie demande qu'avant de voter pour approuver les projets de résolution, les pays aient suffisamment de temps pour les lire.

1.7.3 Après avoir jugé utile de mieux connaître certains projets de résolution et d'en approfondir la discussion, il est décidé d'accorder plus de temps aux délégués pour leur analyse et de reporter l'examen de cette question en séance plénière.

1.8 *Clôture de la séance*

1.8.1 La première séance plénière est levée à 17h50.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2. *Ouverture de la séance*

- 2.1.1 La Deuxième séance plénière de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) commence le vendredi 30 octobre 2009 à 8h50 sous la présidence de M. Christopher Tufton, Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque.
- 2.1.2 La Deuxième séance plénière débute par une séance spéciale consacrée à l'élection du Directeur général de l'IICA pour la période 2010-2014.

SÉANCE SPÉCIALE

2.2 *Élection du Directeur général pour la période 2010-2014*

- 2.2.1 Le Conseiller juridique explique la procédure à suivre pour l'élection du Directeur général de l'IICA. Il indique que deux candidatures ont été reçues conformément aux dispositions de l'article 102 du Règlement du Conseil, lesquelles ont été présentées, dans l'ordre, par le Mexique et le Pérou.
- 2.2.2 Ensuite, le Conseiller juridique, qui fait fonction d'actuaire de l'élection, coordonne le processus de sélection aléatoire des trois membres qui composeront le bureau électoral, dont l'un en qualité de Président et les deux autres, de scrutateurs. Le Représentant d'El Salvador est ainsi choisi comme Président et les Représentants du Venezuela et du Nicaragua, comme scrutateurs.
- 2.2.3 Le Président demande que pour le premier tour de scrutin les bulletins soient remis aux Chefs de délégation. Il explique qu'après y avoir inscrit le candidat de leur choix, ils doivent les déposer dans l'urne qui est à leur disposition à cette fin. Toutes les délégations présentes s'exécutent.

- 2.2.4 Selon la procédure à suivre pour l'élection du Directeur général, les membres du bureau électoral dépouillent le scrutin, qui donne le résultat suivant:
- M. Víctor M. Villalobos Arámbula 32 voix
 - M. Mariano Olazábal Balcázar 02 voix
- 2.2.5 Conformément à ce résultat, M. Víctor Villalobos Arámbula, candidat proposé par le Mexique, est élu Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture pour la période 2010-2014.
- 2.2.6 Le Président remercie les membres du bureau électoral pour la tâche qu'ils ont accomplie et invite M. Víctor Villalobos à s'adresser aux États membres réunis en séance plénière.
- 2.3 Allocution du Directeur général élu
- 2.3.1 Le Directeur général élu, M. Víctor Villalobos Arámbula, déclare qu'il est très honoré par son élection et remercie les États membres de leur appui dont témoignent les résultats du vote. Puis il expose les orientations générales qui guideront son administration pendant la période 2010-2014. De même, il déclare qu'il s'engage à former avec tous les fonctionnaires de l'IICA une équipe de travail dotée de solides compétences techniques et d'un grand humanisme, apte à développer une agriculture plus durable, propre, compétitive, progressiste et équitable. Puis il demande le soutien de tous les États membres pour concrétiser les propositions qu'il a formulées dans son allocution et qui visent à aider principalement les producteurs de la campagne. (Le texte complet de cette allocution figure dans la section "Allocutions" du présent rapport).
- 2.4 Octroi au Directeur général élu d'une procuration générale étendue aux actes de disposition
- 2.4.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution "Octroi au Directeur général élu d'une procuration générale étendue aux actes de disposition", qui est approuvée sans modifications.

2.5 Octroi du titre de Directeur honoraire à M. Chelston W.D. Brathwaite

2.5.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution “Octroi du titre de Directeur honoraire à M. Chelston W.D. Brathwaite”, qui est approuvé à l’unanimité et sans modifications.

2.6 Modifications du règlement relatif à l’élection du Directeur général de l’IICA

2.6.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution “Modifications du règlement relatif à l’élection du Directeur général de l’IICA”, qui est approuvé sans modifications.

2.7 Clôture de la séance spéciale

2.7.1 La séance spéciale est levée à 9h30.

2.8 Présentation de la Délégation de l’Espagne.

2.8.1 La Deuxième séance plénière se poursuit avec la présentation de la Délégation de l’Espagne par le Président qui souhaite cordialement la bienvenue à ses membres et dit qu’un espace leur sera offert dans l’après-midi pour qu’ils prennent la parole.

2.9 Projets de résolution

2.9.1 Projets de résolution “Rapport de gestion 2002-2009”, “Statut de la Commission interaméricaine de l’agriculture organique”, “États financiers de l’Institut 2007 et 2008 et rapport des commissaires aux comptes”, “Quatorzième et Quinzième Rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)” et “Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de paiement dus à l’IICA au titre des quotes-parts”.

2.9.1.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution “Rapport de gestion 2002-2009”, “Statut de la Commission interaméricaine de l’agriculture organique”, “États financiers de l’Institut 2007 et 2008 et rapport des commissaires aux comptes”, “Quatorzième et Quinzième Rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)” et “Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de paiement dus à l’IICA au titre des quotes-parts”, lesquels ont été approuvés sans modifications.

2.9.2 Projet de résolution “Hommage à Mme Sharman Ottley pour sa contribution en qualité de membre du Comité de révision de la vérification (CRV)”

2.9.2.1 Le Directeur général remercie le gouvernement de Trinité-et-Tobago pour l'appui prêté par Mme Sharman Ottley au cours des six années pendant lesquelles elle a été membre du CRV, instance qui assure la transparence, l'efficacité, la responsabilisation et la conformité aux règles institutionnelles. Par ailleurs, il annonce que Mme Pamela Muroc de la Jamaïque, sera le nouveau membre du Comité de révision de la vérification et il salue et remercie le gouvernement de la Jamaïque pour une contribution si importante.

2.9.2.2 Le Projet de résolution “Hommage à Mme Sharman Ottley pour sa contribution en qualité de membre du Comité de révision de la vérification (CRV)” est approuvé sans modifications.

2.9.3 Projet de résolution “Programme-budget 2010-2011”

2.9.3.1 Le Représentant de l'Uruguay constate avec satisfaction que les thèmes relatifs aux communautés rurales, à l'agriculture familiale et à la sécurité alimentaire ont été abordés à cette réunion. Cependant, il mentionne la structure du budget et objecte que le thème “Développement des communautés rurales” y occupe la quatrième place quant au montant des crédits budgétaires qui lui sont alloués, venant après le commerce et les agroentreprises, la technologie et l'innovation, et la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments.

2.9.3.2 Les Représentants de l'Équateur et de Sainte-Lucie appuient la position du Représentant de l'Uruguay.

2.9.3.3 Le Représentant de Sainte-Lucie demande une explication au sujet de l'allocation de crédits budgétaires s'élevant à EU\$25 000 au titre de dépenses diverses de la Direction générale.

2.9.3.4 Le Représentant d'El Salvador rejoint la position de l'Uruguay et fait observer que le manque de cohérence signalé entre les priorités et l'allocation de crédits budgétaires se manifeste au fil des ans, ce qui pourrait dénoter une gestion du budget en mal de souplesse ou rigide.

2.9.3.5 Le Directeur général explique le processus d'élaboration du budget de l'Institut, et la participation au processus de révision et d'approbation de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion et du Comité exécutif

préalablement à la soumission du budget au Conseil. Il commente le fait que le budget présenté au Conseil est la consolidation des budgets des bureaux des 34 États membres, construit du bas vers le haut, et que pour cette raison l'allocation des ressources reflète les priorités établies avec les États membres au moment de l'élaboration des Programmes nationaux de coopération technique. Autrement dit, ce n'est pas la Direction générale qui détermine la répartition des crédits budgétaires, mais les États membres eux-mêmes. Il explique que le concept "Diverses" auquel a fait allusion le Représentant de Sainte-Lucie est une source de ressources budgétaires, non un objet de dépenses; et il précise que ces ressources ont des origines variées, notamment, la vente de publications ou les intérêts créditeurs sur les fonds, qui sont investis à titre temporaire.

- 2.9.3.6 Le Directeur général explique qu'étant donné que le Plan à moyen terme 2006-2010 a été approuvé par les États membres, les priorités stratégiques à mettre en oeuvre pendant la période en question et les crédits budgétaires qui leur ont été alloués ont aussi été approuvés. Il ajoute que tout ce qui concerne le budget est ventilé par le Comité exécutif et il explique que le Directeur général est autorisé à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget à hauteur de dix pour cent.
- 2.9.3.7 Le Représentant du Chili, à l'instar de ses collègues, se déclare préoccupé par le fait que le budget doit prendre en compte les priorités des pays. Dans le souci d'améliorer ce processus, il propose que le Comité exécutif accorde au Directeur général une plus grande marge de manoeuvre dans ce domaine, en l'autorisant à effectuer des transferts d'un pourcentage supérieur à la limite actuelle de dix pour cent.
- 2.9.3.8 Pour le Représentant de la Colombie, cette réunion a accordé une place importante au thème des petits et moyens producteurs ruraux et de l'accompagnement et de l'appui qu'il faut leur apporter. Il estime que les montants des crédits budgétaires ne correspondent pas à ce qui a été préconisé et il cite comme exemple les priorités qui ont été établies dans la version du Plan Agro 2003-2015 qui a été approuvée. Selon lui, le projet de résolution sur le Programme-budget de l'Institut est un sujet important qui doit faire l'objet d'une révision minutieuse. Par ailleurs, il attire l'attention sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution et mentionne la structure du poste Recettes diverses (EU\$6,1 millions), qui consiste d'un montant de EU\$4,1 millions au titre des intérêts créditeurs annuels et d'un montant de EU\$2,0 millions au titre de recettes diverses. Enfin, il exprime le souhait de connaître le montant des dépenses de l'IICA au titre des coûts de personnel.

- 2.9.3.9 Le directeur général rappelle aux membres du Conseil que le budget pour 2010-2011 a déjà été approuvé par le Comité exécutif et que depuis 45 jours les États membres disposent à des fins de révision le document budgétaire complet et détaillé, qui est composé de 27 pages. Il réaffirme que le budget a fait l'objet d'amples débats au sein du Comité exécutif et qu'il a été approuvé; c'est pourquoi il en appelle à la confiance des Représentants pour qu'ils approuvent ce projet de résolution. Dans ce document budgétaire, précise-t-il, notamment les postes de dépenses Personnel, Administration et Infrastructure sont ventilés.
- 2.9.3.10 Le Directeur général lance un appel particulier aux Représentants pour qu'ils prennent en considération les demandes qui sont présentées à l'Institut par le Conseil et pour lesquelles il n'y a généralement pas de crédits budgétaires correspondants, mais l'Administration s'ingénie sérieusement à y répondre. À titre d'exemple, il cite quelques sujets émergents mentionnés par le Conseil en rapport avec l'agroénergie, la biotechnologie et les assurances agricoles, pour lesquelles l'Institut ne dispose pas de ressources budgétaires supplémentaires.
- 2.9.3.11 Enfin, il indique qu'on pourrait avoir l'impression que les secteurs de la technologie et de l'innovation, de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, de la compétitivité, du commerce et des agroentreprises d'une part et les actions concernant le développement rural d'autre part se disputent les ressources. Cependant, dans tous ces secteurs les interventions sont liées au développement des communautés rurales.
- 2.9.3.12 Le Président indique que les actions dans les domaines stratégiques susmentionnés, auxquels sont alloués des montants plus élevés de crédits budgétaires, visent, en dernier ressort, à aider les petits et moyens producteurs. Il cite à titre d'exemple, les actions menées par l'IICA en matière de commerce et d'agroentreprises, ainsi que de technologie et d'innovation.
- 2.9.3.13 Le projet de résolution "Programme-budget 2010-2011" est approuvé sans modifications.

2.10 Cadre stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020

- 2.10.1 Le Représentant du Brésil expose le projet de cadre stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020, au nom, comme il l'explique, de la Commission d'orientation pour l'amélioration des compétences techniques de l'IICA, qui a été chargée par le Comité exécutif d'en diriger le processus d'élaboration. Pour commencer, il cite les antécédents à l'origine de l'établissement d'un cadre

stratégique, et indique que le projet actuel vient en réponse à la demande présentée par le Comité exécutif en vertu de la résolution n° 499 de juillet 2009, et prend en compte les points de vue du consultant contractuel engagé à cet effet, ceux d'experts extérieurs à l'IICA et des membres de la Commission d'orientation et des fonctionnaires de l'Institut.

- 2.10.2 Il explique que ce projet est composé de trois chapitres: une introduction sur les concepts sur lesquels est fondé le projet; un exposé des changements et défis auxquels doit faire face l'agriculture; et une proposition portant sur le rôle que l'IICA doit jouer pendant la période considérée et sur l'orientation générale des actions de l'Institut, et cela au moyen d'une approche visant à répondre aux demandes de coopération des États membres.
- 2.10.3 Puis il décrit les tendances principales à court et à long terme qui caractérisent le dynamisme et l'évolution de l'économie mondiale et qui déterminent dans une large mesure les défis qui se posent pour l'agriculture et la vie rurale dans le Continent américain. Il souligne que le principal défi de l'agriculture est d'accroître sensiblement la productivité et la compétitivité, mais d'une manière durable sur les plans environnemental et social. À ce sujet, l'IICA doit jouer le rôle de chef de file continental, être novateur, agir comme catalyseur et facilitateur dans les thèmes stratégiques et se tenir à jour et prêt à relever les défis que suscitent le dynamisme de l'économie et la mondialisation de la société.
- 2.10.4 Il propose que l'approche de l'IICA soit davantage axée sur les besoins et les demandes des pays et que la façon dont les actions régionales sont actuellement organisées soit passée en revue de manière à prendre en compte les différences entre les pays. Il conclut en exposant les éventuels domaines d'action qui, fait-il observer, sont des opportunités à saisir ou des secteurs auxquels l'IICA peut ajouter de la valeur, mais sans pour autant devoir les faire siens en totalité. Il s'agit des domaines d'action suivants: prospection, suivi et analyse de l'environnement mondial, système agroalimentaire, système rural et actions transversales.
- 2.10.5 Le Président remercie le Représentant du Brésil et le Comité d'orientation qui ont présenté le projet et estiment qu'il constitue un pas important dans la définition des thèmes prioritaires que l'Institut devra examiner et dans la détermination de sa future orientation.

- 2.10.6 Le Directeur général estime également que c'est un projet important, novateur, émané des pays et qu'il sera utile pour la prochaine administration. Il indique que l'un des défis que l'IICA devra relever à l'avenir sera de traiter de façon appropriée les thèmes prioritaires, tels que notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, le développement de l'agroénergie et de l'agrotourisme, à l'aide d'une approche multidimensionnelle et multidisciplinaire. Dans certains pays, ajoute-t-il, les cadres institutionnels et les organisations ne possèdent pas encore les capacités nécessaires pour répondre à ces priorités et, en raison du manque de coordination et d'interaction au niveau national, il est difficile pour l'IICA d'exécuter les mandats et de répondre de façon satisfaisante aux demandes des pays.
- 2.10.7 Le Président est d'accord avec le Directeur général et fait part des difficultés qu'il rencontre au sein de son gouvernement pour obtenir la coordination et l'interaction interministérielles nécessaires. Il mentionne, par exemple, les problèmes auxquels se heurte son pays pour mettre en oeuvre l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC ou d'autres mesures relatives au développement rural. Il propose que l'IICA élabore une proposition de mode de concertation et de coordination entre plusieurs ministères et institutions qui doivent entreprendre des actions multidisciplinaires et multifonctionnelles.
- 2.10.8 Le Représentant de l'Équateur commente que pour améliorer la coordination interministérielle, son pays a eu recours à la création de "ministères coordonnateurs". Le rôle directeur est joué par le Ministère qui s'impose comme chef de file dans le thème considéré.
- 2.10.9 Le Représentant observateur de l'Espagne convient qu'il importe de disposer d'un cadre stratégique et estime que l'enjeu principal consiste à dépasser la vision limitée du système agricole, parce que l'agriculture en soi est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour parvenir au développement du milieu rural. Il affirme qu'il est indispensable d'adopter une approche intégrale du territoire et évoque le cas de l'Espagne, pays dans lequel le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation pratique désormais un traitement holistique des thèmes environnementaux, ruraux et marins. Il encourage l'IICA à collaborer avec d'autres organisations, en particulier la FAO.
- 2.10.10 Le Représentant du Chili pense que le projet de cadre stratégique présente un ensemble ordonné de problèmes, mais qu'il lui manque une idée centrale et d'un cadre général, autour desquels s'organisera l'action de l'IICA. Il estime qu'il

importe d'expliquer la façon dont l'agriculture et le milieu rural peuvent concourir à résoudre les principaux problèmes des pays et à relever leurs principaux défis, et il propose que l'IICA mobilise sa réflexion pour proposer aux pays des approches novatrices quant à la manière d'atteindre les objectifs de développement agricole et rural.

- 2.10.11 Le Président de la réunion et le Représentant du Panama approuvent les propos du Représentant du Chili.
- 2.10.12 Le Représentant du Brésil explique que le projet qui a été présenté marque le début d'un processus dont la phase suivante est la planification. Les préoccupations exprimées par le Président et les Représentants du Chili et du Panama, estime-t-il, peuvent être prises en compte au moment de l'élaboration du Plan stratégique de l'IICA.
- 2.10.13 Le Président invite la nouvelle administration de l'IICA à analyser les sujets de préoccupation des Représentants du Chili et du Panama, à effectuer les ajustements nécessaires au projet et à en informer les pays.
- 2.11 *Clôture de la séance*
- 2.11.1 Le Président lève la deuxième séance plénière à 12h25.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 Ouverture de la séance

3.1.1 La Troisième séance plénière de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) commence à 14h14 sous la présidence de M. Christopher Tufton, Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque.

3.2 Contribution de l'Espagne à l'agriculture et à la sécurité alimentaire

3.2.1 Le Président invite la Délégation de l'Espagne à présenter son exposé sur la contribution de l'Espagne à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

3.2.2 Le Sous-secrétaire du Ministère de l'environnement, du milieu rural et marin de l'Espagne, M. Santiago Menéndez de Luarda, commence son intervention en félicitant le Directeur général élu, qui, il en a la certitude, pourra orienter l'institution vers la réalisation des objectifs d'amélioration de l'agriculture et de développement rural et il lui offre la collaboration de son gouvernement.

3.2.3 Il met l'accent sur les conséquences de la crise actuelle et souligne son effet sur les petits producteurs d'aliments, sur la femme rurale, ainsi que sur toutes les personnes souffrant de la faim, qui pour la plupart vivent dans les zones rurales.

3.2.4 En ce qui concerne la contribution de son pays aux thèmes de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, il rappelle que l'Espagne a mené à bien en janvier 2009 la réunion de haut niveau intitulée "Sécurité alimentaire pour tous", qui a abouti à l'adoption d'une déclaration visant à créer un partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

3.2.5 Parmi les engagements internationaux de l'Espagne, il souligne la participation de ce pays au Sommet de la Sécurité alimentaire convoqué par la FAO, à Rome, les 16 et 17 novembre 2009. De plus, l'Espagne, dans le cadre de la coopération des Sommets ibéro-américains, collabore avec le Programme de coopération ibéro-américaine, gestion territoriale (PROTERRITORIOS).

- 3.2.6 Il indique qu'à la lumière des Objectifs du Millénaire pour le développement en faveur desquels tous les gouvernements se sont engagés, il est nécessaire de sauver l'agriculture et de lui accorder une place stratégique et de faire en sorte que les zones rurales deviennent des centres de développement économique et que leur production agricole et rurale pénètre sur les marchés locaux et régionaux.
- 3.2.7 Il conclut en remerciant le Directeur général de l'IICA qui a joué un rôle de premier plan pendant ses années à la tête de l'Institut et qui l'a positionné de manière à ce qu'il puisse relever les défis du XXI^e siècle, notamment celui de la sécurité alimentaire au moyen d'un développement rural durable.
- 3.3 *Plan stratégique du CATIE*
- 3.3.1 Le Directeur général du CATIE commence son exposé en remerciant M. Víctor Villalobos qui a été élu Directeur général de l'IICA pour la période 2010-2014, ainsi qu'en saluant la tâche remarquable accomplie par le Directeur général sortant, M. Chelston W.D. Brathwaite.
- 3.3.2 Puis il met l'accent sur la vigueur que donnent à cette institution les trois fonctions qu'elle exerce et qui se complètent: promouvoir la science, impulser l'éducation et mener des activités de coopération technique, lesquelles sont indispensables pour parvenir à une agriculture compétitive, réduire la pauvreté et promouvoir la protection de l'environnement. Parmi les activités principales du CATIE, il mentionne notamment l'enrichissement des connaissances scientifiques, la formation de dirigeants, sa contribution à la formulation des politiques (en particulier au niveau local), l'exécution de projets qui contribuent au développement et à la protection des ressources naturelles par l'impulsion de pratiques agricoles durables, et l'établissement de partenariats stratégiques qui comptent notamment plus de 200 partenaires, publics et privés.
- 3.3.3 Préalablement à sa présentation du Plan stratégique, le Directeur du CATIE fait la synthèse des principales actions qu'il a prises en compte dans son Rapport biennal 2007-2008 au Comité exécutif de l'IICA.
- 3.3.4 S'agissant du Plan stratégique 2010-2012, le Directeur général du CATIE décrit les six piliers sur lesquelles reposent les actions de ce Centre: i) la construction d'une vision commune; ii) l'adaptation de la stratégie à cette vision; iii) l'établissement d'une structure organisationnelle conséquente; iv) l'élaboration de systèmes de gestion cohérents; v) la promotion d'une culture

organisationnelle appropriée; vi) la viabilité financière. Selon lui, l'institution s'est engagée à être un centre d'excellence dans l'élaboration d'approches systémiques et fondées sur la collaboration qui facilitent les solutions novatrices et durables face aux défis complexes qui se posent pour l'agriculture et la gestion des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes.

- 3.3.5 Le Directeur du CATIE poursuit en indiquant que le Centre s'est engagé à atteindre d'ici à 2012 les objectifs suivants: améliorer le bien-être humain dans 50% au moins des territoires dans lesquels il mène des actions; faire en sorte que ses propositions soient adoptées dans des programmes et projets de développement; contribuer à la formulation de politiques relatives à l'agriculture et aux ressources naturelles dans au moins six pays; réaliser 75% de ses activités de coopération technique par le biais de programmes intégrateurs du type du Programme agroenvironnemental mésoaméricain (MAP, selon le sigle anglais); faire en sorte que 80% des produits entrant dans les programmes de recherche soient adoptés par d'autres organisations; accroître de 10% l'interdisciplinarité de l'offre d'éducation; obtenir que 75% des fonds nécessaires pour financer des projets soient centralisés moyennant des programmes intégrateurs (du type MAP); réduire de 25% le montant des arriérés de paiement des pays qui n'ont pas encore versé leurs quotes-parts pour 2009; obtenir que les pays membres soient à jour dans le versement de leurs contributions annuelles qui s'élèvent à un montant de EU\$1 500 000, et conclure des accords de coopération avec deux donateurs stratégiques supplémentaires.

3.4 Donation de terrains de l'IICA au gouvernement du Costa Rica

- 3.4.1 Le Président donne la parole au Représentant du Costa Rica pour exposer ce thème.
- 3.4.2 Le Représentant du Costa Rica commence son intervention en félicitant le Directeur général sortant pour le travail qu'il a accompli, ainsi que le Directeur général élu. En ce qui concerne la donation d'un terrain de cinq hectares que le gouvernement du Costa Rica demande au CATIE, le Ministre indique que depuis que le gouvernement de ce pays a remis en don à l'IICA le terrain actuellement occupé par le CATIE, la population de Turrialba a connu une forte croissance et que pour cette raison il a été jugé nécessaire de construire un nouvel hôpital, équipé de matériels modernes et d'autres installations propres à bien servir la population de Turrialba et des zones avoisinantes.

- 3.4.3 Pour construire cet hôpital, il faut un terrain d'une superficie d'environ dix hectares. Le gouvernement du Costa Rica dispose d'un terrain de cinq hectares qui est contigu à un terrain du CATIE de superficie analogue. Pour cette raison et parce que le terrain du CATIE se trouve sur une surface plane convenant à la construction de l'hôpital, le gouvernement a officiellement présenté au CATIE une demande de donation de ce terrain par l'IICA. Le Ministre explique que cette demande a fait l'objet de consultations avec les directeurs généraux du CATIE et de l'IICA et propose au Conseil interaméricain de l'agriculture que le terrain soit cédé en concession au gouvernement du Costa Rica aux fins exclusives de la construction de l'hôpital.
- 3.4.4 Le Président remercie le Représentant du Costa Rica pour son explication et donne la parole au Directeur général de l'IICA pour qu'il formule des commentaires sur cette proposition.
- 3.4.5 Le Directeur général mentionne la résolution n° 512 du Comité exécutif, dans laquelle cet organe de direction approuve le transfert au gouvernement du Costa Rica d'un terrain de cinq hectares pour la construction, et exclusivement à cette fin, du nouvel hôpital de Turrialba. Si l'hôpital n'est pas construit ou ne fonctionne pas dans les cinq prochaines années, l'IICA redeviendra propriétaire de ce terrain. Pour conclure, le Directeur général insiste pour que le Comité exécutif recommande au Conseil d'adopter cette résolution.
- 3.5 *Désignation du Représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil supérieur du CATIE*
- 3.5.1 Le Secrétaire technique explique qu'il existe un mécanisme de roulement pour la désignation par le Conseil de son Représentant auprès du Conseil supérieur du CATIE, mais qu'il est seulement en vigueur jusqu'en 2010. En conséquence, il propose d'utiliser ce système de roulement pour désigner les Représentants du JIA auprès de ce Conseil pour la période 2011-2018.
- 3.5.2 Il précise que le but du processus de désignation est d'assurer la représentation selon le principe de roulement par un pays de chaque région pour deux ans de la façon suivante: 2011-2012, la Dominique pour la région Caraïbe; 2013-2014, les États-Unis pour la Région Nord; 2015-2016, le Chili pour la Région Sud; et 2017-2018: l'Équateur pour la Région andine. De cette manière, le Directeur général devrait seulement se mettre en contact avec le gouvernement pertinent pour qu'il nomme le délégué en question, évitant ainsi la nécessité de revenir sur ce thème à chaque réunion du JIA.

3.6 Projet d'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009

3.6.1 Le Président demande au Représentant du Pérou, qui a présidé la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural (Commission des distinctions honorifiques), de mentionner le travail accompli par cette Commission.

3.6.2 Le Représentant du Pérou explique la procédure suivie par la Commission des distinctions honorifiques pour analyser les candidatures reçues et formuler les recommandations y relatives pour que le Conseil décerne les prix interaméricains dans les différentes catégories. Il indique également que le membre représentant le Chili au sein de la Commission s'est abstenu de participer à la sélection des candidats à certains prix lorsqu'une personne ou organisation chilienne était proposée.

3.6.3 De plus, il déclare que les membres de la Commission des distinctions honorifiques souhaitent recommander au Conseil d'étudier aussi la proposition visant à créer le Prix pour jeunes entrepreneurs.

3.7 Lecture et approbation de projets de résolution

3.7.1 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture, à des fins d'examen par les membres du Conseil, des projets de résolution suivants: "Plan d'action de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)"; "Progrès accomplis dans le renforcement des compétences techniques de l'IICA"; "Autorisation d'approbation du Plan à moyen terme de l'IICA pour la période 2010-2014 accordée à la Trentième Réunion ordinaire du Comité exécutif"; "Plan d'action 2010-2012 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)", "Mécanisme de roulement pour la désignation du Représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)"; "Donation d'un terrain à Turrialba pour la construction d'un hôpital"; "Institutionnalisation des consultations menées auprès des membres des chaînes agroproductives et commerciales (chaînes de valeur) dans les réunions ministérielles"; "Renforcement du suivi du Programme continental 2010-2011"; "Suivi de la mise en oeuvre des résolutions de la Quatorzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et des Vingt-huitième et Vingt-neuvième Réunions ordinaires du Comité exécutif"; tous ces projets de résolution sont approuvés sans modifications.

3.7.2 Projet de résolution: “Cadre stratégique de l’IICA 2010-2020”

3.7.2.1 Le Directeur général et les Représentants des États-Unis et du Brésil évoquent la cohérence qu’il faut établir entre les instruments de planification à moyen et à long terme de l’Institut une fois que sera approuvé le Cadre stratégique. En particulier, ils mentionnent que l’élaboration du Plan à moyen terme qui a lieu tous les quatre ans doit avoir pour référence le Plan stratégique qui a une durée de 10 ans.

3.7.2.2 Le Projet de résolution: “Cadre stratégique de l’IICA 2010-2020”, est approuvé sans modifications.

3.7.3 Projet de résolution “Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009”

3.7.3.1 Le projet de résolution “Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009” est approuvé sous réserve de la modification proposée par la Commission des distinctions honorifiques visant à créer le Prix pour jeunes entrepreneurs.

3.7.4 Projet de résolution “Activités conjointes de l’IICA et de la FAO au profit de l’agriculture des Amériques”

3.7.4.1 Le Représentant du Canada propose de modifier ce projet de résolution, en éliminant les paragraphes 3 et 5 du dispositif de la résolution. Il fait valoir, dans le premier cas, que les États membres devraient prendre une décision portant approbation de la proposition sur l’intégration des activités de l’IICA et de la FAO avant de présenter celle-ci à la FAO et, dans le second cas, il estime qu’il est encore prématuré d’établir un mandat pour la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif qui aura lieu en 2011.

3.7.4.2 Le Directeur général approuve la proposition du Représentant du Canada visant à éliminer le paragraphe 5 du dispositif de la résolution, mais propose de modifier le paragraphe 3, de manière à tenir compte de son point de vue selon lequel ce sont les États membres qui doivent présenter à la FAO, en tant qu’institution soeur de l’IICA, la proposition relative à l’intégration des activités de l’IICA et de la FAO aux niveaux continental et national.

- 3.7.4.3 Le Représentant des États-Unis d'Amérique appuie la proposition du Représentant du Canada visant à éliminer le paragraphe 5 du dispositif de la résolution.
- 3.7.4.4 Le Conseiller juridique formule une proposition de modification du paragraphe 3 du dispositif de la résolution, à laquelle consent le Représentant du Canada.
- 3.7.4.5 Le projet de résolution "Activités conjointes de l'IICA et de la FAO au profit de l'agriculture des Amériques", est approuvé avec les modifications indiquées.
- 3.7.5 Projet de résolution "Remerciements au gouvernement et au peuple de la Jamaïque"
- 3.7.5.1 Ce projet de résolution est approuvé par acclamation.
- 3.8 Date et lieu de la Seizième Réunion ordinaire du Conseil
- 3.8.1 Le Secrétaire technique explique que, conformément à l'article 17 de son Règlement, le Conseil interaméricain de l'agriculture choisit parmi les offres présentées par les États membres, le pays dans lequel il tiendra ses réunions selon le principe de roulement et de répartition géographique. Il mentionne qu'à ce jour aucune offre d'accueil ne lui a été soumise pour la Seizième réunion ordinaire qui est censée avoir lieu au second semestre de 2011. Il précise qu'il serait encore possible qu'une proposition d'accueil soit présentée à cette séance.
- 3.8.2 Des consultations se tiennent alors avec les États membres pour déterminer si l'un d'eux offre d'accueillir la Seizième réunion ordinaire du Conseil. Aucune offre n'étant faite, le Secrétaire technique mentionne l'article 18 du Règlement du Conseil, selon lequel, si aucun membre ne se propose pour être l'hôte de la réunion ordinaire ou si celle-ci ne peut être accueillie dans le lieu qui a été convenu, elle se tient au Siège de l'IICA à San José (Costa Rica). Néanmoins, si à un quelconque moment précédant la convocation de cette Réunion, un État membre ou plusieurs d'entre eux offrent d'accueillir la réunion dans leur pays, le Comité exécutif, s'il est réuni ou est consulté par écrit, peut convenir, par un vote à la majorité de ses membres, que la réunion ordinaire se tiendra dans l'un des lieux proposés.
- 3.8.3 Compte tenu du fait qu'il existe un délai encore suffisant pour recevoir des offres d'accueil de la Seizième réunion ordinaire, le Président indique que la

possibilité reste ouverte pour les délégations intéressées de tenir les consultations pertinentes dans leur pays et de se prononcer sur ce sujet.

3.9 *Proposition du Représentant du Chili concernant les progrès accomplis pour régler la crise politico-institutionnelle au Honduras*

3.9.1 Le Représentant du Chili propose que le Conseil se félicite des progrès accomplis pour parvenir à un accord qui permette de régler la crise politico-institutionnelle au Honduras.

3.9.2 Le Directeur général déclare qu'il juge prudent d'attendre le communiqué officiel de l'Organisation des États Américains, qui sera remis aux Représentants en temps opportun. Il explique que jusqu'à présent l'Institut a maintenu ses activités de coopération technique au Honduras selon le principe qu'au moyen de cette coopération une aide est apportée aux petits producteurs et à la population rurale à plus faible revenu et la production d'aliments de base est encouragée.

3.10 *Clôture de la séance*

3.10.1 Le Président lève la troisième séance plénière à 16h30.

SÉANCE DE CLÔTURE

4.1 *Ouverture de la séance*

4.1.1 La séance de clôture de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) commence à 16h30 sous la présidence de M. Christopher Tufton, Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque.

4.2 *Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009*

4.2.1 Le Président donne la parole au Secrétaire technique, qui explique que pendant la XIXe Réunion du Comité exécutif il a été convenu de prolonger jusqu'au 15 octobre la période de présentation des candidatures aux distinctions honorifiques interaméricaines et qu'une commission de sélection des candidats a été créée, dont les recommandations ont été présentées et accueillies favorablement à cette même réunion du Conseil.

4.2.2 Les lauréats sont: i) Monsieur Roberto Rodrigues, du Brésil, et Monsieur Alejandro Bonifacio, de la Bolivie, auxquels est décernée la Médaille agricole interaméricaine 2008-2009, ii) Madame Susana Mejillones, de la Bolivie, qui remporte le Prix interaméricain à la contribution de la femme au développement rural 2008-2009, iii) La *Fundación de Comunicaciones, Capacitación y Cultura del Agro (FUCOA)*, du Chili qui reçoit le Prix interaméricain à la contribution institutionnelle au développement agricole et rural 2008-2009, iv) Monsieur Rodolfo Bezerra de Menezes Lobato de Costa, du Brésil, qui reçoit le Prix agricole interaméricain pour jeunes professionnels 2008-2009, v) La Fédération de coopératives NGEN, du Chili, qui reçoit le Prix interaméricain au producteur rural innovateur 2008-2009, vi) Madame Karen Latoya Tamasa, de la Jamaïque, et Madame Carol Thompson, de la Barbade, qui reçoivent une mention honorifique dans la catégorie Prix agricole interaméricain pour jeunes professionnels 2008-2009.

4.2.3 Étant donné que l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines a été décidé à la présente réunion, les lauréats n'ont pu être présents et pour cette raison les prix qui leur reviennent leur seront remis par l'intermédiaire des Représentants de leurs pays dans les bureaux de l'IICA.

4.2.4 Le Conseil décerne un prix spécial, à titre posthume, à Monsieur Assefaw Tewolde, du Mexique, et Monsieur Roberto Villeda Toledo, du Honduras, et demande au Directeur général de le remettre à leur famille.

4.3 Allocution du Directeur général de l'IICA

4.3.1 Le Directeur général commence son intervention en remerciant tous les participants de leur appui et de leur collaboration à la Quinzième réunion ordinaire du Conseil et à la Cinquième réunion ministérielle "Agriculture et Vie rurale dans les Amériques".

4.3.2 Il poursuit en disant qu'au cours de cette réunion des progrès ont été réalisés dans la définition de stratégies et le renforcement des capacités en matière de sécurité alimentaire dans le Continent américain, ainsi que dans le renouvellement de l'engagement envers la coopération continentale dans le domaine agricole.

4.3.3 Il ajoute que l'Institut doit jouer le rôle important de soutien des États membres pour qu'ils parviennent à la sécurité alimentaire et puissent garantir l'innocuité des aliments, mais qu'à ces fins il faut continuer de renforcer et de moderniser l'IICA et, aussi, de maintenir et de développer les partenariats stratégiques avec des banques de développement multilatérales, la FAO, le FIDA, le PMA et d'autres institutions, ainsi qu'avec les organisations du secteur privé et les institutions du Système des Nations Unies.

4.3.4 Il mentionne que pour renforcer les compétences techniques de l'Institut il est également nécessaire de consolider sa base financière et il mentionne les difficultés auxquelles l'IICA a dû faire face, compte tenu du gel depuis 1995 de son budget financé par les quotes-parts.

4.3.5 Il se déclare satisfait de plusieurs résultats obtenus par son administration, notamment: l'élaboration d'une nouvelle vision et la formulation d'une nouvelle stratégie qui assurent que le secteur agricole jouera un rôle clé dans le programme de développement interaméricain; la mise en oeuvre d'un modèle de coopération technique qui a facilité le processus d'amélioration des services d'aide aux États membres; la modernisation de l'Institut de manière à mieux répondre aux besoins des États membres; et le resserrement des relations avec des partenaires stratégiques et la consolidation de la base financière de l'Institut.

- 4.3.6 Puis il forme des vœux de succès à l'intention du Directeur général élu, l'assure qu'il s'engage à ce que la période de transition se déroule de manière ordonnée et professionnelle et souligne que, d'après lui, le personnel de l'Institut et les États membres sont prêts à passer à l'étape suivante pour que l'IICA continue de croître et de se transformer. Il mentionne les principes qui ont orienté sa gestion de l'Institut, souligne que le succès obtenu est le fruit du travail de tous et souhaite prospérité et réussite à l'Institut dans sa nouvelle phase de vie institutionnelle.
- 4.3.7 Il exprime ses remerciements pour l'appui et la collaboration qu'il a reçus, pendant sa nomination et sa gestion à la tête de l'IICA, aux ministres et secrétaires chargés de l'agriculture dans les États membres; aux gouvernements et peuples de la République dominicaine et de la Barbade; aux Chefs de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères et ambassadeurs des États membres; au Secrétaire général et au personnel de la CARICOM; aux partenaires stratégiques; au Conseil permanent, au Secrétariat général et au bureau du Secrétaire général adjoint de l'OEA. Par ailleurs, il rend un hommage particulier aux anciens directeurs généraux de l'IICA qui lui ont donné des conseils judicieux. Ensuite, il remercie spécialement le personnel de l'Institut, sa famille et Dieu.
- 4.3.8 Puis il salue l'aide de toutes les personnes qui l'ont épaulé et ont coopéré à la tenue de cette réunion, en distinguant 12 d'entre elles, auxquelles il fait remettre un certificat d'appréciation.
- 4.3.9 Le Directeur général conclut son intervention en souhaitant aux participants un bon voyage de retour dans leurs pays respectifs.
- 4.4 Allocution du Président du Conseil interaméricain de l'agriculture
- 4.4.1 Le Président du Conseil se montre satisfait du consensus dont a fait l'objet le Plan d'action figurant dans le Programme continental 2010-2011, ainsi que de la sensibilisation à la nécessité impérieuse de mener des activités qui permettent de réaliser la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté dans le milieu rural des pays membres de l'Institut.
- 4.4.2 Il met l'accent sur certains des thèmes traités à la Réunion ministérielle comme à la réunion du JIA, y compris la nomination du nouveau Directeur général de l'IICA pour la période 2010-2014, auquel il incombe de mettre en oeuvre les accords et les engagements obtenus pendant la semaine. Il offre son appui, en

qualité de Président du Conseil interaméricain de l'agriculture au cours des deux prochaines années, pour mener à bien cette tâche.

- 4.4.3 Il rend hommage au Directeur général sortant pour son leadership et exprime l'espoir que l'expérience et le leadership de M. Brathwaite continueront d'être à la disposition de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques.
- 4.4.4 Il se dit de nouveau satisfait que son pays ait été l'hôte des événements si importants qui se sont déroulés pendant cette semaine de l'Agriculture et vie rurale Jamaïque 2009, remercie toutes les personnes qui y ont participé et contribué et déclare close la Quinzième réunion ordinaire du JIA.
- 4.5 Clôture de la séance
- 4.5.1 La séance de clôture est levée à 17h30.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et coopération technique		
Rés. 443	Rapport de gestion 2002-2009	49
Rés. 444	Cadre stratégique de l'IICA 2010-2020	51
Rés. 445	Progrès accomplis dans le renforcement des compétences techniques de l'IICA	53
Rés. 446	Autorisation d'approbation du Plan à moyen terme de l'IICA pour la période 2010-2014 accordée à la Trentième Réunion ordinaire du Comité exécutif	55
Rés. 447	Activités conjointes de l'IICA et de la FAO au profit de l'agriculture dans les Amériques	57
Rés. 448	Renforcement du suivi du Programme 2010-2011	59
Rés. 449	Institutionnalisation des consultations menées auprès des membres des chaînes agroproductives et commerciales (chaînes de valeur) dans les réunions ministérielles	60
B. Questions budgétaires et financières		
Rés. 450	États financiers de l'Institut pour les exercices 2007 et 2008 et Rapports des commissaires aux comptes	62
Rés. 451	Quatorzième et quinzième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)	64
Rés. 452	Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA	66
Rés. 453	Programme-budget pour 2010 et 2011	68
C. Questions liées aux organes de direction		
Rés. 454	Hommage à Mme Sharman Ottley pour sa contribution en qualité de membre du Comité de révision de la vérification (CRV)	73

Numéro	Titre	Page
Rés. 455	Statut de la Commission interaméricaine d'agriculture biologique	75
Rés. 456	Modifications du Règlement relatif à l'élection du Directeur général de l'IICA	94
Rés. 457	Octroi au Directeur général élu d'une procuration générale étendue aux actes de disposition	97
Rés. 458	Octroi du titre de Directeur honoraire à M. Chelston W. D. Brathwaite	99
Rés. 459	Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et des Vingt-huitième et Vingt-neuvième réunions ordinaires du Comité exécutif	101
 D Normes, procédures et autres		
Rés.460	Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009	103
 E. Contribution des organismes internationaux		
Rés. 461	Mécanisme de roulement automatique pour la désignation des représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	108
Rés. 462	Donation d'un terrain à Turrialba pour la construction d'un hôpital	110
Rés. 463	Remerciements au gouvernement et au peuple de la Jamaïque	113
Rés. 464	Plan d'action de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)	115
Rés. 465	Plan d'action du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	117

IICA/JIA/Res.443 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 443

RAPPORT DE GESTION 2002-2009

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document « Promouvoir la prospérité rurale dans les Amériques : Rapport de gestion 2002-2008 » et l'exposé présenté par le Directeur général, M. Chelston W. D. Brathwaite, au sujet de sa gestion en qualité de Directeur général de l'IICA pendant les périodes 2002-2005 et 2006-2009,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Rés. 497 (XXIX-O/09), a décidé (i) de recevoir favorablement le Rapport de gestion 2002-2008 et de féliciter le Directeur général et les fonctionnaires de l'Institut pour le travail réalisé et les résultats obtenus, lesquels ont été rendus possibles grâce au soutien apporté par les États membres, et (ii) d'exhorter les États membres à concrétiser des initiatives en vue de permettre le renforcement technico-administratif et financier de l'Institut, afin que celui-ci dispose des moyens adéquats pour s'acquitter comme il se doit de ses mandats; et

Que le rapport présenté par le Directeur général représente une synthèse adéquate du travail réalisé par l'Institut pendant la période 2002-2009 sous la direction de M. Chelston W. D. Brathwaite,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Rapport de gestion 2002-2009.
2. De féliciter le Directeur général pour les résultats obtenus pendant son administration en ce qui concerne tant la coopération technique que le processus de renforcement financier et de modernisation de l'Institut.

IICA/JIA/Res.444 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 444

CADRE STRATÉGIQUE DE L’IICA 2010-2020

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L’AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.327(09) « Projet de Cadre Stratégique 2010-2020 »,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res. 490 (XXVII-O/08), a approuvé le rapport de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG);

Que ledit rapport contient le rapport de la Commission d’orientation et la proposition concernant la suite à donner à l’évaluation des compétences techniques de l’IICA;

Que la Commission d’orientation recommande dans son rapport que soient élaborés un cadre stratégique et un plan stratégique de l’IICA pour la période 2010-2020, dans le cadre d’une stratégie globale visant à repositionner l’Institut de manière à lui permettre de faire face aux demandes de coopération technique des États membres et de résoudre plusieurs problèmes structurels qui se sont accumulés;

Que le projet de cadre stratégique doit prendre en compte aussi bien les nouveaux facteurs et défis émergents susceptibles de toucher l’agriculture et le milieu rural, le rôle des institutions et d’autres groupes d’acteurs clés dans les domaines émergents et à venir, ainsi que le rôle de l’Institut en tant qu’organisme intergouvernemental doté d’un mandat continental;

Qu'un avant-projet de cadre stratégique élaboré par la Commission d'orientation et l'IICA, avec le concours d'un consultant et du groupe d'experts, a été amplement débattu et analysé; et

Que, par la résolution 499, le Comité Exécutif a demandé à la Commission d'orientation et au Directeur général d'apporter des modifications au projet de cadre stratégique afin d'y incorporer les points de vue, les observations et les suggestions exprimés au sein de la Commission d'orientation et de soumettre ce projet revu et corrigé à la considération du Conseil interaméricain de l'agriculture, lequel a été élaboré en exécution de ce mandat et fait partie des documents de travail de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil,

DÉCIDE :

1. De féliciter les membres de la Commission d'orientation et le personnel technique de l'IICA pour le travail réalisé dans l'élaboration du cadre stratégique 2010-2020 de l'IICA.
2. D'approuver le Cadre Stratégique 2010-2020 de l'IICA.
3. De demander au Directeur général qui vient d'être élu d'utiliser le Cadre stratégique 2010-2020 de l'IICA en tant que document d'orientation pour la préparation du Plan stratégique 2010-2020 de l'IICA, comme l'a proposé la CCSQG et l'a approuvé la résolution 490.

IICA/JIA/Res.445 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 445

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES TECHNIQUES DE L'IICA

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. DI-11(09), « Rapport au Conseil interaméricain de l'agriculture : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations visant à renforcer les compétences techniques de l'IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/CE/Res.447 (XXVI-O/06), adoptée à sa Vingt-sixième Réunion ordinaire, le Comité exécutif a établi la procédure à suivre pour la réalisation de l'analyse des compétences techniques de l'IICA;

Que, pour la mise en œuvre de ladite résolution, a été créée la Commission d'orientation, dirigée par le Mexique et composée de représentants de l'Argentine, du Belize, du Canada, du Costa Rica, du Panama et du Paraguay, laquelle a pour mission d'examiner les travaux de la firme de consultants à qui a été confiée la réalisation de l'évaluation en question;

Que, après avoir reçu le rapport de situation du consultant, le Comité exécutif, à sa Vingt-septième Réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res.462(XXVII-O/07), a établi une procédure pour donner suite aux recommandations de l'évaluation, procédure qui comportait la tenue de consultations avec tous les États membres de l'Institut;

Que, parmi les recommandations émanées de l'évaluation susmentionnée, le Comité exécutif a choisi un groupe de recommandations devant être mises en application par la Direction générale compte tenu du fait que celles-ci n'exigeaient pas de décisions de la part des organes directeurs de l'IICA ni l'affectation de fonds supplémentaires ; et

Que le Directeur général a présenté à la Vingt-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations mentionnées dans le considérant précédent et que ce rapport a été accueilli favorablement par la résolution IICA/CE/Res.483 (XXVIII-O/08),

DÉCIDE :

D'accueillir favorablement le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation extérieure visant à renforcer les compétences techniques de l'IICA.

IICA/JIA/Res.446 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 446

**AUTORISATION D'APPROBATION DU PLAN À MOYEN TERME DE L'IICA
POUR LA PÉRIODE 2010-2014 ACCORDÉE À LA TRENTIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 2.a du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), cet organe de direction a pour attribution d'adopter les mesures relatives à la politique et à l'action de l'IICA et que, partant, il incombe au Conseil d'approuver les plans à moyen terme de l'Institut;

Que le Directeur général élu doit élaborer, avec la collaboration des États membres, un projet de Plan à moyen terme de l'IICA pour la période 2010-2014, à partir des orientations contenues dans le Cadre stratégique 2010-2020;

Que, lors de l'élaboration de ce Plan à moyen terme, il faudra prendre également en compte dans celui-ci les mandats émanant du processus des Sommets des Amériques, ceux qui sont issus des réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale, en particulier du Plan AGRO 2015 ainsi que les mandats émanés du Comité exécutif et du Conseil;

Que pour faciliter la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2010-2014 il est fondamental de s'assurer que ses mandats sont compatibles avec le budget de l'Institut, et que, de ce fait, il conviendra que ce Plan établisse les conditions financières pour sa mise en œuvre pendant la période 2010-2014;

Que, compte tenu du fait qu'il n'est pas prévu de tenir une réunion ordinaire du Conseil en 2010, il est nécessaire de déléguer la faculté d'examiner et d'approuver le

projet de Plan à moyen terme de l'IICA 2010-2014 ainsi que les modifications au Programme-budget 2010-2011 qui sont nécessaires pour la mise en œuvre de ce Plan à la Trentième Réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général de préparer, en consultation avec les États membres, le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA en prenant comme lignes directrices fondamentales : (i) les mandats relatifs à l'agriculture et à la vie rurale émanés du processus des Sommets des Amériques; (ii) les mandats issus des réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale, en particulier du Plan AGRO 2003-2015; (iii) les résolutions en vigueur du Conseil et du Comité exécutif; et (iv) les directives appelées à régir les activités de l'Institut qui ont été établies dans le Cadre stratégique de l'IICA 2010-2020.
2. D'autoriser le Comité exécutif à approuver, à sa Trentième réunion ordinaire, le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA ainsi que les modifications du Programme-budget 2010-2011 de l'Institut qui sont nécessaire à la mise en œuvre dudit Plan.

IICA/JIA/Res.447 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 447

ACTIVITÉS CONJOINTES DE L’IICA ET DE LA FAO AU PROFIT DE L’AGRICULTURE DES AMÉRIQUES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L’AGRICULTURE (JIA), à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document « Renforcement des partenariats et de la coordination entre l’IICA et la FAO au profit de l’agriculture des Amériques »,

CONSIDÉRANT:

Que l’IICA et la FAO sont les deux organisations les plus importantes qui ont pour mandat, dans les Amériques, de dispenser une coopération technique aux pays de la région afin de les soutenir dans les efforts qu’ils déploient pour mettre en place une agriculture moderne, compétitive et durable et pour améliorer les conditions de vie de la population rurale;

Que les États membres des deux organisations, afin de renforcer leurs relations et leurs activités conjointes, considèrent qu’il est essentiel que toutes les deux apportent des réponses coordonnées, plus efficaces et plus performantes aux demandes de service qu’ils leur adressent;

Qu’en exécution de la recommandation formulée par la Commission consultative pour les questions de gestion, le Directeur général de l’IICA a remis aux États membres le document « Renforcement des partenariats et de la coordination entre l’IICA et la FAO au profit de l’agriculture des Amériques » qui analyse et recommande le resserrement des relations entre les deux organismes dans le cadre d’un nouveau modèle,

DÉCIDE :

1. De remercier le Directeur général pour le document « Renforcement du partenariat et de la coordination entre l'IICA et la FAO au profit de l'agriculture des Amériques ».
2. De demander à la Commission spéciale pour les questions de gestion (CCSQG) qu'elle:
 - a. étudie le document « Renforcement du partenariat et de la coordination entre l'IICA et la FAO au profit de l'agriculture des Amériques » et énonce des possibilités de renforcer l'intégration IICA/FAO; et
 - b. présente des recommandations au Comité exécutif de l'IICA en 2010 sur la façon de procéder en matière d'intégration IICA/FAO, afin de soumettre à la réunion du Conseil de 2011 une proposition officielle sur l'intégration, qui comprenne une analyse des modalités et d'autres aspects.
3. De demander aux États membres qu'à travers les circuits appropriés ils présentent les propositions qui pourraient émaner des institutions pertinentes.
4. De demander au Directeur général de l'IICA d'offrir à la CCSQG tout l'appui technique, juridique et logistique dont elle aura besoin pour s'acquitter de ce mandat.

IICA/JIA/Res.448 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 448

**RENFORCEMENT DU SUIVI
DU PROGRAMME CONTINENTAL 2010-2011**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les pays membres ont exprimé des préoccupations au sujet de la mise en œuvre effective du Programme continental 2010-2011;

Qu'il est indispensable de donner suite de manière effective à la mise en œuvre du Programme continental 2010-2011 et de disposer d'un mécanisme d'élaboration de rapports sur la dite mise en œuvre,

DÉCIDE :

De demander au Directeur général de l'IICA : a) de renforcer les mécanismes de suivi de la mise en œuvre du Programme continental 2010-2011; et b) de faciliter l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Programme continental 2010-2011 entre les États membres.

IICA/JIA/Res.449 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 449**INSTITUTIONNALISATION DES CONSULTATIONS MENÉES AUPRÈS
DES MEMBRES DES CHAÎNES AGROPRODUCTIVES ET COMMERCIALES
(CHAÎNES DE VALEUR) DANS LES RÉUNIONS MINISTÉRIELLES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire dans son ensemble peut avoir des effets positifs dans les efforts pour accroître la productivité agricole, améliorer les revenus des agriculteurs et des habitants des zones rurales, renforcer les capacités commerciales et accroître la sécurité alimentaire;

Qu'il est important de concevoir des politiques et des stratégies pour le secteur agricole qui tiennent compte des points de vue et des besoins des membres de la chaîne de valeur, afin que les ministres soient adéquatement informés en vue de leurs délibérations; et

Que, dans le cadre des réunions ministérielles tenues au Guatemala en 2007 et en Jamaïque en 2009, des consultations ont eu lieu avec des membres de la chaîne de valeur afin d'informer adéquatement les ministres dans leurs délibérations,

DÉCIDE :

1. D'encourager les hôtes des futures réunions ministérielles à tenir un dialogue consultatif avec des membres de la chaîne de valeur, afin que les ministres disposent d'informations utiles en vue de leurs délibérations.

2. De demander à l'IICA de travailler de concert avec le gouvernement qui accueille la réunion ministérielle et de fournir le soutien, de la façon qui conviendra, pour assurer le succès de ce dialogue consultatif.

IICA/JIA/Res.450 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 450**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT
POUR LES EXERCICES 2007 ET 2008 ET
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2007 et Rapport des commissaires aux comptes » et « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 et Rapport des commissaires aux comptes », figurant sous la cote IICA/JIA/Doc.329(09),

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, conformément aux dispositions des articles 4.d et 3.c de son Règlement, a examiné à ses Réunions ordinaires de 2008 et 2009 les états financiers de l'Institut correspondant aux exercices 2007 et 2008 et pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes pour les deux années susmentionnées;

Que les commissaires aux comptes, dans les rapports susmentionnés, attestent que la Direction générale de l'Institut a géré adéquatement les ressources financières de l'Institut, conformément aux dispositions des règlements de l'IICA;

Que, de l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers correspondant aux exercices 2007 et 2008 présentent raisonnablement, dans tous leurs aspects, la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008, respectivement, ainsi que les changements intervenus dans ses actifs nets et ses flux de trésorerie pendant les années susmentionnées;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans ses quatorzième et quinzième rapports annuels, établit qu'il a examiné les rapports des commissaires aux comptes et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'Institut et aux règles de vérification généralement acceptées; et

Que le Comité exécutif, à ses Vingt-huitième et Vingt-neuvième réunions ordinaires, a adopté les résolutions IICA/CE/Res.486(XVIII-O/08) et IICA/CE/Res.500 (XIX-O/09) respectivement, par lesquelles il a décidé d'acheminer au Conseil ces états financiers, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, pour examen,

DÉCIDE :

D'accueillir favorablement les « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2007 » et les « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2008 » ainsi que les rapports des commissaires aux comptes concernant lesdits états financiers, contenus dans le document IICA/JIA/Doc.329(09).

IICA/JIA/Res.451 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 451**QUATORZIÈME ET QUINZIÈME RAPPORTS DU COMITÉ
DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.330(09), « Quatorzième et quinzième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-O/93) qui porte création du CRV et approuve ses statuts;

Que, en vertu des dispositions de l'article 3 (k) du Règlement intérieur du Comité exécutif, il revient à cet organe de « nommer les membres du CRV, recevoir et approuver les rapports et les recommandations du CRV »;

Que le travail du CRV est essentiel pour garantir aux États membres que les ressources de l'institution sont gérées adéquatement et qu'il constitue un outil précieux pour obtenir le soutien financier dont l'Institut a besoin; et

Que, lors de ses Vingt-huitième et Vingt-neuvième Réunions ordinaires, le Comité exécutif a approuvé, par les résolutions IICA/CE/Res.487(XXVIII-O/08) et IICA/CE/Res.501 (XXIX-O/09), respectivement, les quatorzième et quinzième rapports du CRV,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les quatorzième et quinzième rapports du Comité de révision de la vérification contenus dans le document IICA/JIA/Doc. 330(09).
2. D'exprimer aux membres du Comité de révision de la vérification (CRV) la satisfaction et les remerciements des États membres qui composent le Conseil interaméricain de l'agriculture pour l'excellent travail réalisé.

IICA/JIA/Res.452 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 452**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RECOUVREMENT DES ARRIÉRÉS
DE QUOTES-PARTS DUS À L’IICA**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L’AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.331(09), « Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’IICA»;

CONSIDÉRANT :

Que la consolidation financière de l’Institut et la bonne exécution des programmes et projets inclus dans les programmes de coopération de l’IICA aux échelles nationale, régionale et continentale ne sont possibles que si les États membres se maintiennent à jour dans le versement de leurs quotes-parts annuelles à l’Institut;

Que le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), par la résolution IICA/JIA/Res.414(XIII-O/05), a adopté les « Mesures révisées » pour le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut;

Que ce document reprend et améliore les dispositions de la résolution IICA/CE/Res.417(XXIV-O/04), approuvée par le Comité exécutif à sa Vingt-quatrième Réunion ordinaire, et de la résolution IICA/JIA/Res.392(XII-O/03), approuvée par la Douzième Réunion ordinaire du Conseil, qui établissent un ensemble de mesures destinées à encourager les États membres à se mettre à jour dans leurs obligations financières à l’égard de l’Institut;

Que, grâce à l'efficacité des mesures adoptées, à la bonne volonté et à l'appui des ministres de l'agriculture et d'autres autorités des États membres ainsi qu'aux efforts de la Direction générale de l'IICA, il a été possible de réduire considérablement le montant total des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut; et

Que ladite réduction a permis à l'Administration de financer le Programme-budget 2008-2009 ainsi que le budget extraordinaire 2008-2009 approuvé par les organes de direction de l'Institut pour l'exécution de programmes revêtant une haute priorité pendant l'exercice biennal susmentionné et qui sont exécutés de manière satisfaisante,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'agriculture et des affaires étrangères ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de l'IICA pour les efforts consentis afin que les pays membres puissent acquitter leurs quotes-parts annuelles à l'Institut.
2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'Institut et à régler les arriérés de quotes-parts correspondant à des années antérieures.
3. De demander au Directeur général: a) de poursuivre ses démarches afin de recouvrer les quotes-parts des États membres pour l'année en cours et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs; et b) de continuer d'informer les États membres sur les progrès accomplis dans le recouvrement de ces quotes-parts.
4. D'exhorter les États membres à se maintenir à jour dans le versement de leurs quotes-parts à l'Institut, en particulier les pays qui ont établi, de concert avec la Direction générale de l'Institut, des plans de paiement des arriérés de quotes-parts correspondant à des exercices antérieurs pour s'acquitter de leurs engagements en temps opportun.

IICA/JIA/Res. 453 (XV-O/09)

29 octobre 2009

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 453**PROGRAMME-BUDGET POUR 2010 ET 2011**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (JIA), à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.332(09), « Projet de Programme-budget pour 2010-2011 »; et

La résolution IICA/CE/Res.504(XXIX-O/09) du 14 juillet 2009, par laquelle le Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, recommande au Conseil d'approuver l'allocation globale des crédits et les montants des quotes-parts des États membres pour les années 2010 et 2011 ainsi que l'utilisation des ressources pour l'exercice 2010,

CONSIDÉRANT:

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) établit:

- a. à l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) aura comme attribution d' « approuver le Programme-budget biennal et d'établir les quotes-parts annuelles des États membres »;
- b. à l'article 23, que « les États membres contribueront au soutien de l'Institut par le versement de quotes-parts annuelles établies par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l'Organisation des États Américains »;

Qu'étant donné qu'une nouvelle administration entrera en fonctions en 2010, il faut lui accorder la flexibilité nécessaire pour qu'elle propose une allocation détaillée des crédits pour l'année 2011, le Directeur général a présenté un projet de Programme-budget contenant une allocation détaillée des crédits du Fonds ordinaire seulement pour l'année 2010, et contenant uniquement un chiffre global pour l'année 2011;

Que la Direction générale espère mobiliser des ressources externes pour financer des programmes et projets pour un montant approximatif de EU\$145 millions, lesquelles produiraient environ EU\$8,6 millions au titre du taux institutionnel net (TIN) destinés à financer les structures complémentaires des unités liées à l'exécution de programmes et de projets financés par des ressources externes et à financer des activités corporatives d'appui à ces programmes et à ces projets; et

Que le projet publié sous la cote IICA/JIA/Doc.332(09), « Projet de Programme-budget pour 2010-2011 », correspond au document analysé et recommandé par une résolution du Conseil exécutif, lors de sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire,

DÉCIDE:

1. D'approuver, comme allocation globale du Fonds ordinaire du Programme-budget de l'Institut pour 2010-2011, la somme de EU\$33 398 239 annuellement, dont un montant de EU\$27 298 239 serait financé chaque année par les quotes-parts versées par les États membres, selon les montants indiqués dans le barème des quotes-parts figurant à l'« Annexe A », et par EU\$6 100 000 par année en crédits divers, provenant d'un montant évalué à EU\$4 100 000 qui sera produit chaque année et EU\$2 000 000 annuellement provenant du Fonds des recettes diverses.
2. D'approuver l'utilisation des crédits approuvés dans le Programme-budget pour 2010 conformément aux allocations relatives à chacun des chapitres, des postes et des priorités stratégiques détaillées dans le document portant la cote IICA/JIA/Doc.332(09), « Projet de Programme-budget pour 2010-2011 », dont le résumé par chapitre est joint à l'« Annexe B ».
3. De demander au Directeur général de soumettre à la considération du Comité exécutif, à sa Trentième Réunion ordinaire, un projet d'affectation détaillée des ressources approuvées pour le Programme-budget de 2011 qui soit cohérent avec les priorités du nouveau Plan à moyen terme 2010-2014 de l'Institut qui sera approuvé par le Comité exécutif.

4. D'autoriser le Directeur général à effectuer des virements entre les chapitres du Programme-budget, à condition que le total de ces virements n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10% et n'affecte pas substantiellement les priorités approuvées.
5. D'autoriser le Directeur général à procéder aux ajustements nécessaires à l'allocation des crédits recommandés dans la présente résolution, au cas où les recettes de chacun des exercices budgétaires compris dans l'exercice biennal 2010-2011 seraient inférieures aux prévisions, et d'en faire rapport au Comité exécutif et au Conseil.

ANNEXE A
PROGRAMME-BUDGET POUR 2010-2011
Barème des quotes-parts des États membres et recettes diverses en 2010 et 2011
Basé sur le barème des quotes-parts de l'OEAE pour 2009¹ (en EU\$)

ÉTATS MEMBRES	2010			2011	
	OEAE	IICA		IICA	
	%	%	MONTANT	%	MONTANT
Antigua-et-Barbuda	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Argentine	3,211	3,211	883.304	3,211	883.304
Bahamas	0,077	0,077	21.182	0,077	21.182
Barbade	0,060	0,060	16.505	0,060	16.505
Belize	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Bolivie	0,046	0,046	12.654	0,046	12.654
Brésil	7,953	7,953	2.187.765	7,953	2.187.765
Canada	13,761	13,761	3.785.469	13,761	3.785.469
Chili	1,073	1,073	295.168	1,073	295.168
Colombie	0,839	0,839	230.798	0,839	230.798
Costa Rica	0,187	0,187	51.441	0,187	51.441
Dominique	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Équateur	0,207	0,207	56.943	0,207	56.943
El Salvador	0,105	0,105	28.884	0,105	28.884
États-Unis d'Amérique	59,470	59,470	16.359.412	59,470	16.359.412
Grenade	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Guatemala	0,187	0,187	51.441	0,187	51.441
Guyana	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Haïti	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Honduras	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Jamaïque	0,123	0,123	33.836	0,123	33.836
Mexique	8,141	8,141	2.239.482	8,141	2.239.482
Nicaragua	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Panama	0,163	0,163	44.839	0,163	44.839
Paraguay	0,124	0,124	34.111	0,124	34.111
Pérou	0,553	0,553	152.123	0,553	152.123
République dominicaine	0,206	0,206	56.668	0,206	56.668
Saint-Kitts-et-Nevis	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Saint-Vincent-et-Grenadines	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Sainte-Lucie	0,022	0,022	6.052	0,022	6.052
Suriname	0,045	0,045	12.379	0,045	12.379
Trinité-et-Tobago	0,152	0,152	41.813	0,152	41.813
Uruguay	0,181	0,181	49.791	0,181	49.791
Venezuela	2,060	2,060	566.679	2,060	566.679
TOTAL PARTIEL	99,235	99,235	27.298.239	99,235	27.298.239
Cuba	0,765	0,765		0,765	
TOTAL DES QUOTES-PARTS	100,000	100,000	27.298.239	100,000	27.298.239
RECETTES DIVERSES²			6.100.000		6.100.000
TOTAL DU FONDS ORDINAIRE			33.398.239		33.398.239

N.B.: Le pourcentage de Cuba n'est pas pris en compte dans le calcul des quotes-parts des États membres.

1/ Conformément à la résolution AG/RES. 1 (XXXVI-E/08), adoptée par l'Assemblée générale de l'OEAE.

2/ Les recettes diverses en 2010 et 2011 comprennent EU\$4 100 000 de recettes estimées et EU\$2 000 000 du Fonds des recettes diverses

ANNEXE B
PROGRAMME-BUDGET 2010
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE
(milliers EU\$)

CHAPITRE	QUOTES	RECETTES DIVERSES	TOTAL
I: SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	24 420,9	5 587,9	30 008,8
Priorité stratégique			
1. Commerce et compétitivité des agroentreprises	6 017,2	1 515,8	7 533,0
2. Technologie et innovation	5 666,2	817,6	6 483,8
3. Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	5 037,7	1 439,5	6 477,2
4. Développement des collectivités rurales	3 722,8	1 002,1	4 724,9
5. Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	1 757,1	392,9	2 150,0
6. Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et modernisation de son système	2 219,9	420,0	2 639,9
II: FRAIS DE DIRECTION	1 292,8	82,8	1 375,3
Bureau du Directeur général	679,6	25,0	704,6
Direction de l'administration et des finances	612,9	57,8	670,7
III: FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS ¹	1 183,2	20,0	1 203,2
Organes de direction	395,0	0,0	395,0
Assurances	380,0	0,0	380,0
Pensions	287,7	0,0	287,7
Tribunal administratif de l'OEA	25,0	0,0	25,0
Vérification externe	95,5	0,0	95,5
Programme d'aide en cas d'urgence	0,0	20,0	20,0
IV: MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT	401,6	409,3	811,0
TOTAL	27 298,5	6 100,0	33 398,3

1/ Quote part de Cuba non comprise

IICA/JIA/Res.454 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 454

HOMMAGE À Mme SHARMAN OTTLEY
POUR SA CONTRIBUTION EN QUALITÉ DE MEMBRE
DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité de révision de la vérification constitue un mécanisme important du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), tant pour conseiller directement le Directeur général dans la conduite administrative et financière de l'Institut que pour aider le Conseil lui-même dans la surveillance administrative et financière de l'IICA;

Que les membres du Comité de révision de la vérification (CRV), désignés par les gouvernements, accomplissent une tâche importante;

Que Mme Sharman Ottley, vérificatrice générale, a été membre du Comité de révision de la vérification pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009;

DÉCIDE :

1. De remercier le gouvernement de Trinité-et-Tobago pour l'appui prêté par Mme Sharman Ottley, en sa qualité de membre du CRV, pendant la période 2004-2009.
2. De rendre hommage à Mme Ottley pour l'excellence de son travail et pour son dévouement, et de la remercier profondément de ses contributions au

Comité de révision de la vérification et à la gestion administrative et financière de l'Institut.

IICA/JIA/Res.455 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 455

STATUT DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CIAB)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le résolution IICA/CE/Res. 506 (XXIX-O/09), « Statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)»,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 506 (XXIX-O/09), adoptée lors de sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, a approuvé, ad referendum du Conseil interaméricain de l'agriculture, le statut de la CIAB;

Que, les États membres qui composent le Conseil sont satisfaits de la procédure suivie et des décisions prises par le Comité exécutif pour approuver le règlement susmentionné et ont souligné l'importance que revêt ce mécanisme pour promouvoir et orienter le développement de l'agriculture biologique dans les Amériques,

DÉCIDE :

D'approuver le statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique, qui est joint en annexe.

STATUTS DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CHAPITRE I

ORGANISATION, FONCTIONS ET MEMBRES

Article 1 : Nature

1. La Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB) est une commission spéciale établie par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) en vertu de l'article 52 de son Règlement intérieur.
2. La CIAB détient une autonomie technique dans l'exécution de ses fonctions, à l'intérieur des limites établies par la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, les présents Statuts et les résolutions du Conseil et du Comité exécutif. La CIAB est subordonnée et doit rendre des comptes au Comité exécutif et n'a pas autorité pour rendre des décisions qui lient l'Institut.

Article 2 : Structure

La CIAB œuvre à la réalisation de ses objectifs par l'intermédiaire des entités suivantes :

- a. l'Assemblée de la CIAB
- b. le Conseil d'administration (CA/CIAB)
- c. le Secrétariat technique

Article 3 : Objectifs et fonctions

Objectifs

1. Les objectifs de la CIAB sont les suivants :
 - a. Contribuer au développement de l'agriculture biologique dans les pays des Amériques et du commerce de ses produits, en agissant en tant qu'instance technique de gestion des connaissances et de partage et diffusion en temps opportun de l'information pertinente;

- b. Contribuer au renforcement des structures institutionnelles des Autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des pays des Amériques;
- c. Coordonner et promouvoir l'élaboration et l'harmonisation de normes et de procédures pour favoriser et réglementer la production, le contrôle et le commerce des aliments biologiques dans les pays des Amériques;
- d. Agir en tant que mécanisme de consultation, de liaison et de coopération réciproque entre les instances gouvernementales compétentes qui, dans chaque pays des Amériques, sont chargées de promouvoir et de réglementer le développement et le contrôle de l'agriculture biologique;
- e. Favoriser, dans le cadre d'autres fonctions qui contribuent au développement de l'agriculture biologique, dans la mesure de ses possibilités, les activités visant à promouvoir l'activité et ses institutions.

Fonctions

La CIAB remplit les fonctions suivantes :

- a. Surveiller le contexte international qui a une incidence sur l'agriculture biologique dans la région; avertir les États membres de la CIAB des faits nouveaux et favoriser l'établissement de positions public-privé ou de stratégies régionales collégiales sur des questions importantes pour l'activité;
- b. Favoriser la tenue de forums de discussion électroniques et la réalisation d'études sur des questions importantes touchant le fonctionnement des bureaux des Autorités compétentes et le développement général de l'agriculture biologique;
- c. Favoriser la tenue de forums de formation, virtuels ou présentiels, sur des questions importantes pour le renforcement des bureaux des Autorités compétentes et pour le développement général de l'agriculture biologique, en privilégiant les compétences existantes dans le Continent;
- d. Offrir des services de conseil et une collaboration aux États membres de la CIAB concernés, dans les processus d'élaboration de leurs règlements en matière d'agriculture biologique et dans la mise en place et la consolidation des bureaux des Autorités compétentes;

- e. Favoriser la coopération horizontale entre les États membres de la CIAB afin de faciliter les échanges d'information et de données d'expérience qui permettront d'évaluer les degrés de développement en matière d'agriculture biologique;
- f. Offrir des services de conseil et une collaboration aux autorités du secteur agricole des États membres de la CIAB, et à d'autres autorités liées à ce secteur, lorsqu'elles en font la demande, au sujet des décisions à prendre sur des questions en rapport avec l'agriculture biologique;
- g. Recueillir, concentrer et partager l'information présentant un intérêt pour les États membres de la CIAB et tenir à jour une base de données sur l'agriculture biologique avec l'information officielle fournie par les bureaux des Autorités compétentes, et l'information d'intérêt provenant d'autres sources, afin de faciliter les processus décisionnels des intervenants de l'agriculture biologique;
- h. Élaborer un rapport annuel sur l'état de l'agriculture biologique dans les Amériques, à partir de l'information fournie par les Autorités compétentes de la CIAB à la demande de son Secrétariat technique;
- i. Fournir de l'information au sujet des faits nouveaux importants qui touchent le développement de l'agriculture biologique et qui peuvent présenter un intérêt pour les États membres de la CIAB;
- j. Coordonner des activités et établir des positions communes avec les organismes multilatéraux de coopération internationale et autres, qui appuient des actions dans le domaine de l'agriculture biologique, en particulier dans le cadre de forums internationaux;
- k. Agir en tant qu'organe consultatif principal pour les États membres de la CIAB, de l'IICA et d'autres entités qui en font la demande, sur des questions liées à l'agriculture biologique;
- l. Examiner d'autres questions liées à la coopération interaméricaine dans le domaine de l'agriculture biologique que lui soumet le Comité exécutif de l'IICA;
- m. Présenter au Comité exécutif de l'IICA – par l'intermédiaire du Directeur général de l'IICA – un rapport annuel sur ses activités, qui pourra contenir des recommandations et des projets de résolution soumis aux fins d'examen;

- n. Établir des relations aux fins de liaison et de coopération avec d'autres entités similaires dans les Amériques dans le but d'atteindre des objectifs communs;
- o. Mobiliser des ressources pour l'exécution de ses activités conformément aux dispositions de l'article 24 des présents Statuts.

Article 4 : Membres

1. La CIAB est composée des membres suivants :
 - a. Tous les États membres de l'IICA qui, à la date de l'adoption des présents Statuts, constituent le Réseau des autorités compétentes en matière d'agriculture biologique, établi à Managua, Nicaragua, en août 2007;
 - b. Les autres États membres de l'IICA qui disposent d'instances institutionnelles de l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique dûment établie pour remplir les fonctions de contrôle et de réglementation de l'activité, et qui soumettent une demande écrite d'adhésion à la CIAB au Directeur général de l'IICA, par l'intermédiaire de leur ministre de l'Agriculture.
2. Tout État membre de la CIAB peut se retirer de la Commission en notifiant le Directeur général de l'IICA au moyen d'une lettre signée par son ministre de l'Agriculture. Le retrait entre en vigueur quatre-vingt-dix jours après réception de la lettre par le Directeur général, délai pendant lequel l'État membre de la CIAB peut reconsidérer et invalider sa demande.

CHAPITRE II

ASSEMBLÉE DE LA CIAB

Article 5 : But et fonctions

But

L'Assemblée de la CIAB a pour but de servir de forum interaméricain afin que les Autorités compétentes en matière d'agriculture biologique des États membres de la CIAB puissent échanger des opinions et des données d'expérience, et prendre les décisions appropriées pour orienter leur activité vers la réalisation des objectifs et mandats assignés.

Fonctions

L'Assemblée de la CIAB remplit les fonctions suivantes :

- a. Établir des politiques pour la réalisation des objectifs et fonctions définis à l'article 3 des présents Statuts.
- b. Élire les membres du CA/CIAB.
- c. Approuver le Plan de travail et de budget de la CIAB élaboré et présenté par le CA/CIAB.
- d. Proposer au Comité exécutif de l'IICA les modifications à apporter aux présents Statuts en vue de leur approbation.
- e. Approuver le Règlement intérieur de la CIAB et ses modifications, si un tel règlement est jugé nécessaire à la réalisation des objectifs et à l'exécution des fonctions de la CIAB.

Article 6 : Lieu et fréquence des réunions

1. La CIAB tient une réunion ordinaire de son Assemblée une fois par an. Le lieu de la réunion est déterminé pendant la réunion ordinaire précédente. Si plusieurs pays offrent d'accueillir la réunion, la décision est prise en appliquant le principe du roulement. Si aucune offre n'est présentée, la réunion ordinaire se tient au siège de l'IICA.
2. L'Assemblée de la CIAB peut tenir des réunions extraordinaires convoquées par une résolution adoptée à la suite d'un vote favorable des deux tiers de ses États membres composant l'Assemblée; ou par correspondance, ou par voie électronique, à la demande du CA/CIAB ou d'au moins dix de ses États membres. Conformément aux dispositions de l'article 17 des présents Statuts, le CA/CIAB détermine le lieu de la réunion extraordinaire, en tenant compte des offres présentées par les États membres et du principe de roulement. En l'absence d'offres, l'assemblée extraordinaire se tient au siège de l'IICA.

Article 7 : Participation à l'assemblée de la ciab**Représentation**

1. Chaque État membre a le droit d'envoyer un représentant titulaire à l'Assemblée de la CIAB, avec voix consultative et délibérative, accompagné de représentants suppléants et/ou de conseillers que l'État membre devra accréditer par l'intermédiaire du Secrétariat technique de la CIAB. Le représentant titulaire de chaque État membre à l'Assemblée est le responsable de l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique dûment établie dans ledit État ou, en remplacement, un fonctionnaire de cette Autorité, doté d'une bonne expérience et reconnu en la matière, désigné par le responsable de l'Autorité compétente de l'État membre.
2. Le Directeur général de l'IICA, ou son représentant, peut participer, avec voix consultative mais non délibérative, aux débats de l'Assemblée de la CIAB, tant dans les séances plénières qu'au sein des commissions et des sous-commissions.

Observateurs

À condition d'avoir présenté une demande écrite, suffisamment à l'avance, les instances suivantes de pays et d'institutions peuvent se faire représenter par des observateurs, avec voix consultative mais non délibérative, aux réunions de l'Assemblée de la CIAB, sous réserve de la décision du Président de l'Assemblée :

- a. Les États membres de l'IICA qui ne sont pas membres de la CIAB, les membres associés de l'IICA et les observateurs permanents de l'IICA qui ont demandé de participer à la réunion;
- b. Les États américains ne faisant pas partie des États membres de l'IICA, qui ont demandé de participer à la réunion et dont la participation a été approuvée par le CA/CIAB;
- c. Les entités et organismes interaméricains gouvernementaux à caractère régional ou sous-régional liés à l'agriculture biologique;
- d. Les organes et organismes spécialisés liés à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux publics;
- e. Le Directeur général de l'IICA.

Invités

Peuvent assister aux réunions de l'Assemblée de la CIAB en qualité d'invités spéciaux, sous réserve de l'approbation préalable du CA/CIAB et après consultation du gouvernement du pays hôte, d'autres personnes ou institutions, provenant notamment de la société civile, non mentionnées dans le présent article.

Article 8 : Autorités de l'assemblée de la ciab

1. Le bureau de l'Assemblée de la CIAB comprend un Président et un Vice-président. Le Président est l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique du pays hôte et le Vice-président, le représentant de l'État membre qui suit le pays du Président dans l'ordre alphabétique.
2. Lorsque l'Assemblée se réunit au siège de l'IICA, le Président du CA/CIAB préside provisoirement la séance jusqu'à ce qu'un Président soit élu.

Article 9 : Ordre du jour

1. Le CA/CIAB, avec le soutien du Secrétariat technique, prépare un ordre du jour provisoire pour chaque réunion de l'Assemblée de la CIAB et soumet cet ordre du jour à la considération des États membres au moins trois mois avant l'ouverture de la réunion de ladite Assemblée. Les États membres disposent de trente jours consécutifs pour présenter leurs observations au sujet de l'ordre du jour provisoire au Président du CA/CIAB. En tenant compte de ces observations, le CA/CIAB rédige l'ordre du jour définitif.
2. L'ordre du jour approuvé de cette manière ne peut être modifié ou amendé pendant la réunion de l'Assemblée de la CIAB que par un vote favorable des deux tiers des États membres présents.

Article 10 : Séances et réunions

Chaque réunion de l'Assemblée de la CIAB comporte les séances plénières et les exposés nécessaires à l'examen de tous les points à l'ordre du jour de la réunion.

Article 11 : Commissions

1. L'Assemblée de la CIAB peut établir les commissions, sous-commissions et groupes de travail qu'elle estime nécessaires. Les commissions peuvent être permanentes ou temporaires.
2. L'Assemblée de la CIAB désigne des coordonnateurs pour chaque commission, sous-commission et groupe de travail, lesquels sont chargés d'assurer le suivi du travail demandé et de présenter les rapports décrivant les résultats à l'Assemblée générale.
3. Les réunions des commissions, sous-commissions et groupes de travail peuvent être virtuelles ou présentes, selon la nature du travail à réaliser et les ressources disponibles.

Article 12 : Quorum

1. Le quorum des séances plénières est constitué par plus de la moitié des États membres de la CIAB.
2. Le quorum des commissions, sous-commissions et groupes de travail de l'Assemblée de la CIAB est constitué par plus de la moitié des États membres qui composent chacune de ces entités.

Article 13 : Vote

1. Les décisions de l'Assemblée de la CIAB sont adoptées pendant les séances plénières, sauf dans les cas extraordinaires où il est nécessaire de procéder à un vote par correspondance ou par voie électronique, auquel cas la procédure est coordonnée par le Secrétariat technique de la CIAB. Chaque État membre dispose d'une voix. Le droit de vote n'implique pas l'obligation de voter.
2. En l'absence de consensus dans les délibérations, les décisions de l'Assemblée de la CIAB sont adoptées par un vote à la majorité absolue des États membres présents, sauf dans le cas d'un vote par correspondance ou par voie électronique.
3. Dans les commissions, sous-commissions et groupes de travail, les décisions sont adoptées à la majorité simple des États membres présents.

4. Il n'est procédé à aucun vote pendant une réunion de l'Assemblée, d'une commission, d'une sous-commission ou d'un groupe de travail, selon le cas, à moins que les exigences relatives au quorum correspondant ne soient satisfaites et à moins que les États membres n'aient été dûment invités, suffisamment à l'avance, à participer à la réunion.
5. Aux fins des présents Statuts, l'expression « majorité absolue » signifie plus de la moitié des votes des États membres présents à une réunion de l'Assemblée de la CIAB. L'expression « majorité simple » signifie plus de la moitié des membres présents et votants à une séance quelconque d'une commission, d'une sous-commission ou d'un groupe de travail.
6. Lorsqu'il est nécessaire de prendre des décisions au sujet de questions urgentes et que l'Assemblée ne siège pas, il est permis de recourir à la procédure de vote par correspondance ou par voie électronique. Le cas échéant, à la demande écrite du CA/CIAB, présentée par l'intermédiaire de son président, ou à la demande de douze représentants ou plus des États membres, présentée sous la forme d'une pétition signée par ces représentants, le Secrétaire technique transmet à tous les États membres l'information relative à la question qui fait l'objet de la consultation, assortie d'une proposition à ce sujet. Dans le même temps, il demande aux États membres de voter, en leur indiquant la date limite de réception des suffrages, par écrit ou par voie électronique. À l'expiration du délai fixé, le Secrétaire technique procède au dépouillement des suffrages, certifie le résultat et communique ce résultat aux États membres. Les décisions de l'Assemblée soumises à cette procédure de vote sont adoptées à la majorité absolue des États membres.

CHAPITRE III

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA/CIAB)

Article 14 : Composition

1. Le Conseil d'administration (CA/CIAB) est l'organe directeur de la CIAB. Il est composé de quatre membres de la CIAB élus par l'Assemblée de la CIAB, conformément, dans la mesure du possible, aux principes de roulement et de représentation géographique équitable.

- a. Trois des membres de la CIAB qui font partie du CA/CIAB (membres) sont élus par scrutin direct.
 - b. Le quatrième membre du CA/CIAB est le représentant de l'État membre désigné comme étant le pays hôte de la prochaine réunion ordinaire de l'Assemblée de la CIAB. Lorsque aucun pays n'a été désigné par l'Assemblée pour accueillir sa réunion ordinaire suivante, ou lorsque le pays de l'un des trois membres élus par scrutin direct est le pays hôte de la réunion ordinaire suivante, le quatrième membre est désigné par tirage au sort pendant la réunion de l'Assemblée parmi les membres de la CIAB qui ne font pas partie du CA/CIAB et qui n'ont pas siégé comme membres du CA/CIAB au cours des deux dernières années.
2. Hormis le cas particulier prévu dans les dispositions transitoires adoptées par le Comité exécutif, les membres du CA/CIAB élus par l'Assemblée par scrutin direct exercent leurs fonctions pendant trois ans. L'un des membres doit être remplacé chaque année pendant la réunion ordinaire de l'Assemblée.
 3. Le mandat du membre du CA/CIAB qui est le représentant du pays hôte de la réunion suivante du CA/CIAB débute à la fin de la réunion de l'Assemblée tenue pendant l'année précédant celle pendant laquelle son pays sera l'hôte de la réunion suivante, et se termine à la fin de la réunion accueillie par son pays.
 4. Le représentant au sein du CA/CIAB de chaque État membre qui en fait partie est le responsable de l'Autorité compétente en matière d'agriculture biologique dûment établie dans ledit État ou, en remplacement, un fonctionnaire de cette Autorité, doté d'une bonne expérience et reconnu en la matière, accrédité auprès du CA/CIAB par le responsable de l'Autorité compétente de l'État membre, par l'intermédiaire du Secrétaire technique.
 5. Dans le cas où, en raison d'un événement imprévu, l'Assemblée ne tient pas de réunion ordinaire pendant l'année civile, les mandats des membres du CA/CIAB sont prorogés jusqu'à la réunion ordinaire suivante, de telle sorte qu'il ne soit pas procédé à l'élection de plus d'un membre au cours de cette réunion ordinaire suivante et des réunions ordinaires subséquentes.
 6. Si un État membre renonce à son statut de membre du CA/CIAB, le CA/CIAB désigne un autre membre pour le remplacer jusqu'à la réunion ordinaire suivante au cours de laquelle se tiendra une élection extraordinaire pour élire un membre dont le mandat se terminera à l'expiration du mandat du membre démissionnaire. Cette

élection extraordinaire n'est pas prise en compte aux fins de l'application de l'alinéa 5 du présent article.

Article 15 : Séance de constitution et autorités

Le CA/CIAB et ses autorités sont élus par l'Assemblée de la CIAB pendant sa première séance plénière.

Article 16 : Président du ca/ciab

Le Président du CA/CIAB exerce les responsabilités particulières suivantes :

- a. Présider les séances du Conseil d'administration;
- b. Superviser et coordonner l'exécution des fonctions du CA/CIAB, en particulier pendant la période comprise entre ses réunions ordinaires;
- c. Représenter la CIAB auprès du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et du Comité exécutif de l'IICA, et auprès d'autres organismes qui participent au développement de l'agriculture biologique dans la région et hors de celle-ci.

Article 17 : Fonctions du ca/ciab

Le CA/CIAB remplit les fonctions suivantes :

- a. Exécuter les décisions de l'Assemblée de la CIAB, en prenant en considération les principes qui régissent l'action du Conseil et du Comité exécutif de l'IICA;
- b. Œuvrer à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 3;
- c. Établir la date de la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée de la CIAB ainsi que le lieu des réunions extraordinaires, et modifier la date et le lieu de l'une ou l'autre des réunions, si besoin est;
- d. Préparer les ordres du jour provisoires des réunions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée de la CIAB et les soumettre pour examen aux membres de la CIAB, par l'intermédiaire du Secrétaire technique, conformément aux dispositions de l'article 9;

- e. Proposer à l'Assemblée de la CIAB les modifications qu'il estime nécessaire d'apporter aux présents Statuts et à son Règlement intérieur, si un tel règlement est adopté;
- f. Établir un programme de travail pour le Secrétariat technique et pour la Présidence du CA/CIAB afin d'exécuter les décisions de l'Assemblée de la CIAB;
- g. Adopter les mesures à caractère urgent qui ne peuvent attendre la tenue de la réunion suivante de l'Assemblée de la CIAB et qui resteront en vigueur jusqu'à ce que l'Assemblée de la CIAB puisse les examiner;
- h. Représenter la CIAB, par l'intermédiaire de son Président ou de tout autre membre du CA/CIAB, dans des réunions ou conférences à caractère mondial, régional ou national consacrées à l'agriculture biologique ou à des activités connexes;
- i. Avec la collaboration du Secrétariat technique, préparer des études, des projets d'accords et de traités interaméricains et d'autres documents relatifs à l'agriculture biologique dans le Continent;
- j. Examiner et approuver le rapport annuel sur les activités de la CIAB préparé par son Secrétariat technique;
- k. Présenter à l'Assemblée générale de la CIAB le rapport d'activités de la CIAB;
- l. Par l'intermédiaire du Directeur général de l'IICA, présenter au Comité exécutif le rapport annuel sur les activités de la CIAB;
- m. Créer les commissions techniques et les groupes de travail qu'il estime nécessaires, et définir le programme de travail de ces entités;
- n. Dans le cadre des objectifs de la CIAB, planifier et coordonner les activités interaméricaines relatives à l'agriculture biologique qui sont à sa portée;
- o. Examiner et approuver le Plan de travail de la CIAB et le projet de budget élaboré par son Secrétariat technique en veillant à ce qu'il soit le plus serré possible, mais en tenant compte de l'obligation pour la CIAB d'obtenir des résultats satisfaisants dans ses programmes de travail;

- p. Présenter pour examen et approbation par la CIAB, à la réunion ordinaire de son Assemblée, le Plan de travail et de budget de la CIAB;
- q. Veiller à l'exécution du Plan de travail et de budget de la CIAB approuvé par l'Assemblée.

Article 18 : Réunions et siège du ca/ciab

1. Le CA/CIAB tient une réunion ordinaire tous les ans dans le pays où a lieu la réunion ordinaire de l'Assemblée. Ladite réunion se tient deux jours avant la réunion ordinaire de l'Assemblée.
2. Le CA/CIAB peut tenir des réunions extraordinaires, présentiellles ou virtuelles, selon les besoins et les ressources disponibles. Le Secrétaire technique convoque les réunions extraordinaires à la demande du Président du CA/CIAB ou à la demande écrite d'au moins deux membres.

Article 19 : Quorum

Le quorum nécessaire pour la tenue d'une réunion du CA/CIAB est constitué par plus de la moitié de ses membres.

Article 20 : Vote

1. Dans les délibérations du CA/CIAB, chaque membre dispose d'une voix. En l'absence de consensus, les décisions sont prises par un vote à la majorité absolue de ses membres. Cependant, dans les questions de procédure, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et votants. Dans ce dernier cas, les abstentions ne sont pas comptées comme des suffrages.
2. Il n'est procédé à aucun vote pendant une réunion du CA/CIAB à moins que les exigences relatives au quorum correspondant ne soient satisfaites et à moins que les membres du CA/CIAB n'aient été dûment notifiés, suffisamment à l'avance, de la tenue de la réunion.
3. Lorsqu'il est nécessaire de prendre des décisions au sujet de questions urgentes et que le CA/CIAB ne siège pas, il est permis de recourir à la procédure de vote par correspondance ou par voie électronique. Le cas échéant, à la demande écrite du Président du CA/CIAB ou à la demande d'au moins deux de ses membres, présentée

sous la forme d'une pétition signée par ces membres, le Secrétaire technique transmet aux membres du CA/CIAB l'information relative à la question qui fait l'objet de la consultation, assortie d'une proposition à ce sujet. Dans le même temps, il demande aux membres de voter, en leur indiquant la date limite de réception des suffrages, par correspondance ou par voie électronique. À l'expiration du délai fixé, le Secrétaire technique procède au dépouillement des suffrages, certifie le résultat et communique ce résultat aux membres du CA/CIAB.

CHAPITRE IV

SECRÉTARIAT TECHNIQUE

Article 21 : Objectifs et fonctions

Le Secrétariat technique est l'organe central, technique et administratif permanent de la CIAB. Il coordonne les services techniques et administratifs nécessaires à l'exécution des décisions de l'Assemblée de la CIAB et du CA/CIAB, et s'acquitte des fonctions que lui assignent ces deux organes.

Article 22 : Secrétaire technique de la ciab

En consultation avec le CA/CIAB, le Directeur général de l'IICA nomme le Secrétaire technique de la CIAB, qui remplit les fonctions suivantes :

- a. Exécuter les tâches techniques et administratives assignées au Secrétariat et coordonner les services administratifs fournis par ledit Secrétariat;
- b. Préparer un programme de travail annuel qui sera présenté au CA/CIAB, conforme aux dispositions de l'article 3 des présents Statuts et aux accords de l'Assemblée;
- c. Préparer et présenter au CA/CIAB et au Directeur général de l'IICA le projet de programme-budget de la CIAB, en vue de sa prise en compte dans le projet de budget de l'Institut. Le projet de programme-budget de la CIAB doit comprendre les dépenses liées aux voyages et les salaires du personnel affecté au Secrétariat de la CIAB;

- d. Apporter un appui en matière de coordination et collaborer à l'exécution des plans de travail des groupes de travail établis par l'Assemblée de la CIAB et le CA/CIAB;
- e. Effectuer les préparatifs nécessaires à la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée de la CIAB et du CA/CIAB;
- f. Vérifier les accréditations des participants aux réunions de l'Assemblée de la CIAB et du CA/CIAB, et veiller à ce que les procès-verbaux et les résolutions des réunions de ces organes satisfassent aux exigences de forme et de style de l'IICA.
- g. Élaborer des rapports annuels sur la situation de l'agriculture biologique à partir de l'information fournie par les Autorités compétentes membres de la Commission et par d'autres sources considérées pertinentes.
- h. Élaborer un rapport annuel sur les activités réalisées par la CIAB.
- i. Remplir ses fonctions conformément aux règlements et autres normes de l'IICA.

Article 23 : Services de secrétariat

Conformément à l'affectation de fonds dans le programme-budget de l'IICA, le Directeur général de l'IICA fournit à la CIAB les services de secrétariat technique et autres nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 3.

CHAPITRE V

RESSOURCES DE LA CIAB

Article 2 : Sources de financement de la ciab

1. Les ressources principales de la CIAB proviennent des sources suivantes :
 - a. Fonds fournis par les États membres de la CIAB pour payer les dépenses de leurs représentants et les frais liés aux activités relevant de leur compétence;

- b. Apports, dons et contributions particulières d'organismes de coopération technique et financière, lesquels peuvent inclure l'IICA;
 - c. Apports, dons et contributions particulières d'institutions et de personnes naturelles et juridiques;
 - d. Apports, dons et contributions des pays hôtes et d'autres pays, destinés à payer les frais liés aux réunions.
2. L'administration et la comptabilité de ces fonds particuliers sont exécutées conformément au Règlement intérieur de la Direction générale et au Règlement financier de l'IICA.

Article 25 : Autres ressources

Les États membres de la CIAB et d'autres institutions peuvent canaliser et offrir d'autres ressources, matériels, installations et équipements, ainsi que du personnel temporairement affecté au Secrétariat technique dans le cadre de stages et de services professionnels de soutien.

CHAPITRE VI

LANGUES OFFICIELLES ET LANGUES DE TRAVAIL

Article 26 : Langues

Selon les ressources disponibles, et si besoin est, des services d'interprétation et de traduction des documents pertinents sont offerts pendant les réunions.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX STATUTS ET AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 27 : *Cadre réglementaire*

La CIAB est régie par les présents Statuts, par son Règlement intérieur si un tel règlement est adopté et par les résolutions pertinentes du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif de l'IICA.

Article 28 : *Modifications*

Les présents Statuts, approuvés par le Comité exécutif, sous réserve de l'approbation finale du Conseil interaméricain de l'agriculture, peuvent être modifiés seulement par le Conseil ou le Comité exécutif de l'IICA, à leur propre initiative ou à la demande de la CIAB.

Article 29 : *Règlement intérieur de la ciab*

1. La CIAB peut adopter un Règlement intérieur, à condition que celui-ci soit conforme aux présents Statuts. Si un tel règlement est adopté, le Secrétaire technique le soumettra au Comité exécutif de l'IICA à titre informatif.
2. Les questions de procédure au sujet de l'Assemblée non prévues dans les présents Statuts ou dans le Règlement intérieur de la CIAB, si un tel règlement est adopté, sont résolues par l'Assemblée. Les questions de procédure au sujet du CA/CIAB non prévues dans les présents Statuts ou dans le Règlement intérieur de la CIAB, si un tel règlement est adopté, sont résolues par le CA/CIAB.

Article 30 : *Entrée en vigueur et durée*

1. Les présents Statuts entrent en vigueur à la date de leur approbation par le Comité exécutif, sous réserve de l'approbation finale du Conseil interaméricain de l'agriculture.
2. La CIAB et ses statuts sont établis pour une période indéterminée. La CIAB peut être dissoute par une résolution du Comité exécutif, sous réserve de l'approbation finale du Conseil interaméricain de l'agriculture, ou par le Conseil à sa propre initiative.

ANNEXE A**DISPOSITIONS TRANSITOIRES POUR LA MISE EN APPLICATION
DES STATUTS DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CIAB)**

1. Le Directeur général assignera, de façon intérimaire, les fonctions du Secrétariat technique énoncées à l'article 22 des présents Statuts à un fonctionnaire de l'IICA occupant un poste de spécialiste principal, jusqu'à ce que les consultations avec le Conseil d'administration de la CIAB prévues dans le même article puissent avoir lieu. Pendant cette période, ledit fonctionnaire aura le titre de Secrétaire technique intérimaire.

2. La première réunion ordinaire de l'Assemblée de la CIAB sera convoquée dans les cent vingt jours suivant l'adoption de la présente résolution. Ladite réunion se tiendra pendant le second semestre de l'année en cours, à une date et en un lieu fixés par le Secrétaire technique intérimaire, en consultation avec les États membres et le Directeur général de l'IICA, selon ressources disponibles.

3. Si la première réunion ordinaire de l'Assemblée se tient au siège de l'IICA, le Secrétaire technique intérimaire présidera provisoirement ladite réunion jusqu'à ce qu'un président soit élu. Si la réunion se tient ailleurs qu'au siège de l'IICA, les autorités de la réunion seront désignées conformément à l'alinéa 1. de l'article 8 des présents Statuts.

4. Les mandats échelonnés des membres du premier Conseil d'administration de la CIAB élus pendant la première réunion ordinaire de l'Assemblée seront établis selon la procédure suivante :

- a. après l'élection de trois membres, le Secrétaire technique déposera trois papiers dans une urne, portant chacun le nom de l'un des membres élus;
- b. le membre dont le nom apparaîtra sur le premier papier tiré de l'urne par le Président de la réunion restera en fonction pendant un an;
- c. le membre dont le nom apparaîtra sur le deuxième papier restera en fonction pendant deux ans, et
- d. le membre dont le nom apparaîtra sur le dernier papier restera en fonction pendant trois ans. Cette procédure s'applique seulement à l'élection des membres du premier Conseil d'administration pendant la Première réunion ordinaire de la CIAB.

IICA/JIA/Res.456 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 456**MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉLECTION
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les dispositions qui régissent l'élection du Directeur général sont les articles 101 à 106 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et le Règlement spécial pour la présentation de candidats au poste de Directeur général, qui a été approuvé par le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.341 (XX-O/00);

Que les règlements susmentionnés établissent, dans leurs paragraphes pertinents, que tous les candidats au poste de Directeur général doivent être citoyens d'un des États membres de l'IICA et qu'ils doivent être désignés par un État qui est membre de l'Institut;

Que la période de présentation des candidatures commence six mois avant la date de l'élection et se termine quarante-cinq jours avant cette date, sauf dans les circonstances particulières établies dans les règlements ou lorsque le Conseil décide de modifier cette période;

Que, dans le but de rendre l'application des règlements relatifs à l'élection du Directeur général plus claire et plus transparente, il est nécessaire de modifier ces dispositions afin d'établir la procédure à suivre dans le cas où un État membre désire retirer son candidat avant l'élection,

DÉCIDE :

De modifier l'article 105 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture et la section 2.1 du Règlement spécial pour la présentation de candidats au poste de Directeur général, comme il est stipulé à l'annexe A.

ANNEXE A**MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 105 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE ET DE LA
SECTION 2.1 DU RÈGLEMENT SPÉCIAL POUR LA PRÉSENTATION
DE CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA****Article 105** (les modifications sont indiquées en *italique*)

Les États membres présentent les candidatures conformément au Règlement spécial pour la présentation de candidats au poste de Directeur général, approuvé par le Comité exécutif. Les présentations de candidats se font par communications adressées au Directeur général, qui les fait circuler immédiatement parmi tous les États membres à mesure qu'il les reçoit. *L'État membre qui a présenté un candidat peut également retirer cette candidature en faisant parvenir une communication écrite à la Direction générale de l'IICA, qui la transmet immédiatement aux autres États membres. Aucun candidat ne peut figurer sur les bulletins de vote à moins que l'État membre qui l'a désigné ne réaffirme la validité de cette candidature au cours de la séance préparatoire de la réunion pendant laquelle se tient l'élection.*

Section 2.1 (les modifications sont indiquées en *italique*)

Tout candidat doit avoir été désigné par écrit par un État membre de l'IICA. La candidature doit être avalisée par l'entité compétente ou le responsable dûment autorisé de l'État membre *et envoyée au Directeur général qui la transmet immédiatement à tous les autres États membres. Un État membre qui a désigné un candidat peut également retirer cette candidature en faisant parvenir une communication écrite de l'entité compétente ou du responsable dûment autorisé de l'État membre à la Direction générale qui transmet immédiatement ladite communication aux autres États membres. Aucun candidat ne peut figurer sur les bulletins de vote à moins que l'État membre qui l'a désigné ne réaffirme la validité de cette candidature au cours de la séance préparatoire de la réunion pendant laquelle se tient l'élection.*

IICA/JIA/Res.457 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 457

**OCTROI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ÉLU D'UNE
PROCURATION GÉNÉRALE
ÉTENDUE AUX ACTES DE DISPOSITION**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'à la séance plénière de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), tenue le 30 octobre 2009, M. Víctor Manuel Villalobos Arámbula a été élu Directeur général de l'Institut pour la période 2010-2014;

Que cette élection a été effectuée conformément aux articles 8.f et 19 de la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (la Convention) et aux articles 2.f, 103 et 106 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture;

Que, pendant la période 2010-2014, qui commencera le 15 janvier 2010 et se terminera le 14 janvier 2014, le Directeur général élu exerce la représentation légale de l'Institut;

Que, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Convention, le Directeur général est le représentant légal de l'Institut et qu'il est également responsable de l'administration de la Direction générale; et

Que, aux termes du régime juridique costaricien, les procurations générales et les procurations générales étendues aux actes de disposition doivent être inscrites au Registre public du Costa Rica, pays siège de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De donner au Directeur général élu, M. Víctor Manuel Villalobos Arámbula, une procuration générale étendue aux actes de disposition, pour une période de quatre ans comptée à partir du 15 janvier 2010, afin qu'il puisse exercer pleinement les responsabilités que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, dans son article 20, et le Règlement intérieur de la Direction générale, dans son chapitre II, assignent au Directeur général.
2. De conférer cette procuration générale étendue aux actes de disposition conformément aux prescriptions, en général, du Code civil de la République du Costa Rica, pays siège de l'Institut, et, en particulier, de l'article 1253 dudit Code.
3. D'habiliter M. Víctor Manuel Villalobos Arámbula à donner des procurations de tout type et à les révoquer, ainsi qu'à faire figurer au protocole et à enregistrer auprès des autorités compétentes, la procuration qui lui est conférée.
4. De charger le Directeur général en exercice, M. Chelston W. D. Brathwaite, d'entreprendre les formalités légales nécessaires pour l'exécution des présentes instructions.

IICA/JIA/Res.458 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 458

OCTROI DU TITRE DE DIRECTEUR HONORAIRE

À M. CHELSTON W. D. BRATHWAITE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que M. Chelston W. D. Brathwaite a prêté ses services à l'Institut pendant plus d'un quart de siècle, d'abord comme technicien exemplaire et, ces huit dernières années, comme Directeur général;

Que M. Chelston W.D. Brathwaite terminera son mandat en qualité de Directeur général et sa carrière de fonctionnaire international de l'IICA le 14 janvier 2010, après avoir exercé la charge de Directeur général pendant la période de temps maximale autorisée par la Convention de l'Institut;

Que, pendant son administration, M. Brathwaite a conduit l'Institut au plus haut niveau d'excellence et d'efficacité au profit des États membres et est parvenu à ce que l'Institut occupe une place de premier plan dans l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques;

Que, par son travail personnel à la tête de l'Institut, il a promu, entre autres, le repositionnement de l'agriculture dans le Continent américain et le développement, mis en place un nouveau modèle de coopération qui recherche la participation active des autorités nationales et du secteur privé, impulsé un nouveau style de gestion et la transformation de l'Institut en une organisation moderne et d'avant-garde sur le plan technologique et renforcé la participation de l'IICA au processus du Sommet des Amériques;

Que l'intégrité, la créativité et l'humanité avec lesquelles M. Brathwaite a dirigé l'Institut ont renforcé la confiance des États membres, motivé les personnels de l'Institut et obtenu leur engagement afin de positionner l'IICA en tant qu'organisme chef de file dans son domaine d'activité; et

Que, aux termes de l'article 15 du Règlement intérieur de la Direction générale, le Conseil peut accorder la nomination et le titre de Directeur honoraire à la personne qui, à l'instar de M. Brathwaite, « dans l'exercice de ses fonctions de Directeur général de l'Institut, a montré une capacité technique hors pair et un dévouement remarquable »,

DÉCIDE :

1. De rendre hommage au travail constructif réalisé par M. Chelston W.D. Brathwaite en tant que Directeur général de l'IICA au cours de ces huit dernières années et en tant que fonctionnaire international de l'Institut pendant plus d'un quart de siècle.
2. D'exprimer sa reconnaissance à M. Chelston W. D. Brathwaite pour le soin, l'intégrité et l'intelligence avec laquelle il s'est acquitté des responsabilités que lui ont confiées les États membres ainsi que pour ses contributions au repositionnement de l'agriculture dans la région, pour avoir établi l'IICA en tant qu'organisme chef de file dans son domaine d'activité, pour la modernisation des systèmes techniques et de gestion de l'Institut, la mise en place d'un nouveau modèle de coopération technique auquel participent les autorités nationales et le secteur privé ainsi que pour le renforcement du rôle de l'Institut au sein du processus des Sommets des Amériques.
3. De mettre en exergue devant les nations du Continent américain l'importance de la gestion de M. Chelston W.D. Brathwaite pour ses contributions à l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques, en soulignant en particulier l'efficacité, la compétence et la transparence avec lesquelles il a dirigé l'Institut.
4. De désigner avec le plus grand plaisir M. Chelston W.D. Brathwaite Directeur honoraire de l'Institut, à compter du 15 janvier 2010.

IICA/JIA/Res.459 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 459

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA QUATORZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE ET DES VINGT-HUITIÈME ET VINGT-NEUVIÈME RÉUNIONS ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

VU :

Les documents i) IICA/JIA/Doc.337(09), « Suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », et ii) IICA/JIA/Doc.338(09), « Suivi de la mise en œuvre des résolutions des Vingt-huitième et Vingt-neuvième réunions ordinaires du Comité exécutif »;

CONSIDÉRANT :

Que les rapports de suivi précités démontrent que la Direction générale a exécuté de façon adéquate les résolutions adoptées par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) lors de sa Quatorzième réunion ordinaire et qu'elle s'est acquittée de manière satisfaisante des tâches nécessaires à l'exécution des résolutions adoptées par le Comité exécutif de l'Institut lors de ses Vingt-huitième et Vingt-neuvième réunions ordinaires;

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les rapports : i) « Suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », et ii) « Suivi de la mise en œuvre des résolutions des

Vingt-huitième et Vingt-neuvième réunions ordinaires du Comité exécutif ».

2. D'exprimer sa satisfaction pour la mise en application des résolutions susmentionnées.

IICA/JIA/Res.460 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 460

DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES
DANS LE SECTEUR RURAL 2008-2009

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU:

Le rapport présenté par la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques dans le secteur rural (Commission des distinctions honorifiques), composée des pays suivants : Chili, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Pérou et Saint-Vincent-et-Grenadines, lequel contient les recommandations de ladite Commission au Conseil pour l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural correspondant à la période 2008-2009,

CONSIDÉRANT:

Que, comme en témoigne le rapport de la Commission des distinctions honorifiques, celle-ci a réalisé une analyse exhaustive des candidatures reçues, à la lumière du Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et a recommandé de décerner les prix interaméricains dans les différentes catégories;

Que les personnes et les institutions recommandées par la Commission des distinctions honorifiques réunissent toutes les conditions et ont les mérites suffisants pour se voir décerner les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, en reconnaissance publique internationale de leur contribution méritoire au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques;

Que le Conseil, en sa qualité d'organe suprême de l'IICA, est habilité à créer et à décerner, lorsque les circonstances le justifient, des distinctions honorifiques additionnelles qui ne sont pas établies dans le Règlement;

Que la Commission des distinctions honorifiques a recommandé au Conseil de créer et de décerner un prix spécial, à titre posthume, à Messieurs Assefaw Tewelde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras, en reconnaissance de leurs contributions extraordinaires à l'agriculture des Amériques,

DÉCIDE:

1. De décerner:

- a) La Médaille agricole interaméricaine 2008-2009, à égalité, à Monsieur Roberto Rodrigues, du Brésil, et Monsieur Alejandro Bonifacio, de la Bolivie.
- b) Le Prix interaméricain à la contribution de la femme au développement rural 2008-2009 à Madame Susana Mejillones, de la Bolivie.
- c) Le Prix interaméricain à la contribution institutionnelle au développement agricole et rural 2008-2009 à la *Fundación de Comunicaciones, Capacitación y Cultura del Agro (FUCOA)*, du Chili.
- d) Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2008-2009 à Monsieur Rodolfo Bezerra de Meneses Lobato da Costa, du Brésil.
- e) Le Prix interaméricain au producteur rural innovateur 2008-2009 à la Fédération de coopératives NGEN, du Chili.
- f) Un prix spécial décerné, à titre posthume, à Messieurs Assefaw Tewelde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras, pour leurs réalisations et leurs contributions au développement de l'agriculture des Amériques.

2. De décerner les mentions honorifiques suivantes :

- a) Dans la catégorie Prix agricole interaméricain pour les jeunes

professionnels 2008-2009 à Mesdames Karen Latoya Tamasa, de la Jamaïque, et Carol Thompson, de la Barbade.

3. De remercier les États membres qui ont participé au processus d'identification et de désignation d'un groupe exceptionnel de candidats à l'octroi des Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009.
4. De demander au Directeur général d'organiser, dans le cadre de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, la cérémonie de remise des distinctions susmentionnées aux représentants des États membres dont sont ressortissants les lauréats susmentionnés.
5. De demander au Directeur général de remettre un prix spécial, à titre posthume, aux familles de Messieurs Assefaw Tewolde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras.
6. De recommander au Directeur général de s'efforcer d'obtenir et d'encourager, avec l'appui des membres de la Commission des distinctions honorifiques, un plus grand nombre de candidatures pour la prochaine attribution des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural.
7. De remercier les membres de la Commission des distinctions honorifiques pour le travail accompli et pour les recommandations judicieuses qu'ils ont suggérées au Conseil pour l'adoption des décisions relatives à l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009.

ANNEXE A**RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES
INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURAL**

Le 28 octobre 2009, s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque), dans les locaux de l'Hôtel Ritz Carlson (Salon *Andrews*), la réunion de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques dans le secteur rural (Commission des distinctions honorifiques), composée des pays suivants : Chili, El Salvador, États-Unis, Pérou et Saint-Vincent-et-Grenadines. La Commission a élu Président le Représentant du Pérou. Elle a examiné les 12 candidatures aux cinq prix interaméricains qui ont été présentées par différents pays.

Après avoir révisé et analysé la documentation, la Commission a pris les décisions suivantes:

- 1) Recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) de décerner les prix suivants :
 - La Médaille agricole interaméricaine 2008-2009, à partager à égalité, à Monsieur Roberto Rodrigues, du Brésil, et Monsieur Alejandro Bonifacio, de la Bolivie.
 - Le Prix interaméricain à la contribution de la femme au développement rural 2008-2009 à Madame Susana Mejillones, de la Bolivie.
 - Le Prix interaméricain à la contribution institutionnelle au développement agricole et rural 2008-2009 à la *Fundación de Comunicaciones, Capacitación y Cultura del Agro* (FUCOA), du Chili.
 - Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2008-2009 à Monsieur Rodolfo Bezerra de Meneses Lobato da Costa, du Brésil.
 - Le Prix interaméricain au producteur rural innovateur 2008-2009 à la Fédération de coopératives NGEN, du Chili.
 - La mention honorifique dans la catégorie Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2008-2009 à Mesdames Karen Latoya Tamasa, de la Jamaïque, et Carol Thompson, de la Barbade.
- 2) Recommander au Conseil de décerner un prix spécial, à titre posthume, compte tenu de leurs mérites et leurs contributions remarquables à l'agriculture des Amériques aux deux candidats décédés, Messieurs Assefaw

Tewolde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras, et de demander au Conseil de charger le Directeur général de remettre ces prix aux familles de ces deux professionnels.

- 3) Demander au Directeur général de s'efforcer d'obtenir et d'encourager, avec l'appui des membres de la Commission des distinctions honorifiques, un plus grand nombre de candidatures pour la prochaine attribution des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural.
- 4) Proposer au Conseil de créer le Prix au jeune entrepreneur agricole.
- 5) Donner acte du fait que le Représentant du Chili s'est abstenu de participer aux discussions et au vote dans les cas où des personnes ou des institutions chiliennes étaient candidates aux prix interaméricains.
- 6) Remercier Messieurs Fernando del Risco et Guillermo Toro, fonctionnaires de l'IICA ainsi que Monsieur William Berenson, Conseiller juridique de l'Institut, pour la collaboration qu'ils lui ont apportée.

IICA/JIA/Res.461 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 461**MÉCANISME DE ROULEMENT POUR LA DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE AUPRÈS DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE
RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.337(09), « Mécanisme de roulement automatique pour la désignation des représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »;

CONSIDÉRANT :

Que la procédure de roulement pour désigner les représentants du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE établie par la résolution IICA/JIA/Res.397(XII-O/03) est seulement en vigueur jusqu'en 2010;

Que la prochaine réunion ordinaire du Conseil se tiendra pendant le second semestre de 2011, ce qui créera un vide pour la désignation du représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE pendant ladite année parmi les États membres de l'IICA qui ne sont pas membres du CATIE;

Que, par conséquent, il est nécessaire de prolonger la période couverte par ledit mécanisme afin de combler le vide susmentionné;

DÉCIDE :

1. D'adopter le tableau suivant qui indique les États membres de l'IICA, non membres du CATIE, devant désigner les personnes qui représenteront le Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE pendant les périodes spécifiées.

Représentants du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE		
Région	État membre de l'IICA non membre du CATIE	Années
Caraïbes	Dominique	2011-2012
Nord	États-Unis d'Amérique	2013-2014
Sud	Chili	2015-2016
Andine	Équateur	2016-2017

2. De demander au Directeur général de l'IICA : i) de transmettre aux États membres de l'Institut le tableau approuvé au point précédent du dispositif pour désigner les représentants du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE, et ii) de solliciter ensuite des États membres qu'ils désignent la personne devant représenter le Conseil auprès du Conseil supérieur, conformément au mécanisme de roulement figurant au tableau susindiqué.

IICA/JIA/Res.462 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 462**DONATION D'UN TERRAIN À TURRIALBA
POUR LA CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

La résolution IICA/CE/Res.512 (XXIX-O/09) « Donation d'un terrain à Turrialba pour la construction d'un hôpital »,

CONSIDÉRANT :

Que le patrimoine de l'IICA comprend les terrains situés à Turrialba dont le CATIE a actuellement l'usufruit, conformément au Contrat constitutif du CATIE, qui est un accord souscrit entre la République du Costa Rica et l'IICA;

Que le Conseil d'administration du Conseil de la santé de l'Hôpital William Allen Taylor de Turrialba, avec l'appui des députés de l'Assemblée législative et du Ministère de l'agriculture du Costa Rica ainsi que du Président exécutif de la Caisse costaricaine d'assurance sociale, a demandé à l'IICA et au CATIE la donation d'un terrain de cinq hectares, identifié dans le document IICA/CE/Doc.554(09) (le terrain demandé) pour la construction d'un nouvel hôpital/centre médical pour la municipalité de Turrialba et les zones avoisinantes;

Que c'est au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il revient de prendre la décision de donner, vendre ou céder à des tiers, à titre permanent ou pour de longues périodes, les droits en usufruit sur les terrains de l'IICA qui font partie du patrimoine de l'Institut;

Que le Conseil d'administration du CATIE a fait savoir qu'il était disposé à souscrire à toute décision adoptée par l'IICA concernant la donation du terrain demandé pour la construction du nouvel hôpital/centre médical de Turrialba, compte tenu du fait que ce terrain n'est pas indispensable à la mise en œuvre des activités du CATIE;

Que cette demande repose sur le fait que : (i) le terrain demandé est le plus approprié à Turrialba pour la construction d'un hôpital/centre médical moderne; (ii) la croissance démographique considérable de Turrialba, ces dernières années, a engendré la nécessité pressante d'agrandir les infrastructures et d'étendre les services de santé; (iii) l'hôpital actuel de Turrialba a toujours dispensé ses services à la communauté du CATIE; et (iv) la donation du terrain demandé pour cette utilisation extrêmement humanitaire est en harmonie avec l'engagement de l'IICA et du CATIE à l'égard du développement des communautés défavorisées et vulnérables; et

Que les États membres du Comité exécutif n'ont formulé aucune objection à la proposition de céder le terrain demandé à la municipalité de Turrialba pour la construction du nouvel hôpital/centre médical et qu'ils ont recommandé au Conseil d'approuver la cession susmentionnée, exclusivement aux fins indiquées,

DÉCIDE :

1. D'approuver la cession, à titre gratuit, sous forme d'un bail emphytéotique perpétuel, du terrain de cinq hectares qui figure dans le plan ci-joint à l'entité qu'indiquera le Gouvernement du Costa Rica, dans les conditions suivantes :
 - a. le terrain doit être utilisé exclusivement pour la construction et le fonctionnement d'un hôpital/centre médical public destiné à la population de Turrialba et des zones avoisinantes; et
 - b. le bail emphytéotique sera annulé et le terrain sera rendu à l'IICA dans le cas où le terrain demandé serait utilisé à des fins différentes de celles indiquées au paragraphe « a » ci-dessus et/ou l'hôpital/centre médical ne serait pas construit et mis pleinement en service dans un délai de cinq ans à compter de la date de cession.
2. De demander au Directeur général de prendre les mesures nécessaires, en sa qualité de représentant légal de l'Institut, pour exécuter la cession approuvée.

ANNEXE A
Plan du terrain à Turrialba, Costa Rica



IICA/JIA/Res.463 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 463

REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DE LA JAMAÏQUE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, grâce à l'hospitalité du peuple et du Gouvernement de la Jamaïque, s'est tenue, du 25 au 30 octobre 2009 à Montego Bay, Jamaïque, la Cinquième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, et la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil);

DÉCIDE :

1. De remercier respectueusement Son Excellence Monsieur Bruce Golding, M.P. Premier Ministre de la Jamaïque, pour son illustre participation, qui nous honore, à l'ouverture de la Cinquième Réunion ministérielle et de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil, deux événements d'une importance capitale pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques.
2. D'exprimer sa reconnaissance à Son Excellence Monsieur Christopher Tufton, ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque, pour sa grande disposition à engager un dialogue constructif avec ses collègues et pour l'efficacité et l'impartialité avec lesquelles il a exercé la présidence de la Cinquième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale et la Quinzième réunion ordinaire du Conseil.

3. De remercier le personnel diligent du ministère de l'agriculture et de la Pêche, du ministère des Affaires étrangères et de toutes les autres institutions publiques et privées de la Jamaïque pour l'accueil cordial et l'appui généreux qu'ils ont offerts et qui ont été déterminants pour le succès des réunions tenues à Montego Bay, Jamaïque, dans le cadre de la Semaine de l'Agriculture et de la Vie rurale des Amériques Jamaïque 2009.

IICA/JIA/Res.464 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 464

**PLAN D'ACTION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.342(09), « Rapport de l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes (CARDI) pour 2008-2009 » et l'exposé sur le Plan d'action de ce Centre qui a été fait par son Directeur exécutif, M. Arlington D. Chesney,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'Accord signé entre l'IICA et le CARDI, toujours en vigueur, le CARDI doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de ses activités;

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté au Comité exécutif de l'IICA, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire, le rapport biennal de cette institution pour la période 2008-2009, conformément aux dispositions du point 3 du dispositif de la résolution IICA/JIA/Res.440(07) adoptée par le Conseil lors de sa Quatorzième réunion ordinaire tenue à La Antigua Guatemala, Guatemala, les 26 et 27 juillet 2007;

Que le Comité exécutif, par sa résolution IICA/CE/Res. 514 (XXIX-O/09), adoptée à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, a accueilli favorablement le rapport du CARDI pour 2008-2009 et félicité son Directeur exécutif pour le contenu dudit rapport; et

Que le Directeur exécutif du CARDI a présenté au Conseil, à sa Quinzième Réunion ordinaire, le Plan d'action de ce Centre,

DÉCIDE :

1. De remercier et de féliciter le Conseil des gouverneurs, le Directeur exécutif, la haute direction et le personnel du CARDI pour la présentation et le contenu de son Plan d'action 2010-2013.
2. De prendre acte des progrès accomplis à ce jour par le CARDI dans la mise en œuvre de son Plan à moyen terme (PMT) 2008-2010 et au soutien qu'il a apporté à l'amélioration du secteur agricole des Caraïbes.
3. De prendre acte des difficultés auxquelles les États membres du CARDI ont fait face en cette période financière difficile.
4. De prendre acte des aspects suivants du Plan d'action 2010-2013 :
 - a. Il fait fond sur le succès des mesures prises à ce jour pour attirer des ressources extérieures afin de financer des projets;
 - b. Il fait apparaître une amélioration de sa situation financière du Centre;
 - c. Il démontre la nécessité pour le CARDI d'obtenir des ressources supplémentaires en plus de celles qui lui sont habituellement octroyées.
5. De faire la preuve du soutien apporté à la région des Caraïbes dans la diversification et la productivité de son secteur agricole en continuant d'allouer un montant annuel de 200 000 \$ÉU au CARDI pendant la période 2010-2013, prélevé sur son Programme-budget.
6. De continuer de travailler avec la direction du CARDI afin d'obtenir des ressources extérieures à hauteur d'au moins 300 000 \$ÉU par an pour la période 2010-2013 afin de soutenir les efforts déployés par le CARDI pour mettre en œuvre le programme de diversification de l'agriculture de la région.

IICA/JIA/Res.465 (XV-O/09)

30 octobre 2009

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 465

PLAN D'ACTION DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.341(09), « Rapport 2007-2008 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) » et l'exposé sur le Plan d'action pour 2010-2012 de ce Centre qui a été fait par son Directeur général, M. José Joaquín Campos,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la clause neuf du Contrat constitutif du CATIE, signé entre le Gouvernement de la République du Costa Rica et l'IICA, il incombe au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) d'examiner le rapport biennal du CATIE, lequel présente les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Directeur général du CATIE a présenté au Comité exécutif de l'IICA, à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, le rapport de ce Centre correspondant à l'exercice biennal 2007-2008, conformément aux dispositions du point 3 du dispositif de la résolution IICA/JIA/Res.441(07) (XIV-O/07) adoptée par le Conseil, lors de sa Quatorzième Réunion ordinaire tenue à La Antigua Guatemala, Guatemala, les 26 et 27 juillet 2007;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.515(XXIX-O/09), adoptée à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire, a accueilli favorablement le rapport

2007-2008 du CATIE et félicité le Directeur et le personnel de ce Centre pour le contenu dudit rapport;

Que le Directeur général du CATIE a présenté le Plan d'action 2010-2012 de ce Centre au Conseil, lors de sa Quinzième Réunion ordinaire,

DÉCIDE :

De remercier et de féliciter le Directeur général, les autorités et le personnel du CATIE pour la présentation et le contenu du Plan d'action 2010-2012 de ce Centre.

SIGNATURE DU RAPPORT

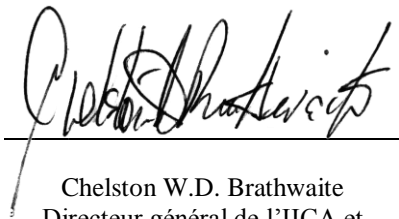
**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE**

En application des dispositions de l'article 85 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), il est procédé à la signature du rapport de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil, en anglais, en espagnol, en français et en portugais, langues officielles de cette réunion, le trente octobre deux mille neuf à 17h30.

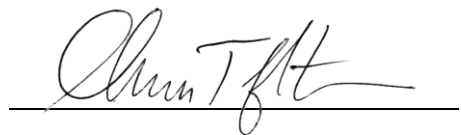
Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture, avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les versions font également foi, et versé dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les textes originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la Direction générale enverra la version officielle du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion.

Fait à Montego Bay, Jamaïque.



Chelston W.D. Brathwaite
Directeur général de l'IICA et
Secrétaire d'office du Conseil



Christopher Tufton
Ministre de l'agriculture et de la pêche
de la Jamaïque et Président du JIA

ALLOCUTIONS

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR MONSIEUR BRUCE GOLDING,
PREMIER MINISTRE DE LA JAMAÏQUE, À L'OUVERTURE DE LA
CINQUIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE "AGRICULTURE ET VIE
RURALE" DANS LE CADRE DU PROCESSUS DES SOMMETS DES
AMÉRIQUES ET DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU JIA**

C'est un immense plaisir et un très grand privilège, non seulement pour le gouvernement de la Jamaïque, mais aussi pour le peuple jamaïquin, d'accueillir la Cinquième Réunion continentale des Ministres de l'agriculture et la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

J'ai appris que des délégations originaires de quelque 34 pays membres des Amériques participent à cette Conférence et je veux vous souhaiter à tous la bienvenue.

Il est symptomatique que vous vous réunissiez ici cette semaine et que nous nous préparions à accueillir la semaine prochaine à Montego Bay une réunion ministérielle de haut niveau sur l'intégration et le développement des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que la Vingt-huitième Réunion ministérielle du Groupe de Rio.

Telles qu'elles se présentent, les unes à la suite des autres, ces réunions sont deux exemples importants de l'accroissement de la coopération et de la solidarité entre nos pays des Amériques qui ont tant de choses en commun. Notre histoire, notre culture. Nous devons faire face à de si nombreux défis qui sont identiques ou similaires, nos espoirs et nos buts se ressemblent à bien des égards et il y a tant à faire ensemble pour trouver les possibilités de réaliser ces objectifs.

Vous vous réunissez à un moment où tous les pays de cette région, de ce Continent, en vérité tous les pays du monde, sont soumis à des degrés différents de stress. Les uns sont excessifs, certains élevés, d'autres modérés et peut-être supportables, mais tous les pays sont touchés d'une façon ou d'une autre par la pandémie économique qui s'est abattue sur le monde.

Pour nous en Jamaïque, la crise mondiale a eu de très fortes répercussions. Tel un séisme, elle a secoué une économie déjà fragile; et je crois que notre cas n'est pas différent de celui de bon nombre de pays qui sont représentés à cette conférence.

L'une de mes grandes craintes c'est de voir s'éroder une grande partie des progrès que nous avons réalisés au cours des récentes décennies dans la lutte contre la pauvreté et le dynamisme imparti à l'investissement en tant que fondement d'une croissance réelle durable et de constater que nous devons pratiquement tout recommencer.

Nombre d'entre nous, nombre de pays de cette région, se sont déjà efforcés de venir à bout des effets de la mondialisation. Certains n'étaient pas aussi bien préparés que d'autres. Un grand nombre d'entre nous n'étaient pas préparés comme ils auraient dû l'être pour faire face à la réalité, aux enjeux et aux risques qui vont de pair avec la mondialisation. Nous nous sommes heurtés à des défis de compétitivité et d'autre nature que nous n'étions pas habitués à gérer. Il y a eu un moment, pas si lointain, où notre principal défi, en tant que pays en développement de la région, était de savoir comment percer, comment pénétrer des marchés extérieurs, comment accroître nos exportations en conquérant de nouvelles parts de marchés.

Certains de nos pays y sont parvenus mieux que d'autres. Mais c'est dans une nouvelle lutte que nous sommes maintenant engagés. Comment soutenons-nous la concurrence et cela pas seulement sur le marché extérieur, puisque nous sommes désormais contraints de le faire sur notre propre marché, dans les rayons de nos propres supermarchés? Et si nous ne sommes pas compétitifs nous constatons que nous perdons notre place même sur notre propre marché. Nous devons subir la perte de l'accès préférentiel aux marchés sur lequel un si grand nombre de nos économies ont mis tant d'années à se construire, années au cours desquelles nous avons obtenu des marchés, parfois des contingents, garantis, souvent des prix garantis, voire même de meilleurs prix que ceux que le marché serait autrement prêt à offrir, et c'est autour de cela que nous avons bâti nos économies, en particulier notre secteur agricole. Nous avons dû affronter le démantèlement que cela a provoqué dans nos économies parce qu'il a fallu reconfigurer les relations commerciales à travers le monde conformément aux règles de l'OMC.

Nous avons eu maille à partir avec la transformation des structures traditionnelles de l'économie, ces structures que nous pensions bien connaître. Nous avons développé nos propres compétences dans les domaines d'activités qui nous permettent de subsister. Nous sommes confrontés aux défis d'un univers nouveau que nous connaissons si peu, mais que nous nous efforçons de maîtriser à l'aide des nouvelles technologies, essayant de trouver nos repères dans ce nouvel océan de la mondialisation.

Nos réalisations à cet égard ont été contrastées. Certains de nos pays ont obtenu de bons résultats, d'autres, de moins bons. Je veux rendre hommage à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture parce que cette institution d'une certaine

manière est intervenue et a prêté assistance à un grand nombre de nos pays, en créant une plate-forme qui nous a permis de nous entraider et de mettre en commun nos pratiques optimales. Il a énormément contribué au renforcement institutionnel et offert un cadre de coopération agréable, utile et complémentaire; en conséquence, bien que nous envisagions l'impact de la récession mondiale et ayons le sentiment que le mouvement de reprise a pu être perturbé et interrompu, nous ne pouvons réagir de façon désespérée.

De fait, en raison même de ce bouleversement et des revers que nous avons essuyés, nous devons interpréter cette situation comme un appel aux armes. Une raison de redoubler d'effort et d'améliorer notre capacité de manière à pouvoir rehausser le niveau et la qualité de vie de nos peuples, comme nous le souhaitons tous. Nous sommes essentiellement mis au défi de trouver une énergie nouvelle, de faire face aux difficultés du moment, mais aussi de saisir les occasions et les succès que l'avenir présentera.

Et la nécessité d'accroître notre sécurité alimentaire est plus impérieuse que jamais. Point qui a été souligné par M. Chelston Brathwaite et avant lui, par M. José Miguel Insulza. Si une augmentation de la production et une amélioration de la productivité; si l'appel à cultiver davantage les produits que nous consommons et à consommer davantage les produits que nous cultivons, si ces objectifs étaient importants il y a deux ans, ce sont désormais des impératifs incontournables. Et je veux m'attarder brièvement sur ce sujet.

Nous qui habitons cette région, nous avons toutes les bonnes raisons de nous sentir comblés. Nous jouissons d'un climat tropical; nous ne devons pas mettre en veilleuse les activités de notre pays pendant des mois, certainement pas dans la partie du Continent dans laquelle je vis. Nous bénéficions d'un climat favorable à l'agriculture, d'une terre arable et d'eau. Nous avons la chance de pouvoir répondre à nos propres besoins alimentaires. En conséquence, nous n'avons aucune excuse pour ne pas transformer ces atouts de manière à devenir des puissances agricoles. Pourquoi n'y sommes nous pas parvenus? Je veux citer quelques raisons parce que je crois que nous devons les examiner. Si nous devons assurer que, même après une accalmie de la récession, nous pouvons nous engager sur une voie de croissance durable, il nous faut aller de l'avant avec une plus grande détermination pour passer de structures traditionnelles de l'agriculture à une agriculture plus diversifiée. Nous devons renoncer à la position qu'un si grand nombre de nos pays ont maintenue pendant longtemps. En tant que producteurs de produits primaires, qui nous contentons d'acheminer ces produits vers d'autres pays, dont certains dans des régions aussi éloignés que l'Europe, pour qu'ils leur donnent une valeur ajoutée, nous travaillons pour le reste du monde, non pour nous-mêmes.

Nous n'avons pas remporté le succès que nous aurions dû remporter dans l'utilisation de la science et de la technologie et leur application à l'agriculture pour voir dans quelle mesure nous pouvons faire mieux, dans quelle mesure nous pouvons produire davantage, dans quelle mesure nous pouvons produire des biens que nous n'avons encore jamais produits, parce que la technologie qui est disponible de nos jours rend possible ce qui ne l'était pas précédemment. Comment pouvons-nous, par le recours à toutes les voies diplomatiques où nous pouvons exercer de l'influence, comment pouvons-nous abandonner ce modèle qui a existé si longtemps, selon lequel nous croyons protéger l'intérêt public en tirant profit des denrées alimentaires à bon marché, subventionnées, en provenance des pays industrialisés, denrées qui sont subventionnées parce que ces pays sont déterminés à protéger leur secteur agricole et à protéger leurs fermiers. Et nous le faisons au détriment de notre propre capacité de production. En un sens, tant de nos pays conduisent des politiques qui font vivre des fermiers dans d'autres parties du monde tout en négligeant le développement de notre propre secteur agricole et de sa capacité de produire dans nos pays.

Il en est parmi nous qui ont appliqué des stratégies d'investissement qui étaient fondées sur des hypothèses qui ne se sont pas vérifiées.

À certains moments nous avons eu le sentiment que l'agriculture n'est peut-être pas la voie à prendre, n'est peut-être pas le secteur qui offre le meilleur rendement de l'investissement, qu'elle n'est peut-être pas en mesure de fournir le niveau élevé de vie que nous souhaitons pour nos peuples. Nous calculons alors que nous pouvons investir dans d'autres secteurs aux dépens de l'agriculture, que ces secteurs peuvent faire croître nos exportations qui nous procureront des devises et qu'au moyen de ces devises nous pouvons importer les denrées alimentaires que nous n'avons pas produites pour nous-mêmes.

Le problème c'est que dans un si grand nombre de ces autres secteurs vers lesquels nous nous sommes tournés, la demande déterminée par le marché apparaît extrêmement variable et volatile, sensible à la moindre secousse de l'économie mondiale, alors que notre demande de produits alimentaires est inélastique. Que le monde soit en pleine croissance ou qu'il soit en récession, nous devons manger, c'est un besoin physique normal, et plutôt que de nous attacher à cette demande sûre, nous nous en sommes détournés pour porter notre attention sur d'autres domaines d'activité qui ne nous ont pas apporté l'aide et la sécurité que nous cherchions. C'est pourquoi, d'un point de vue macroéconomique, si nous voulons survivre, nous devons absolument adopter une nouvelle stratégie axée sur l'agriculture.

Il y a un autre aspect, et c'est le dernier point que je voudrais examiner avant de conclure. Il s'agit d'une réaction suscitée par votre décision de centrer cette conférence sur le devoir, le défi et l'importance de lier l'agriculture à la vie rurale. Je veux aujourd'hui remettre en question une notion qui, je pense, a été prise en compte dans l'élaboration des politiques de mon pays et d'autres pays de cette région. Pendant très, très longtemps, des décideurs, des gouvernements, voire même des institutions multilatérales qui ont aidé des pays tels que les nôtres, ont commis cette erreur de considérer l'agriculture comme une éponge qui absorbe de la main-d'oeuvre, et ce point de vue a été encouragé et développé comme un moyen d'absorber l'excédent de main-d'oeuvre qui existe dans votre pays, et a donc été considéré comme une bonne chose en soi. Je veux remettre en cause cette notion, parce que je pense qu'elle a voué les communautés rurales à une vie de lutte pour leur subsistance, plutôt que de contribuer à un développement soutenu et accéléré.

Permettez-moi de vous donner en exemple la situation de la Jamaïque. En Jamaïque, l'agriculture absorbe 18% de notre population active, mais elle contribue pour 6% au produit intérieur brut; en conséquence, selon cette équation, ces 18% se partagent d'une certaine manière 6% de l'économie, ce qui signifie que d'emblée vous reconnaissez que le niveau de vie dans le secteur agricole est équivalent au tiers de la moyenne nationale. Autrement dit, le secteur agricole est un secteur qui n'attire pas les jeunes; ce n'est pas un secteur qui instinctivement mobilise l'investissement. C'est un secteur qui exige un décideur bien déterminé. C'est un secteur qui vraisemblablement vous enfermera dans le piège de la pauvreté. C'est pourquoi nombre de nos bons esprits ne s'y aventurent pas.

Et en raison de cette approche de l'agriculture pendant de très nombreuses années le développement rural, et j'entends par là l'infrastructure dont nous avons besoin en milieu rural, la communauté, les services publics, l'école, les établissements de santé, les services récréatifs, toutes ces choses dépendent entièrement de transferts en espèces financés par les dépenses budgétaires. Ces communautés ne sont pas en mesure de financer leur propre développement parce que leur base économique, c'est-à-dire l'agriculture, est elle-même appauvrie, contrainte de faire appel à un si grand nombre d'hommes pour être rentable qu'elle ne peut pas créer les ressources nécessaires pour soutenir son propre développement. En conséquence, chaque année, le gouvernement doit inscrire au budget des fonds pour l'entretien des routes, la construction d'écoles et la création de débouchés économiques. Nous devons financer les communautés rurales sur le budget pour la simple raison que les économies des communautés rurales ne sont pas en mesure de répondre à leurs propres besoins en investissement.

D'où cette base doit-elle venir? Là aussi, nous pensons parfois que nous pouvons substituer d'autres secteurs à l'agriculture, comme le tourisme, et le tourisme en Jamaïque est très dynamique; l'occasion s'est aussi présentée de lui substituer de grandes opérations industrielles telles que l'extraction, le traitement et le raffinage de la bauxite et de l'aluminium, qui peuvent apporter un appui économique, mais ni le tourisme ni les industries extractives, ni aucune de ces catégories d'investissement ne proliféreront autant que l'agriculture, parce qu'elles dépendent toutes de l'endroit où gisent les ressources, s'il s'agit de la bauxite, ou dans le cas du tourisme, de l'endroit où se trouvent les stations touristiques, les plages et le littoral. Vous ne parviendrez jamais au niveau de pénétration nécessaire si vous devez établir une base réelle de croissance économique dans les communautés rurales. Cette base devra venir de l'agriculture. Et ce que nous découvrons après de nombreuses décennies, correspondant probablement à un demi siècle pendant lequel nous avons cherché d'éventuelles solutions de substitution, des solutions que nous avons peut-être crues plus rentables, nous découvrons qu'il ne nous reste plus que la pierre qui a été rejetée par les bâtisseurs et que c'est sur cette pierre que nous devons porter notre attention, conscients que, pour nombre de pays comme la Jamaïque, c'est la pierre angulaire vers laquelle nous devons revenir. Mais si elle doit être la voie de l'avenir, l'agriculture doit être plus qu'un mode vie incontournable et indésirable. Elle ne doit pas seulement offrir une subsistance. Elle ne doit pas seulement remplir les assiettes. Manger est un besoin fondamental et essentiel, mais l'être humain ne se limite pas à cela. L'agriculture doit me permettre d'envoyer mes enfants à l'école et dans une bonne école. Elle doit me permettre d'avoir un logement décent. Elle doit me permettre d'avoir des économies à la banque de manière à ce que si je tombe malade ou dois faire face à une catastrophe je puisse compter sur un petit pécule. Si l'agriculture ne peut m'offrir cet espoir, c'est une activité que j'exercerai si j'y suis contraint, mais non une activité sur laquelle je chercherai à construire ma vie tout en construisant mon avenir.

Nous devons construire l'agriculture. Elle doit être une voie qui mène à la prospérité. Elle doit être un instrument de transformation sociale et économique. Et la tâche qui nous attend est monumentale par rapport à celle que nous avons déjà accomplie; mais le monde aura énormément à faire pour soutenir ce genre d'approche, du point de vue de nos arrangements commerciaux, du point de vue des disparités qui existent dans le traitement accordé aux biens qui sont expédiés d'un partenaire à un autre, c'est-à-dire les termes de l'échange. Du point de vue de l'obligation de se conformer aux règles de l'OMC qui sont appliquées d'une façon à certains pays et d'une toute autre façon à d'autres pays; et de la faiblesse des voix des petits pays pauvres qui n'ont pas encore pu se faire entendre et qui demeurent en partie incomprises si elle sont entendues.

Il reste encore tellement plus à faire. Un énorme travail repose sur cette conférence à laquelle vous participez cette semaine. Je forme des vœux de succès pour vos délibérations. J'ai posé de nombreuses questions et soulevé de nombreux défis. C'est la partie facile; c'est mon travail. Votre travail consiste à trouver les réponses et trouver les bonnes réponses. Je ne pense pas que vous auriez pu choisir un meilleur endroit que la Jamaïque pour essayer de trouver ces réponses, et j'ai confiance que vous passerez un agréable séjour ici avec nous. Et j'espère que la Jamaïque, et à vrai dire la région tout entière, tireront parti de votre présence ici cette semaine; du travail que vous y aurez accompli et de la feuille de route que, je l'espère, vous nous laisserez lorsque vous devrez partir.

Je vous remercie d'avoir choisi la Jamaïque. Profitez bien de votre séjour chez nous.

**ALLOCUTION DE M. CHELSTON W. D. BRATHWAITE, DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L’IICA, À L’OUVERTURE DE LA CINQUIÈME RÉUNION
MINISTÉRIELLE “AGRICULTURE ET VIE RURALE” DANS LE CADRE DU
PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES ET DE LA QUINZIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU JIA**

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Premier Ministre, ainsi que votre gouvernement et le peuple de la Jamaïque pour l’accueil chaleureux que vous nous avez réservé et vous exprimer ma reconnaissance personnelle de nous avoir honorés de votre présence à cette cérémonie d’ouverture.

Monsieur le Premier Ministre, c’est avec plaisir que je retrouve la chaleur des Caraïbes et peux de nouveau jouir de la beauté de la Jamaïque et de l’aimable hospitalité de son peuple.

Je souhaite remercier sincèrement le ministre Tufton et l’institution qu’il représente pour le dévouement dont ils ont fait preuve et la coopération qu’ils ont offerte pour l’organisation de cette Cinquième réunion ministérielle sur l’agriculture et de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil.

Nous vous sommes redevables de l’accueil impressionnant dont nous avons fait l’objet ici, aujourd’hui, de votre part et de celle de votre peuple généreux.

Monsieur le Premier Ministre, Honorables Ministres, distingués invités, Mesdames et Messieurs :

Je suis vraiment heureux d’avoir l’occasion de m’adresser à cette audience distinguée à l’occasion de la Cinquième réunion ministérielle sur l’agriculture et la vie rurale et de la dernière réunion du Conseil de la présente administration.

Je me réjouis d’autant plus que cette rencontre ait lieu en Jamaïque, c’est ici, en 2001, que j’ai reçu un appel téléphonique et fus invité à poser ma candidature au poste de Directeur général de l’IICA.

C’est ici que j’ai façonné ma vision de la modernisation de l’IICA. Et c’est ici que j’ai commencé un parcours qui m’a conduit à cette réunion aujourd’hui pour que je passe le flambeau à la prochaine génération de directeurs de cette noble institution.

Ce parcours a consisté de triomphes, de défis, d'enthousiasme et de résultats, mais surtout de satisfaction.

Il n'existe pas de plus grand accomplissement personnel en agriculture dans le Continent américain que d'avoir eu l'occasion de servir les intérêts des trente quatre États membres et d'avoir été l'un des neuf directeurs qui ont dirigé cet Institut au cours de ses 67 années d'histoire pour réaliser le rêve interaméricain de coopération continentale dans le domaine agricole.

Par ailleurs, l'occasion d'occuper le poste de Directeur général pendant la première décennie du XXI^e siècle a été particulièrement gratifiante pour moi étant donné les profonds changements intervenus dans les relations internationales et les énormes défis mondiaux qui caractérisent ce début de siècle.

Ce siècle a débuté par les tristes événements du 11 septembre 2001 dont ont été victimes les États-Unis d'Amérique et qui ont marqué le commencement d'une période de terrorisme mondial et suscité des conflits internationaux et des guerres.

Après ces événements, plusieurs mégatendances se sont manifestées, à savoir des tendances:

- a. à une augmentation de l'incidence du réchauffement planétaire et du changement climatique;
- b. à une augmentation de l'incidence des maladies transfrontières;
- c. à un accroissement du coût de l'énergie et une augmentation de la production d'agroénergie durable;
- d. à une hausse du prix des produits de base et une augmentation du coût des denrées alimentaires;
- e. à une détérioration plus poussée des ressources naturelles et une accélération de la perte de biodiversité;
- f. à une crise financière mondiale.

La Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, Mme Josette Sheeran, a déclaré dans un discours récent à l'Organisation des États Américains (OEA): "Nous nous trouvons aujourd'hui à une croisée des chemins décisive, où la faim recommence à frapper à la porte de nos nations. La hausse considérable du prix des aliments menace d'aggraver les conditions de ceux qui se trouvent dans une situation vulnérable et d'inverser les progrès des personnes et des familles qui ont pu parvenir à la sécurité alimentaire. La faim est un tsunami silencieux, qui déferle sur le monde en touchant particulièrement les plus vulnérables, sans respecter les frontières. Nous sommes peut-

être devant la première crise humanitaire mondiale, qui viendra grossir de 130 millions de personnes les queues d'affamés, là où elles étaient inexistantes il y a à peine un an”.

La Banque mondiale a publié son Rapport sur le développement dans le monde 2008 dans lequel elle dit ceci: “Au 21e siècle, l’agriculture reste un instrument fondamental du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Les trois quarts des habitants pauvres des pays en développement sont des ruraux — 2,1 milliards d’individus ont moins de deux dollars et, dans le cas de 880 millions d’entre eux, moins d’un dollar par jour pour vivre — et la plupart tirent leur subsistance de l’agriculture..... L’agriculture ne pourra pas à elle seule réduire massivement la pauvreté, mais elle s’est révélée avoir un impact unique en ce domaine”.

L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) a tenu une conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire à Rome, dont les débats ont porté sur plusieurs stratégies à court, moyen et long terme à appliquer pour aborder ce problème.

Selon la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la croissance économique positive qu’ont connue les pays d’Amérique latine et des Caraïbes de 2002 à 2007 risque d’être anéantie par la crise actuelle. Il est probable, fait-elle valoir, que les 27 millions d’individus qui étaient sortis de la pauvreté pendant cette période y retomberont, rendant ainsi impossible la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement dans nombre de nos nations.

Les défis économiques et sociaux qui se posent pour l’économie mondiale sont de plus en plus profonds et intenses. La plupart des économies développées sont en récession et la croissance dans les pays en développement s’affaiblit à mesure que le commerce international se contracte, les flux de capitaux diminuent et la crise financière s’aggrave.

Ce panorama entraîne des conséquences importantes pour les économies du Continent en raison de la réduction probable de l’investissement direct étranger et des transferts de fonds, ainsi que de la diminution du nombre de touristes étrangers, ce qui aboutira à un ralentissement de l’économie et un accroissement des taux de chômage.

Il est possible que la récente baisse des prix de l’énergie et des aliments nous laisse à penser que nous avons relevé les défis posés par la flambée des prix des aliments en 2008 et que nous pouvons retrouver une situation de normalité.

Je partage l'opinion de nombre de spécialistes et d'institutions du secteur alimentaire et agricole à travers le monde selon laquelle nos problèmes d'insécurité alimentaire ne sont pas résolus et la diminution des prix des aliments tient aux turbulences qui agitent les marchés internationaux et à un affaiblissement de la demande dû au ralentissement de l'économie mondiale.

Les facteurs qui ont impulsé la crise concernant les prix alimentaires l'an dernier, les sécheresses, l'évolution des taux de change, la production de biocombustibles, le niveau élevé des prix du pétrole et des grains, et l'augmentation de la demande de denrées alimentaires en Inde et en Chine, n'ont pas disparu et pourraient provoquer de nouvelles perturbations à l'avenir.

De plus, l'incidence récente de la sécheresse dans de nombreuses parties du monde, y compris l'Australie, l'Argentine et l'Uruguay, indique que l'offre future d'aliments sera limitée par le changement climatique. Nous pouvons dire avec certitude qu'un grand nombre des conséquences négatives du changement climatique restent méconnues, mais que la communauté scientifique est de plus en plus préoccupée et qu'en conséquence c'est une question qui mérite d'être suivie de près.

Nous sommes à un moment critique de l'histoire:

- a. Les principales puissances économiques mondiales sont en récession;
- b. Les pays du G8 ne dominent plus ni la consommation ni la formation du capital mondial;
- c. La croissance économique des pays en développement sera deux fois plus rapide que celle des pays développés;
- d. La population des pays en développement représentera un pourcentage faible et décroissant de la population mondiale;
- e. À l'avenir ce sont les villes des pays en développement qui connaîtront la plus forte croissance démographique.

Tous ces aspects poseront de sérieux défis pour les futures production d'aliments et sécurité alimentaire.

En raison de la croissance démographique et de la prospérité croissante du monde en développement, la demande en matière de sécurité alimentaire et d'aliments de qualité à des prix raisonnables continuera de s'accroître, et, de ce fait, les agriculteurs auront du mal à répondre à cette demande accrue.

Les facteurs qui ont provoqué la crise alimentaire de l'an dernier subsistent. Les sécheresses n'ont pas disparu, ni les hausses de prix du pétrole et des grains. Et les biocombustibles continueront de faire partie de la solution dans la recherche de substituts du pétrole.

Ces facteurs peuvent faire resurgir des turbulences, étant donné que ce que nous vivons n'est pas un phénomène temporaire ou à court terme, mais une transformation de l'économie mondiale.

Les sécheresses récentes qui ont sévi dans des pays tels que l'Australie, l'Argentine et l'Uruguay, pour n'en citer que quelques-uns, sembleraient indiquer que le futur approvisionnement alimentaire est menacé par le changement climatique et la croissance démographique. Sont également menacés les progrès réalisés par les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes au cours des cinq dernières années dans la lutte contre la faim, la pauvreté et la dénutrition.

La tragédie de notre région, ce sont les quelque 200 millions de personnes qui vivent en situation de pauvreté et auxquels pourraient venir s'ajouter 25 millions de personnes supplémentaires, selon le rapport de la CEPALC.

En cette période de turbulences, et en raison des prévisions de croissance démographique, nombre de nos pays doivent repenser l'agriculture et le secteur rural, et définir des stratégies visant à redonner à l'agriculture le rôle clé qu'elle a toujours joué plutôt que de se limiter à faire face à la crise actuelle.

Le concept d'un secteur agricole élargi permettrait de donner à l'agriculture un nouveau rôle, multisectoriel, dans le développement des pays et la lutte engagée pour relever les défis mondiaux du XXI^e siècle.

Telles sont les circonstances dans lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui pour définir des stratégies propres à renforcer la sécurité alimentaire dans le Continent.

Nous croyons pouvoir répondre à ces défis en encourageant la construction d'un secteur agricole moderne, multisectoriel et multidimensionnel dans nos pays.

Envisagée dans cette perspective, l'agriculture devient un secteur stratégique à même de contribuer à la solution de nombreuses difficultés, notamment:

- a. à la réduction de la pauvreté;
- b. à l'atténuation des effets du réchauffement planétaire et du changement climatique;
- d. à l'amélioration de la nutrition;
- e. au contrôle des maladies transfrontières;
- f. à la garantie de la sécurité alimentaire et l'innocuité des aliments;
- g. à l'offre de ressources pour la création d'énergie durable;
- h. au règlement des problèmes dus à une expansion de l'urbanisation.

Cependant, pour que le secteur agricole puisse jouer un rôle multidimensionnel, une nouvelle vision est nécessaire. Pour que l'agriculture reprenne une place prioritaire dans les programmes nationaux de développement, il faut adopter un nouveau modèle de développement.

Afin de faire face à la crise alimentaire mondiale, certains pensent que la solution réside dans une nouvelle révolution verte.

À la fin des années 70, forts de ce que nous avons appris de la Révolution verte, nous avons cherché à accroître la productivité agricole au moyen de nouvelles variétés de cultures, de l'irrigation, de la mécanisation et de l'utilisation d'engrais et d'insecticides.

Cette initiative a permis de réduire la faim et l'insécurité alimentaire dans nombre de pays et on lui doit d'avoir sauvé des millions de vies. Mais, a-t-elle été un succès? À mon avis, ceux qui préconisent aujourd'hui une nouvelle révolution verte, doivent aussi tenir compte de certains aspects négatifs de la dernière révolution du genre, tels que l'exclusion sociale des petits producteurs, la dépendance à l'égard des insecticides et des engrais et l'apparition de nombreux problèmes environnementaux liés à la pollution des sols et des sources d'eau. En vérité, la Révolution verte n'a pas éliminé la faim, mais elle a plutôt contribué à une augmentation des coûts de production, a eu des effets néfastes sur l'environnement et n'a pas profité à tous.

À la place d'une révolution verte, ce dont nous avons besoin c'est d'un nouveau modèle de développement.

Les anciens modèles de développement, voire même les présents, ont tendance à défavoriser le milieu rural étant donné qu'ils soutiennent la modernisation de l'économie par l'industrialisation et la croissance des zones urbaines. Cela entraîne plusieurs conséquences, telles que la concentration de la population dans les villes, ce qui a pour effet d'accroître l'investissement public dans les services au profit des zones urbaines; de maintenir les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales, malgré les réformes

économiques du milieu des années 80 et des années 90; et de limiter le volume des ressources disponibles pour l'amélioration de l'infrastructure rurale en raison du manque de pertinence des politiques des pouvoirs publics relatives à l'investissement, au commerce et à la fiscalité.

À cette réunion, nous proposons un nouveau modèle de développement, un modèle qui encourage un plus grand équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural au moyen du développement intégré des zones urbaines et des zones rurales; un modèle qui achemine de plus grands investissements vers les zones rurales, lesquels sont nécessaires pour garantir la stabilité politique et sociale; un modèle qui encourage la compétitivité de l'agriculture et des activités économiques rurales; un modèle qui crée des emplois dans l'économie rurale.

Les niveaux de pauvreté qui dominent dans nos pays ne peuvent et ne doivent subsister. Nous devons moderniser nos secteurs ruraux, renforcer les communautés rurales et offrir une éducation, des services de santé publique, une infrastructure et un accès à la technologie et au crédit, pour permettre aux pauvres de réaliser leurs rêves. À moins que nous n'impulsions la prospérité rurale, la paix ne régnera pas dans les villes. À moins que nous n'impulsions la prospérité rurale, les pauvres des zones rurales se soulèveront, mettant ainsi en danger le régime démocratique de nos pays.

Notre responsabilité doit être de réduire les inégalités et les injustices sociales qui prédominent dans tant de pays de notre Continent. Il est essentiel de moderniser l'agriculture et de promouvoir le développement rural pour réduire la pauvreté, car la plupart des pauvres vivent en milieu rural.

À l'IICA, nous sommes conscients que c'est seulement en mettant en oeuvre des politiques d'État qui favorisent l'inclusion sociale, l'équité et la transparence et qui encouragent l'éducation, l'innovation et une culture d'esprit entrepreneurial et d'innovation que nous gagnerons la guerre contre la pauvreté.

Il s'agit d'une guerre qui ne peut être gagnée avec les armes de guerre traditionnelles, mais seulement avec les nobles armes de l'éducation, de la connaissance, de l'utilisation de la technologie et de l'investissement dans le secteur rural.

Je ne suis pas indifférent aux grands défis qui se présenteront, mais je crois qu'en ce début de XXI^e siècle nous disposons des moyens, de la technologie et des ressources qui nous permettront d'éliminer la faim et la souffrance dans le monde. Il n'y a aucune raison, moralement justifiable, pour que la faim, la misère et le manque d'aliments et de débouchés sévissent dans un monde où règne la prospérité.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous sommes venus en Jamaïque pour réfléchir sur nos acquis et construire l'avenir.

Nous sommes venus encourager la coopération continentale à la recherche de la sécurité alimentaire et du développement rural durable.

Nous sommes venus montrer des résultats à nos nations pour qu'elles puissent saisir la vraie signification du rêve de Simon Bolivar, qui dans sa fameuse lettre de la Jamaïque de 1815 écrivait: "Je souhaite plus que quiconque voir se constituer en Amérique la plus grande nation du monde, moins par son étendue et ses richesses que par sa liberté et sa gloire".

M. le Secrétaire général, vous avez déclaré dans votre allocution à l'Assemblée générale récemment tenue au Honduras, et je cite:

"La politique démocratique se heurte aujourd'hui à un défi considérable. L'épreuve du feu de nos démocraties n'est plus leur capacité à tenir des élections libres ni à maintenir la stabilité de leurs gouvernements, mais leur capacité à démontrer que leurs gouvernements démocratiques sont capables de résoudre les problèmes de pauvreté, d'exclusion, de qualité de l'environnement et de sécurité publique qui touchent la plupart des pays. L'épreuve du feu de la démocratie consiste à prouver qu'elle peut améliorer la qualité de vie de ses citoyens, que la démocratie est bonne également parce qu'elle gouverne mieux".

Nous partageons ces sentiments et nous avons confiance que nos dirigeants feront de la promotion d'un secteur agricole moderne un objectif stratégique du développement intégré.

Nous partageons aussi les sentiments de John Boyd Orr, Prix Nobel de la Paix et premier Directeur général de la FAO, qui a dit "On ne peut construire la paix sur des estomacs vides" et de Norman Borlaug selon lequel "Le monde ne sera pas en paix tant que nous n'aiderons pas les petits agriculteurs des pays en développement à se nourrir et à échapper à la pauvreté".

Enfin, il y a 800 millions d'habitants dans le Continent américain, dont 200 millions vivent dans la pauvreté, ce qui veut dire que 600 millions ne sont pas pauvres. Si chacun de nous aidait une personne à sortir de la pauvreté, non seulement nous réaliserions les Objectifs du Millénaire pour le développement de 2015, mais nous éliminerions aussi la faim et la pauvreté dans notre Continent.

Ces 25 dernières années, le monde a noté une diminution de l'attention portée à l'agriculture et au financement qu'elle reçoit. Les banques de développement ont démantelé leurs départements de l'agriculture, les gouvernements nationaux ont réduit leur investissement dans la technologie et l'innovation et ont supprimé leurs services de vulgarisation agricole.

Lorsque, pendant la période d'ajustement structurel il a fallu comprimer les dépenses publiques, nous avons réduit la taille des ministères de l'agriculture. L'investissement dans l'économie en milieu rural – dans lequel vivent 40% de notre population – représente environ 6% de nos budgets nationaux.

Nous avons retenu parmi les Objectifs du Millénaire pour le développement la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015, mais désormais, d'après le Programme alimentaire mondial, non seulement la pauvreté ne reculera pas d'ici là, mais 100 millions de personnes supplémentaires viendront grossir les rangs des pauvres. Dans notre Continent, selon la CEPALC, 27 millions de personnes sont sorties de la pauvreté, mais il se peut maintenant qu'au moins 27 millions de personnes y retombent.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de conclure en citant les paroles de l'abolitionniste des États-Unis, Frederick Douglass, qui a écrit:

“Lorsque la justice est refusée, lorsque la pauvreté est imposée, lorsque l'ignorance règne et lorsqu'une quelconque classe a le sentiment que la société est une conspiration organisée pour l'opprimer, la voler et la dégrader, ni les personnes ni les biens ne seront à l'abri. Les affamés mangeront, les désespérés commettront des délits et les furieux crieront vengeance”.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier très sincèrement de votre présence et exprimer l'espoir qu'ensemble nous pourrons de nouveau recourir à l'agriculture pour atteindre nos objectifs de développement.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), M. JOSÉ MIGUEL INSULZA, À L'OUVERTURE DE LA CINQUIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE "AGRICULTURE ET VIE RURALE" DANS LE CADRE DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES ET DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU JIA

C'est un honneur pour moi d'être ici en Jamaïque pour participer à cette Réunion ministérielle très importante sur le renforcement de la sécurité alimentaire et la vie rurale dans les Amériques. Je présente mes félicitations et exprime ma reconnaissance à notre bon ami, M. Chelston Brathwaite, pour son leadership et les efforts inlassables qu'il a déployés pour revigorer la mission de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pendant son mandat. M. Brathwaite, vous avez donné une perspective nouvelle au rôle que joue l'agriculture dans le développement en faisant valoir que, pour réduire la pauvreté dans notre Continent, nous devons concentrer notre attention sur les effets intersectoriels de l'agriculture et de la vie rurale sur notre sécurité alimentaire, santé, nutrition, éducation, développement social, énergie, croissance économique et gouvernance démocratique.

Je tiens aussi à vous féliciter, M. le Directeur général, pour le rôle de premier plan que vous avez joué dans le renforcement de l'institutionnalisation des liens entre les réunions ministérielles interaméricaines et le Processus des Sommets des Amériques. Par exemple, des représentants des ministres se sont réunis hier et aujourd'hui dans le cadre du groupe d'évaluation de la mise en oeuvre des initiatives des Sommets des Amériques dans le domaine agricole (GRICA) pour dégager un consensus sur les engagements contractés lors des Sommets précédents. L'IICA est aussi un précieux partenaire de l'Organisation des États Américains (OAS) dans le Groupe de travail conjoint des Sommets, qui aide les États membres à exécuter les divers mandats émanés des Sommets.

La question de la sécurité alimentaire n'occupait pas une place prioritaire dans les programmes gouvernementaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes lorsque vous avez commencé à exercer vos fonctions de Directeur général, c'est-à-dire en 2002. Dans nombre de nos économies, la croissance était alors régulière, l'économie mondiale était en plein essor et tout indiquait que nous progressions à grands pas dans la lutte contre la pauvreté dans le Continent américain et le monde. Malgré ce tableau relativement favorable, M. Brathwaite a eu la prévoyance de faire de la sécurité alimentaire l'un des trois piliers de la mission de l'IICA. Vous avez persisté dans votre invitation à prêter une

plus grande attention à ce problème. En fin de compte, vous aviez raison. Aujourd'hui, alors que l'économie mondiale a encore bien du mal à sortir de la récession et que les pays des Amériques subissent les effets défavorables du ralentissement économique, la question de la sécurité alimentaire et la nécessité de consacrer une attention plus grande et des investissements plus importants au secteur agricole et aux communautés rurales se font plus pressantes que jamais.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) des Nations Unies craint maintenant que les cinq années de croissance économique positive qu'a connues l'Amérique latine (2002-2007) soient compromises par la crise économique actuelle. Selon son rapport, les 27 millions de personnes environ qui étaient parvenues à sortir de la pauvreté pendant ces années favorables y retomberont probablement. Compte tenu de cette situation, il sera très difficile pour certains pays de notre Continent d'atteindre l'objectif du millénaire pour le développement d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015.

Le Programme alimentaire mondial craint aussi que, malgré la baisse des prix des combustibles et des denrées alimentaires, la récession économique mondiale ne fasse de nouveau de la faim une réalité pour des millions d'individus. En conséquence, nous ne pouvons pas relâcher nos efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans notre région.

Notre Continent est trop riche en ressources, technologie et idées, pour qu'un homme, une femme ou un enfant souffre de la faim. Nous possédons les ressources naturelles et humaines nécessaires pour produire en quantité suffisante des denrées alimentaires saines pour notre consommation intérieure, ainsi que pour l'exportation. Nous devons exploiter ces ressources en relevant les divers défis qui se posent pour notre sécurité alimentaire, notamment: la diminution de l'investissement dans le secteur agricole et les communautés rurales; le manque d'intérêt de la jeune génération pour une carrière dans l'agriculture; la réduction de la superficie des terres fertiles arables due à une dégradation incontrôlée des sols; les effets du changement climatique sur les ressources en terre et en eau; les phénomènes climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles; et la nécessité de mettre en place des filets de sécurité sociale, tels que les assurances, dans le secteur agricole.

Ces défis ne sont pas insurmontables, si nous travaillons ensemble et faisons nôtre l'approche multidimensionnelle du développement agricole et rural qui est préconisée par l'IICA et qui a récemment été réaffirmée par les dirigeants de ce Continent.

La région Amérique latine et Caraïbe s'est de plus en plus urbanisée au cours des quelques dernières décennies; en effet, notre population vivant désormais en milieu rural ne dépasse pas 22%. La moyenne mondiale de la population habitant les zones rurales est de 50%. La plus grande partie des investissements dans les services sociaux, la sécurité et l'infrastructure est destinée aux zones urbaines. Pour assurer véritablement la sécurité de nos approvisionnements alimentaires, les gouvernements de ce Continent doivent accroître leurs investissements dans l'éducation, la santé, la formation et le renforcement de la capacité et la sécurité publique des communautés rurales, dont les habitants cultivent nos aliments.

L'OEA entreprend déjà des actions décisives pour promouvoir le développement rural et la sécurité alimentaire. Nous avons récemment lancé le Réseau interaméricain de protection sociale pour combattre la pauvreté et les inégalités dans les Amériques. Ce réseau facilitera la mise en commun des pratiques optimales dans les programmes de protection sociale, tels que *Bolsa Familia* au Brésil, *Solidario* au Chili, *Familias en Acción* en Colombie et *Oportunidades* au Mexique. Ces programmes ont contribué à une réduction des taux nationaux de pauvreté dans leurs pays respectifs. Ce sont de véritables investissements dans notre ressource la plus précieuse, j'entends notre peuple.

Notre Département du développement durable contribue aussi au soutien de la résilience des communautés rurales en offrant des possibilités de production d'énergie renouvelable appropriée au cadre rural; en intervenant par l'intermédiaire de notre Réseau interaméricain pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles afin de réduire l'impact des conditions climatiques extrêmes sur les moyens de subsistance des communautés rurales; en encourageant des stratégies propres à préserver les ressources limitées en eau; et en protégeant la biodiversité. Ces actions sont toutes décisives pour le développement rural et la sécurité alimentaire.

Comme je l'ai dit en d'autres occasions, je crains que les pressions socio-économiques causées par des enjeux tels que la pauvreté et l'insécurité alimentaire n'anéantissent en partie les avantages politiques péniblement acquis au cours des dernières décennies. Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont fait de remarquables progrès sur le front démocratique, en particulier du point de vue de la tenue d'élections libres et justes et de l'acceptation des résultats par toutes les parties. Mais, pour que le système démocratique se répande vraiment dans notre région, la population doit en constater et en ressentir les avantages. Parmi ces avantages, doit figurer la possibilité de travailler et de nourrir sa famille. Doit aussi y figurer l'accès des habitants à des filets de protection sociale lorsqu'ils ne peuvent trouver ni travail ni nourriture. Cependant, dans nombre de nos pays le travail et la nourriture sont rares et les filets de protection sociale sont encore un luxe.

La pauvreté et l'insécurité alimentaire menacent la pérennité de nos démocraties, parce que la faim peut faire descendre la population dans la rue en signe de protestation. Je suis certain que vous vous souvenez des émeutes dans les rues d'Haïti il y a quelques années causées par une pénurie de denrées alimentaires de base, qui a abouti à la démission ultérieure du Premier ministre d'alors. C'est un cas extrême, mais il montre comment des problèmes sociaux et économiques peuvent rapidement devenir des problèmes politiques.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous avons maintenant la volonté politique dans un grand nombre de nos pays de véritablement moderniser le secteur agricole et de nous attaquer à la pauvreté et aux défis que pose la sécurité alimentaire.

La région Caraïbe a déjà adopté l'Initiative Jagdeo, menée par le Président du Guyana, Bharrat Jagdeo, et qui vise à repositionner l'agriculture dans le plan de développement durable des Caraïbes. L'agriculture y est présentée comme une entreprise et comme un secteur holistique, lié en aval et en amont à d'autres secteurs de l'économie dans la région. Cette initiative a été élaborée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'IICA et le Secrétariat de la CARICOM.

Lors du Sommet présidentiel récent qui a eu lieu à Port of Spain, les trente-quatre dirigeants élus de notre Continent ont mis de côté leurs différences et ont convenu d'un programme commun pour améliorer la prospérité humaine dans le Continent américain. Le résultat de leur dialogue ouvert a été l'établissement d'un programme clair pour l'ensemble du Continent, qui abordait les domaines critiques communs: la reprise économique, la sécurité publique, la gouvernance démocratique, l'énergie, le changement climatique, la protection sociale et les droits des migrants.

Un aspect important de ce Programme continental était la réaffirmation par les dirigeants de leur engagement envers l'AgroPlan 2003-2015 et envers une approche multidimensionnelle du développement agricole dans le Continent américain. L'exécution de ces mandats devrait contribuer dans une large mesure à un renforcement du secteur agricole dans nos pays, ainsi qu'à une amélioration de la sécurité alimentaire, à la promotion de la prospérité humaine, à la durabilité de l'environnement et à la consolidation de la démocratie dans notre Continent.

L'OEA se tient prête à collaborer avec l'IICA, avec d'autres partenaires interaméricains et nos États membres pour faire de ces mandats une réalité.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE DE LA JAMAÏQUE, M. CHRISTOPHER TUFTON, À L'OUVERTURE DE LA CINQUIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE "AGRICULTURE ET VIE RURALE" DANS LE CADRE DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES ET DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU JIA

Bienvenue à la Semaine de l'agriculture et de la vie rurale, Jamaïque 2009, en particulier à la Cinquième réunion ministérielle "Agriculture et vie rurale dans les Amériques" et la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Pendant le Troisième Sommet des Amériques tenu dans la ville de Québec en 2001, les Chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que l'agriculture est le moyen de subsistance de millions d'habitants ruraux et qu'elle est un secteur stratégique clé pour créer la prospérité. C'est cette affirmation qui donne naissance au Processus ministériel et aux réunions continentales "Agriculture et vie rurale dans les Amériques".

Le Sommet de Québec favorise l'émergence du Processus ministériel et de ses réunions continentales sur le thème "Agriculture et vie rurale dans les Amériques". La Jamaïque a le plaisir d'être l'hôte de la Cinquième réunion ministérielle et a en particulier le plaisir d'être le premier pays caraïbe du Continent à accueillir cette rencontre mondiale. Nous avons aussi le plaisir de collaborer avec nos partenaires stratégiques et bénéficiaires essentiels pour assurer que ce processus atteindra ses objectifs. L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture est un partenaire institutionnel du Processus des Sommets des Amériques et en assure le secrétariat. Et permettez-moi de faire une pause maintenant pour saisir l'occasion de saluer et de remercier le Directeur général sortant de l'IICA, M. Chelston Brathwaite, pour sa contribution précieuse au développement agricole dans le Continent américain pendant ses deux mandats.

Les délégués des Ministres ont travaillé à la mise à jour du Plan AGRO 2003-2015, que nous, Ministres, adopterons dans le cadre de l'Accord ministériel continental Jamaïque 2009. Pendant ces réunions, ils ont souligné l'importance que revêt le secteur privé puisqu'il encourage l'investissement dans le secteur agricole, fait croître l'économie et peut contribuer à une augmentation de la sécurité alimentaire dans le Continent.

Mesdames et Messieurs, nous sommes heureux que soient présents à ces réunions les distingués représentants d'institutions aussi variées que l'Organisation des États

Américains (OEA) dont le Secrétaire général, M. José Miguel Insulza, nous honore de sa présence, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Banque mondiale (BM), la Banque interaméricaine de développement (BID), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds commun pour les produits de base (CFC) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Y participent également des représentants d'autres groupes d'acteurs clé engagés en faveur du développement de l'agriculture et de l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques.

Je saisis cette occasion pour rendre particulièrement hommage aux nombreuses personnes locales qui, de concert avec le gouvernement de la Jamaïque, parrainent ces réunions.

Mesdames et Messieurs, à supposer une population mondiale de 9,2 milliards d'habitants d'ici à 2050, conformément aux prévisions de la FAO, le monde sera mis au défi de répondre à une demande de denrées alimentaires près de deux fois plus élevée que la demande actuelle. Cette augmentation de la demande exigera que nous adoptions de meilleurs moyens et méthodes pour accroître la production primaire et devra être étayée par une infrastructure rurale appropriée.

Il est nécessaire que tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, adoptent un modèle qui tende davantage à encourager la production d'aliments, non seulement pour répondre à leurs propres besoins, mais aussi à la demande aux niveaux continental et mondial. Nous devons nous concentrer davantage sur l'effet multiplicateur économique et social de la production primaire, par ses liens avec les secteurs intermédiaires, dont la transformation génératrice de valeur ajoutée.

Par agriculture, il ne faut pas simplement entendre un secteur dont l'importance se mesure uniquement au moyen des données statistiques traditionnelles, c'est-à-dire sous forme de contribution au PIB, mais un secteur indispensable au développement socioéconomique des pays, en particulier des populations rurales.

De nouveau, je vous souhaite cordialement la bienvenue à la Semaine de l'Agriculture et de la vie rurale dans les Amériques Jamaïque 2009. J'espère que cette réunion comme les autres activités seront très fructueuses et contribueront au développement durable de l'agriculture dans le Continent américain et à la promotion d'une croissance de la prospérité de nos peuples.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’IICA M. CHELSTON W. D. BRATHWAITE, À LA SÉANCE DE CLÔTURE

Nous sommes parvenus à la fin de cette Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture et de la Cinquième réunion ministérielle, et je veux remercier tous les participants de leur appui et de leur coopération.

À cette réunion, nous sommes parvenus à :

- Élire un nouveau Directeur général pour l’Institut;
- Définir des stratégies de renforcement des capacités en matière de sécurité alimentaire dans le Continent; et
- Renouveler notre engagement envers la coopération dans le domaine agricole dans le Continent.

Nous avons parlé de la nécessité d’établir un nouveau modèle de développement qui puisse libérer le talent, l’énergie et l’esprit d’entreprise des peuples américains, de manière à ce que les secteurs agricole et rural puissent soutenir la concurrence sur le plan international et que soit encouragée une culture d’excellence génératrice d’informations, de connaissances, de qualités de chef et d’appui technique, qui aide à améliorer les conditions de vie des habitants et à assurer la prospérité des nations du Continent.

Notre Institut concourt dans une large mesure à aider les pays à réaliser la sécurité alimentaire et garantir l’innocuité de l’offre alimentaire, mais nous n’y parviendrons que si nous renforçons et modernisons l’Institut.

L’IICA ne peut à lui seul apporter des solutions aux problèmes du développement agricole et rural et, en raison de la complexité de nos mandats, il est nécessaires d’avoir des partenaires stratégiques. Les partenariats avec les banques de développement multilatérales, avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), avec le secteur privé et les institutions du système des Nations Unies revêtent une grande importance pour l’avenir.

Avec la FAO, nous devons envisager l’adoption d’un modèle de coopération semblable à celui qui existe entre l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et l’Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Nous devons institutionnaliser la CCSQG, harmoniser le Plan à moyen terme et le Programme-budget et créer une unité pour nouer des liens avec le secteur privé, surtout au regard de l'utilisation de l'Internet, de la biotechnologie et de la technologie cellulaire dans l'agriculture.

Nous devons continuer à affermir la base financière de l'Institut afin de renforcer ses compétences techniques. Pour l'IICA, il sera de plus en plus difficile de continuer d'avancer et d'exécuter ses mandats avec un budget financé par des quotes-parts dont le montant est gelé. Pour cette raison il est nécessaire de formuler des stratégies visant à mobiliser un volume plus important de ressources financières pour l'Institut.

J'ai confiance que nous pouvons atteindre ce but si nous diffusons et acceptons le message selon lequel l'agriculture constitue un secteur stratégique de l'économie.

Lorsque je suis entré à l'Institut en 1981, je n'avais aucune idée que vingt ans plus tard je serais appelé à diriger cette institution, mais lorsque cette occasion s'est présentée, j'ai donné le meilleur de moi-même et c'est la raison pour laquelle je m'en vais dans quelques mois avec un sentiment de satisfaction personnelle.

J'éprouve de la satisfaction parce que:

- Nous avons introduit de nouvelles vision et stratégie dans lesquelles l'agriculture est considérée comme une composante fondamentale du programme interaméricain de développement;
- Nous avons appliqué un modèle de coopération technique qui a amélioré la prestation de services aux États membres;
- Nous avons modernisé l'Institut et obtenu qu'il réponde mieux aux besoins des États membres;
- Nous avons consolidé nos partenariats stratégiques.

Lorsque j'ai pris cette responsabilité, j'ai reçu de nombreux mandats, mais celui dont je me souviens particulièrement est celui qui m'a été confié par l'ancienne ministre des affaires étrangères de mon pays, Mme Billie Miller, qui le 15 janvier 2002 m'a dit "Le succès de l'IICA sera à la mesure de ta capacité d'améliorer son image et d'encourager la confiance entre les acteurs pour qu'ils contribuent de façon significative au développement de l'agriculture dans le Continent".

Mesdames et Messieurs, j'estime que nous avons répondu à ces attentes parce que l'IICA joue incontestablement aujourd'hui le rôle de chef de file de la coopération technique agricole dans l'ensemble du Continent américain.

Mais il ne s'agit pas seulement ici de parler du passé, mais aussi de l'avenir.

Au cours de la présente réunion nous avons élu un nouveau Directeur général, qui occupera son poste le 15 janvier 2010. Je lui adresse mes vœux de succès dans ces nouvelles fonctions et l'assure de ma détermination à faire de la transition un processus fluide et professionnel.

J'estime que le personnel de l'Institut est préparé, comme le sont les États membres, à franchir ce nouveau pas sur la voie de la croissance et de la transformation institutionnelles.

Nous regardons l'avenir avec enthousiasme et espoir, et je vous adresse mes meilleurs vœux pour la réalisation du noble objectif qui est de poursuivre le renforcement de notre Institut pour en faire la meilleure institution interaméricaine et, ainsi, continuer à réaliser le rêve de 1942 d'Henry Wallace et de ses collègues.

Dans toutes nos activités des huit dernières années, nous nous sommes efforcés:

- de susciter la confiance de la communauté agricole dans l'Institut;
- d'éclaircir le but de la mission de cette institution;
- d'harmoniser les systèmes pour améliorer l'efficacité;
- de libérer le talent de nos ressources humaines.

Nous reconnaissons que ces quatre piliers du rôle de directeur constituent la clé d'une institution d'une efficacité supérieure.

Nous reconnaissons qu'une poignée de personnes peut changer le monde et qu'unis nous triompherons, mais divisés nous échouons.

Nous croyons que nous tous avons contribué aux résultats que nous avons obtenus et je souhaite à l'IICA un avenir rempli de prospérité et de succès dans sa nouvelle phase de vie institutionnelle.

Aujourd'hui est un jour où il m'appartient de remercier.

Remercier tous les ministres de l'agriculture des États membres des Amériques, passés et présents, pour la confiance qu'ils ont placée dans ma gestion pendant les huit dernières années.

La décision qu'ils ont prise de m'élire Directeur général en 2001 a été un honneur pour moi, pour ma famille, pour mon pays, la Barbade, et pour la Caraïbe, et je crois que leur choix a été justifié.

Je remercie le gouvernement et le peuple de la République dominicaine, dans laquelle j'ai été élu en 2004, le gouvernement et le peuple de l'Équateur, où j'ai été réélu à l'unanimité en 2005, et le gouvernement et le peuple de la Jamaïque pour la chaleureuse hospitalité qu'ils nous ont réservée à l'occasion de cette réunion.

Je tiens à remercier le gouvernement et le peuple de la Barbade qui ont donné leur aval à ma nomination et à ma réélection, et qui n'ont cessé de m'apporter leur appui au cours de ces huit années.

Je tiens à remercier les Chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et les ministres des affaires étrangères des pays de la CARICOM pour leur aide, leur appui à ma candidature et leur confiance dans mes compétences pendant mon administration.

Je remercie nos partenaires stratégiques de leur coopération et de leur contribution à la vision "Travailler en collaboration" que nous avons façonnée les huit dernières années.

Je remercie de leur appui et de leur coopération mes amis de la CARICOM et de la Grande Caraïbe, qui m'ont adressé leurs meilleurs vœux.

Permettez-moi de rendre hommage aussi aux Directeurs généraux précédents de l'Institut et de les remercier pour leurs conseils et leur appui pendant ces huit années. Je pense à M. Armando Samper, M. José Emilio Araujo – que son âme repose en paix –, M. Francisco Morillo, M. Martín Piñeiro et M. Carlos Aquino, qui en diverses occasions m'ont adressé des paroles de sagesse.

Je remercie les ministres des affaires étrangères et les ambassadeurs du Conseil permanent de l'OEA de leur coopération et de leur appui.

Je remercie également le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et le personnel de l'OEA de leur coopération et de leur appui.

Mais, surtout, je souhaite remercier le personnel de notre Institut, les hommes et les femmes qui travaillent chaque jour à la promotion des idéaux de cette institution, avec dévouement, loyauté et détermination.

Je rend hommage à tout le personnel de cette noble institution, du Chili, dans le sud, au Canada, dans le nord, pour son engagement envers nos valeurs communes, à savoir la souplesse et l'efficacité des opérations, l'obligation de rendre des comptes aux parties intéressées, l'engagement envers une vision d'excellence, la transparence des activités et une attitude positive de service. Je souhaite adresser un message particulier à tout notre personnel, aux professionnels internationaux, aux professionnels nationaux, au personnel des services d'appui général et aux consultants, sans lesquels nos efforts n'auraient pas pu aboutir et les assurer de mon éternelle reconnaissance pour leur coopération et leur soutien.

Je remercie ma famille, en particulier, mon épouse, Rosanna, et mes enfants Candace, Tamara, Brendon, André et Rhéa, de leur appui et de leur compréhension.

Je remercie mes parents qui m'ont inculqué la discipline, l'honnêteté et l'intégrité.

Enfin, je remercie Dieu de m'avoir donné la santé et la force.

Je tiens à remercier le Sous-directeur général, tous les membres du cabinet, tout le personnel d'appui, les interprètes et les traducteurs, le personnel de sécurité, le personnel des services de transport, le Secrétaire technique, M. Del Risco, M. Bill Berenson, notre conseiller juridique pour leur appui et coopération. Monsieur le Président, pour le remarquable travail que vous avez accompli, j'ai le plaisir de vous remettre notre cadeau traditionnel.

Je voudrais conclure en vous souhaitant un bon voyage de retour dans vos pays respectifs et vous renouveler mes remerciements pour vos précieuses contributions au succès de la Cinquième réunion ministérielle sur le thème Agriculture et vie rurale et de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Permettez-moi de terminer en reprenant une strophe d'un hymne cité par mon ami Sir George Alleyne lorsqu'il a quitté son poste de Directeur de l'OPS après huit années de gestion; bien que nous ayons déjà beaucoup fait, il reste encore plus à faire, "Lorsque la paix, telle un fleuve, accompagne mon chemin, lorsque les chagrins se brisent comme des vagues en mer, quelque soit mon sort, Tu m'as appris à dire: Tout est bien, tout est bien avec mon âme".

Enfin, je cite les paroles du célèbre écrivain William Shakespeare "Si nous nous revoyons, eh bien, ce sera avec un sourire; sinon, nous aurons eu raison de nous dire adieu".

**ALLOCATION DE CLÔTURE DE M. CHRISTOPHER TUFTON, MINISTRE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE DE LA JAMAÏQUE ET
PRÉSIDENT DU JIA**

Monsieur le Directeur général de l'IICA, Chelston Brathwaite; Monsieur le Directeur général élu, Victor Villalobos; distingués collègues Ministres et Chefs de délégation; représentants d'organisations régionales et internationales, Mesdames et Messieurs:

Nous sommes sur le point de conclure une semaine passionnante sur le thème Agriculture et vie rurale dans les Amériques. La semaine passée a comporté un certain nombre d'activités: la Cinquième réunion du forum continental des délégués ministériels (GRICA) qui a eu lieu lundi et mardi, la Cinquième réunion ministérielle Agriculture et vie rurale qui s'est terminée hier. Le dialogue avec le secteur privé qui s'est déroulé mardi. Une exposition sur l'agriculture, à laquelle ont assisté des centaines d'étudiants et d'invités de l'Hôtel et de délégués, et la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, que nous terminons aujourd'hui.

Distingués délégués, je pense que nous pouvons tous avoir un sentiment de fierté et d'accomplissement pour avoir adopté, en notre qualité de ministres, l'accord continental Jamaïque 2009, par un consensus obtenu entre les 33 pays représentés ici, sur les actions stratégiques à mener pour développer l'agriculture et enrichir et revigorer la vie rurale dans le Continent.

Compte tenu des nombreux exposés présentés par des experts et des interventions incisives de votre part, messieurs les délégués; je n'ai aucun doute que nous sommes tous convaincus de la nécessité pressante d'une action visant à réformer le secteur agricole qui est la clé de la sécurité alimentaire, du développement économique et du renouveau et de la prospérité rurale.

Nous devons maintenant faire nôtre ce programme continental 2010-2011, et aller de l'avant avec enthousiasme et déterminés à mettre en oeuvre les décisions que nous prenons ici. Notre succès ne se mesurera pas seulement à une augmentation de la contribution de l'agriculture au PIB, mais plus encore à la réduction de la pauvreté et de la faim et à l'infusion d'une nouvelle vigueur au monde rural. Nous devons assurer le suivi de la mise en oeuvre de ces décisions, individuellement dans chacun de nos pays et

collectivement dans le cadre de l'IICA, en invitant nos partenaires internationaux à travailler ensemble à l'exécution de ce programme.

Mesdames et Messieurs, au Conseil interaméricain de l'agriculture nous avons traité de questions délicates concernant la gestion de l'IICA et de nombreuses résolutions relatives à ses budgets et à son programme de travail des deux prochaines années. En particulier, nous avons élu un nouveau Directeur général qui est chargé de repositionner l'agriculture dans le Continent américain en tant qu'élément clé de la croissance économique et de la prospérité rurale.

Je souhaite, en votre nom, féliciter M. Villalobos, le Directeur général élu, alors même que nous lui demandons de prendre le bâton relais et de courir son tour de piste avec une énergie, une vision et une détermination de taille.

En ma qualité de Président du Conseil pendant les deux prochaines années, je m'engage à aider personnellement le nouveau Directeur général à façonner un nouvel IICA, qui soit équipé pour relever l'énorme défi qui est d'assurer la sécurité alimentaire dans notre Continent.

Au moment où nous accueillons notre nouveau Directeur général, je rends aussi hommage, en votre nom, à M. Chelston Brathwaite pour la façon remarquable dont il a dirigé l'institution et le soutien puissant et tenace qu'il a apporté à l'agriculture. J'espère, Monsieur Brathwaite, que vos compétences, vos connaissances et votre énorme expérience continueront d'être à la disposition du Continent alors qu'il s'engage dans ce programme décisif de viabilité de la production alimentaire et de développement rural.

Distingués délégués, cette semaine a été, d'après moi, une grande semaine, et c'est avec un immense plaisir que je vous redis combien nous sommes heureux d'avoir accueillis tous ceux qui sont présents aujourd'hui et ceux qui l'ont été la semaine passée. Nous espérons que vous aurez le temps d'explorer la beauté et la magie de ce grand pays. Puisse cette réunion ministérielle en Jamaïque marquer un nouveau départ pour la nouvelle agriculture qui non seulement assure la santé et la nutrition de notre Continent, mais joue aussi le rôle de moteur de la prospérité rurale et de l'élimination de la pauvreté.

De nouveau, je vous remercie et que Dieu nous bénisse tous dans ce Continent.

**DISCOURS D'ACCEPTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'INSTITUT, M. VÍCTOR M. VILLALOBOS ARÁMBULA**

C'est toujours pour moi un plaisir d'être en Jamaïque et maintenant, à plus forte raison, le souvenir que je garderai de cette journée si spéciale sera à jamais lié à cette belle île. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre hospitalité.

Messieurs les Ministres qui formez le Conseil interaméricain de l'agriculture, je vous remercie vivement de l'appui que j'ai reçu de votre part pour diriger les activités de coopération que vos pays réalisent par l'intermédiaire de l'IICA.

Je comprends le grand honneur qui m'est conféré aujourd'hui en hommage à la politique extérieure solidaire et active que mène le Mexique. Dans mon pays, la coopération internationale fait partie intégrante de notre Constitution politique. Au nom du Mexique et de son gouvernement, je vous remercie de la confiance que vous placez en moi.

Comme il est de coutume, tout changement est une occasion de réfléchir sur les succès que nous avons remportés et sur les améliorations que nous devons apporter. Tandis que je vous écoutais et me préparais à vous présenter mon projet, j'ai recueilli des craintes, des leçons, des préoccupations et des propositions auxquelles nous devons donner une forme et un contenu, en nous engageant à tenir compte dans nos activités de toutes vos opinions et de toutes vos suggestions; tâche à laquelle je m'attaquerai dès maintenant.

Nous vivons des temps extraordinaires. La mondialisation, qui au début du siècle nous donnait l'espoir de construire un monde meilleur pour tous, nous dévoile aujourd'hui sa face la plus sombre. Nous sommes confrontés à une crise économique aux dimensions énormes qui s'est rapidement étendue à l'échelle mondiale, conséquence de l'intégration des processus financiers et commerciaux internationaux.

Mais si la coopération internationale nous a appris quelque chose, c'est qu'il est plus facile de résoudre les problèmes si nous collaborons tous, plutôt que de nous isoler; si nous contribuons ensemble à la recherche de solutions, plutôt que d'attendre qu'on le fasse pour nous. La leçon que nous avons tirée c'est que la mondialisation exige que les pays s'engagent à en prévenir les effets néfastes, avant même leur apparition.

Aujourd'hui, nous sommes plus conscients des dégâts que nous pouvons provoquer si nos processus de production ne sont pas respectueux de l'environnement. Des concepts tels que ceux de changement climatique ou de réchauffement planétaire, et leurs conséquences désastreuses pour la sécurité alimentaire, sont connus et ne font pas seulement l'objet de discussions dans les salles de classe, les laboratoires et les ministères et forums, mais aussi au sein de la société en général.

Nous tous ici reconnaissons que les problèmes qui touchent l'environnement débordent du cadre national; la déforestation, la disparition d'un bassin ou l'érosion d'une terre, finissent tôt ou tard par ébranler l'équilibre fragile de la planète.

Les méthodes de production agricole qui ne respectent pas l'environnement, ne contribuent pas seulement directement au changement climatique, mais finissent par porter davantage préjudice aux producteurs qui les utilisent.

Les remèdes de base ne sont possibles qu'avec le concours de tous les membres de la communauté internationale. Les organismes de coopération technique sont un excellent moyen pour coordonner les efforts dans ce domaine, parce qu'ils permettent d'éviter les divergences politiques que suscite ce thème et d'offrir des solutions pratiques.

Jamais dans l'histoire de l'humanité tant de progrès n'avaient été réalisés ni tant de richesses créées. Mais cela n'a pas suffi pour éliminer la pauvreté ou la marginalisation avec lesquelles sont aux prises des millions d'êtres humains. Notre Continent en est une preuve évidente, nous formons une mosaïque de pays développés, de pays émergents et de pays qui figurent parmi les plus pauvres de la planète.

Il faut donner suite à la question en suspens de la Cohésion sociale. Il est nécessaire d'opérer des transferts de ressources au moyen d'investissements et d'un commerce juste, mais nous devons aussi envisager d'avoir accès à des fonds de développement régional et, de toute évidence, d'obtenir un accroissement de l'aide internationale.

Aussi, plus que jamais, le savoir est le principal moteur du développement, à un degré égal ou supérieur à celui des facteurs de production traditionnels. Une main-d'oeuvre qualifiée vaut mieux qu'une main-d'oeuvre abondante; l'utilisation intensive de la technologie est plus productive qu'une vaste superficie de terres; l'investissement dans l'éducation, la recherche et la formation est aussi important que l'investissement dans l'infrastructure.

Le transfert de données d'expérience et de connaissances entre les pays est la principale vertu de la coopération internationale et la raison d'être de l'IICA.

Nous vivons aussi des temps exceptionnels pour notre secteur. L'agriculture du XXI^e siècle est une activité économique interdisciplinaire et multifonctionnelle. En raison de son incidence sur les structures économiques et sociales de notre Continent, elle occupe une place stratégique dans la promotion du développement.

Les pays d'Amérique et des Caraïbes doivent s'acheminer vers une agriculture durable et compétitive, qui contribue à la résolution des problèmes que j'ai déjà mentionnés et ne doivent pas seulement être des fournisseurs de matières premières, mais aussi de produits à valeur ajoutée qui permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants de la campagne.

L'escalade des prix internationaux des aliments, qui s'est produite en 2008, est un bon exemple de la manière dont la mondialisation peut porter préjudice au secteur agricole, qui comprend la plupart des pauvres de notre Continent.

La pauvreté, avec ses conséquences sous forme d'ignorance, de faim, de maladie, de déplacement et de migration, est plus évidente en milieu rural.

Grâce aux progrès scientifiques et technologiques, nombre des problèmes qui touchent la campagne sont aujourd'hui susceptibles d'être résolus. L'IICA, en tant qu'instrument de la coopération technique internationale, est utile comme agent de transmission de données d'expérience et de gestion du savoir. Mon devoir en qualité de Directeur général de l'Institut sera de veiller à ce que notre organisme joue pleinement ce rôle, le regard fixé vers l'avenir.

La proposition que je vous ai présentée durant la campagne vise principalement à créer le grand marché agricole que peut devenir notre Continent; à tirer parti de l'interaction continentale; à éliminer les inégalités intérieures et les asymétries régionales; à donner des chances à tous; à centraliser un volume plus important d'investissement dans le secteur et à renforcer les capacités institutionnelles. Il importe de reconnaître que les ministères de l'agriculture ne sont pas les seuls à devoir s'acquitter de cette mission.

Je m'engage sincèrement à faire de l'IICA un organisme qui réponde aux besoins et aux priorités que vous nous indiquerez. Un organisme qui soit plus efficace aux niveaux national, régional et continental; et cela, au moyen d'une meilleure affectation des ressources et de l'exploitation de sa pleine capacité technique.

L'occasion pour notre Institut est unique en raison des temps extraordinaires qu'il nous est donné de vivre. Nous devons la saisir. Nous ne pouvons nous décharger de nos responsabilités sur les futures générations. Nous devons les assumer aujourd'hui.

Nous avons besoin d'une institution qui encourage le rapprochement des nations, sans égoïsmes, qui construise des ponts et apporte des solutions communes aux problèmes du monde rural actuel.

L'IICA est une institution qui doit générer des idées, dans laquelle les professionnels accepteront le défi de créer de nouveaux modèles et la collaboration et l'innovation seront le fondement du travail et des activités quotidiennes. Forts de ces principes, nous forgerons un avenir meilleur pour l'agriculture et les communautés rurales de notre Continent.

Nous qui travaillons dans des organismes internationaux nous sommes doublement privilégiés: premièrement, parce que nous avons l'occasion d'aider les pays et deuxièmement, parce que nous avons accès à un revenu nettement plus élevé que celui que perçoivent la plupart des personnes que nous servons: en l'occurrence, les hommes et les femmes de la campagne.

Pour nous qui jouissons de ces privilèges, c'est un impératif éthique de ne pas ménager notre peine; et, de surcroît, de le faire en offrant aux pays une totale transparence et en leur rendant compte de l'emploi des ressources qu'ils nous confient.

Nous ne pouvons permettre que les gouvernements qui sont nos mandants voient en nous un appareil démocratique lourd qu'il faut conserver pour des raisons politiques, non une entité qui leur est propre et utile. Ici, devant vous, je m'engage à y parvenir. À cette fin, le concours des membres du personnel qui travaillent aujourd'hui à l'Institut et auxquels j'offre la sécurité de l'institution, sera un facteur déterminant.

Nous tous qui travaillerons à ce nouveau projet pour l'IICA, nous ne négligerons rien pour mettre au point des instruments, des méthodes et des systèmes qui nous permettront de faire face aux problèmes que j'ai mentionnés.

Avec tous et avec chacun de vous nous formerons une équipe de travail dotée de solides compétences techniques et d'un grand humanisme, apte à développer une agriculture plus durable, propre, compétitive, progressiste et équitable.

Messieurs les membres du Conseil interaméricain de l'agriculture, je vous exprime de nouveau mes remerciements pour l'honneur qui m'est fait de diriger cette tâche

conjointe et de même que j'ai demandé votre appui pour cette élection, de même aujourd'hui je vous demande de nouveau respectueusement de faire une réalité de ces propositions que j'ai partagées avec vous.

Je sais que, comme moi, vous voulez une organisation qui, sans mauvaises habitudes et avec des pratiques efficaces, trouve une solution aux défis qui seront peut-être les plus formidables que notre Continent ait eu à relever.

Nous voulons tous un IICA disposé à changer, à innover et à inspirer.

Pour conclure, je vous demande de ne pas oublier ceux qui sont au centre de toute cette activité, les producteurs de la campagne, et de suivre le conseil du poète Ovide: "Honore les travailleurs, parce que ceux qui travaillent la terre forment le peuple élu de Dieu".

Je vous remercie.

ANNEXES

ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR
(IICA/CE/Doc.325(09))

1. Programme de la réunion

1.1 Programme provisoire *IICA/JIA/Doc.326(09)*

2. Rapports présenté au JIA

2.1 Rapport de gestion du Directeur général 2002-2009 – Résultats obtenus *(sans cote)*

3. Politique institutionnelle et services de coopération technique

3.1 Projet de cadre stratégique 2010-2020 *IICA/JIA/Doc.327(09)*

3.2 Élaboration du Plan à moyen terme 2010-2014 *IICA/JIA/Doc.328(09)*

4. Questions budgétaires et financières

4.1 États financiers de l'IICA 2007 et 2008 et Rapport des commissaires aux comptes *IICA/JIA/Doc.329(09)*

4.2 Quatorzième et Quinzième Rapports du Comité de révision de la vérification (CRV) *IICA/JIA/Doc.330(09)*

4.3 Situation actualisée du versement des quotes-parts et progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut *IICA/JIA/Doc.331(09)*

4.4 Projet de Programme-Budget 2010-2011 *IICA/JIA/Doc.332(09)*

5. Questions relatives aux organes de direction de l'IICA

5.1 Élection du Directeur général de l'IICA pour la période 2010-2014 *(Sans document)*

- | | | |
|------|--|-----------------------------|
| 5.2 | Octroi au Directeur général d'une procuration générale étendue aux actes de disposition pour la période 2010-2014 | <i>IICA/JIA/Doc.333(09)</i> |
| 5.3 | Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009 | <i>IICA/JIA/Doc.334(09)</i> |
| 5.5 | Proposition d'institutionnalisation de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) | <i>IICA/JIA/Doc.335(09)</i> |
| 5.6 | Proposition de donation de terrains de l'IICA pour la construction de l'hôpital de Turrialba | <i>IICA/JIA/Doc.336(09)</i> |
| 5.7 | Désignation du Représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE | <i>IICA/JIA/Doc.337(09)</i> |
| 5.8 | Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil | <i>IICA/JIA/Doc.338(09)</i> |
| 5.9 | Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions des Vingt-huitième et Vingt-neuvième réunions ordinaires du Comité exécutif | <i>IICA/JIA/Doc.339(09)</i> |
| 5.10 | Date et lieu de la Seizième réunion ordinaire du Conseil | <i>IICA/JIA/Doc.340(09)</i> |

6. Contribution d'organismes internationaux

- | | | |
|-----|-----------------------------------|-----------------------------|
| 6.1 | Rapport et Plan d'action du CATIE | <i>IICA/JIA/Doc.341(09)</i> |
| 6.2 | Rapport et Plan d'action du CARDI | <i>IICA/JIA/Doc.342(09)</i> |

ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Hilson Baptiste
Minister of Government
Ministry of Agriculture, Lands,
Housing & the Environment
Tél.: (268) 562 7536
Fax: (268)5621303/4626104
hilson.baptiste@antigua.gov.ag,
mfreejo@yahoo.com

Jedidiah Maxime
Deputy Director of Agriculture
Ministry of Agriculture
Tél.: (268) 764 1259
Fax: (268) 462 6104
jeddi59@gmail.com

Julius A Ross
Technical Consultant
Ministry of Agriculture
Tél.: (268) 770 0161
Fax: (268) 562 1303
ross1750@hoo.com

ARGENTINE

Luciano Di Tella
Subsecretario de Desarrollo de
Economías Regionales
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Tél.: (54 11) 4349 2711
Fax: (54 11) 4349 2389
lditella@minprod.gov.ar

Lucrecia Santinoni
Directora Nacional de Agricultura
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Tél.: (54 11) 4795 2111
Fax: (54 11) 4349 2196
lucrecia_santinoni@yahoo.com.ar

Miguel Donatelli
Coordinador Negociaciones
Multilaterales
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Tél.: (54 11) 4349 2045
Fax: (54 11) 4349 2244
miguel.donatelli@gmail.com

BAHAMAS

Lawrence Cartwright
Minister of The Bahamas Government
Ministry of Agriculture and Marine
Resources
Tél.: (242) 325 7502
Fax: (242) 322 1767
larrycartwright@bahamas.gov.bs

BARBADE

Haynesley Benn
Minister
Ministry of Agriculture
Tél.: (246) 434 5011/5012
Fax: (246) 428 7777
haynesleybenn@gmail.com

Michael I. King
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 Tél.: (246) 434 5016
 Fax: (246) 428 7777
 michaeliking@aol.com;
 mking@minagriculture.gov.bb

BELIZE

Rene Montero Jaime
 Minister of Agriculture
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Tél.: (501) 822 2330
 Fax: (501) 822 2409
 minaf@btl.net

Gabino Canto
 Chief Executive Officer
 Ministry of Agriculture and
 Fisheries
 Tél.: (501) 627 2785
 Fax: (501) 822 2094
 gabinocanto@yahoo.com

BOLIVIE

Julia Ramos Sánchez
 Ministra de Desarrollo Rural y Tierras
 Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras
 Tél.: (591-2) 241-4516 / 241-4525
 Fax: (591-2) 241-4571
 buzonmagder@magder.gov.bo

BRÉSIL

Lino Colsera
 Secretário Adjunto de Relações
 Internacionais do Agronegócio
 Ministério da Agricultura,
 Pecuária e Abastecimento
 Tél.: (55 61) 3225 4497
 Fax: (55 61) 3225 4738
 lino.colsera@agriculture.gov.br

CANADA

Stephen Hallihan
 High Commissioner
 Canadian High Commission
 Tél.: (876) 511 3201
 Fax: (876) 511 3495
 kngtn@international.gc.ca

Daryl Nearing
 Deputy Director
 Agriculture and Agri-Food
 Tél.: (613) 773 1524
 Fax: (613) 773 1500
 daryl.nearing@agr.gc.ca

CHILI

Iván Nazif Astorga
 Director Nacional
 Oficina de Estudios y Políticas
 Agrarias (ODEPA)
 Tél.: (56 2) 397 3007
 inazif@odepa.gob.cl

Héctor Casanueva Ojeda
 Coordinador General de Asuntos
 Internacionales
 Ministerio de Agricultura (MINAGRI)
 Tél.: (56 2) 397 3100
 hector.casanueva@minagri.cl

COLOMBIE

Ventura Emilio Días Mejía
 Ambassador
 Embassy of Colombia to Jamaica
 Tél.: (876) 929 1702
 Fax: (876) 968 0577
 emcoljam@cwjamaica.com

COSTA RICA

Javier Flores Galarza
 Ministro
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tél.: (506) 2220 4346
 Fax: (506) 2296 6720
 jflores@mag.go.cr

Edgar Hernández Valverde
 Subgerente General
 Consejo Nacional de Producción
 Tél.: (506) 2257 4016
 Fax: (506) 2257 4016
 ehernandez50@gmail.com

Gloria Abraham Peralta
 Asesora
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tél.: (506) 2220 4346
 Fax: (506) 2232 2103
 gabraham@magcr.go.cr

Lilliana Montero Solano
 Secretaría Ejecutiva de Planificación
 del Sector Agropecuario (SEPSA)
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tél.: (506) 2231 1051
 lmontero@mag.go.cr,
 lillianams@costarricense.cr

DOMINIQUE

Matthew Joseph Walter
 Minister of Agriculture, Fisheries and
 Forestry
 Ministry of Agriculture,
 Fisheries & Forestry
 Tél.: (767) 266 3211
 Fax: (767) 440 1856
 minagriculture@cwdom.dm

Samuel Carrette
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 Tél.: (767) 266 3282

ÉQUATEUR

Ramón Leonardo Espinel Martínez
 Ministro de Agricultura, Ganadería,
 Acuicultura y Pesca
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuicultura y Pesca (MAGAP)
 Tél.: (593 2) 396 0173
 Fax: (593 2) 255 2618
 ministro@mag.gov.ec

Leonardo Emilio Barriga Andino
 Coordinador de la Unidad de Gestión
 Estratégica
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuacultura y Pesca
 Tél.: (593) 2396 0171
 Fax: (593) 2255 2618
 ebarriga@mag.gov.ec,

María José Castillo Vélez
 Asesora Ministerial
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuacultura y Pesca
 Tél.: (593 2) 396 0173
 Fax: (593 2) 255 2618
 mcastillo@mag.gov.ec

María Isabel Jiménez feijoo
 Subsecretaría de Fomento Agrícola
 Tél.: (593 2) 9176 6065
 Fax: (593 2) 252 2646
 mjimenez@mag.gov.ec,
 mariaisabelj@gmail.com

Juan Gabriel Merino Suin
 Profesional de Apoyo Técnico
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuacultura y Pesca
 Tél.: (593) 2396 0173
 Fax: (593) 2255 2618
 jmerino@mag.gov.ec

Lucy Montalvo Pazmiño
 Subsecretaría Regional de la Sierra
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuacultura y Pesca
 Tél.: (593 3) 261 0022
 Fax: (593 3) 261 0035
 subsierra@mag.gov.ec

Denisse Romero Pacheco
 Coordinadora Institucional
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,
 Acuacultura y Pesca
 Tél.: (593 2) 396 0173
 Fax: (593 2) 255 2618
 dromero@mag.gov.ec

EL SALVADOR

Manuel Sevilla Avilés
 Ministro de Agricultura
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tél.: (503) 2241 1745
 Fax: (503) 2288 5040
 manuel.r.sevilla@mag.gob.sv,
 mclopez@mag.gob.sv

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Burnham (Bud) Philbrook
 Deputy Under Secretary, Farm and
 Foreign Agricultural Services
 United States Department of
 Agriculture (USDA)
 Tél.: (202) 720 7107
 Fax: (202) 720 8254
 robin.anderson@osec.usda.gov

Robert Armstrong
 Political Counselor
 U.S. Mission to OAS
 Tél.: (202) 647 6375
 Fax: (202) 647 0911
 armstrongra@state.gov

John D. Brewer
General Sales Manager and Associate
Administrator
USDA
Tél.: (202) 720 3935
Fax: (202) 690 2159
johm.d.brewer@fas.usda.gov

Cheryl Claus
International Relations Advisor
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Tél.: (202) 720 9079
Fax: (202) 720 1139
Cheryl.Claus@fas.usda.gov

Courtland Grant
Agriculture Specialist
US Embassy to Jamaica
Tél.: (876) 702 6142
Fax: (876) 702 6397
Courtland.Grant@fas.usda.gov

Sarah Hanson
Director
USDA/FAS/Caribbean Basin
Agricultural Trade Office
Tél.: (305) 536 5300
Fax: (305) 536 7577
atocaribbeanbasin@fas.usda.gov

David Hegwood
Senior Food Security Advisor
U.S. Agency for International
Development
Tél.: (202) 219 0249
Fax: (202) 219 0506
dhegwood@afr-sd.org

F Ken Lyvers
Director, Office of Sustainable
Development
American Embassy to Jamaica
USAID
Tél.: (876) 702 6445
Fax: (876) 702 6385
klyvers@usaid.gov

Marcella Szymanski
Foreign Affairs Officer
U.S. Department of State
Tél.: (292) 647 0111
szymanskimb@state.gov

Alisa Wong
Foreign Affairs Officer
U.S. Department of State
Tél.: (202) 647 4408
wonga2@state.gov

GRENADA

Michael Lett
Minister
Ministry of Agriculture
Tél.: (473) 440 2722
Fax: (473) 440 4191
agriculture@gov.gd

Daniel Lewis
Senior Planning Officer
Ministry of Agriculture
Tél.: (473) 444 5055
Fax: (473) 440 4191
dannypoo2009@hotmail.com

GUATEMALA

Rómulo Gramajo Lima
 Viceministro de Ganadería, Recursos
 Hidrobiológicos y Alimentación
 Ministerio de Agricultura, Ganadería y
 Alimentación
 Tél.: (502) 2413 7002
 Fax: (502) 2413 7023
 olga.donis@gmail.com

Aaron Velásquez Girón
 Asesor Ministro
 Ministerio de Agricultura, Ganadería y
 Alimentación
 Tél.: (502) 2413 7002
 Fax: (502) 2413 7006
 baaron@hotmail.es

GUYANA

Dindyal Permaul
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 Tél.: (592) 227 5527
 Fax: (592) 227 3638
 dindyalp@yahoo.com

Denzil Roberts
 Agriculture Programme Officer
 Ministry of Agriculture
 Tél.: (592) 641 9331
 Fax: (592) 227 3638
 bertz99@yahoo.com

HAÏTI

Joanas Gue
 Ministre
 Ministère de l'agriculture
 Tél.: (509) 298 3012
 joanague@yahoo.ca

Claire Louise Colette Blanchet
 Déléguée ministérielle
 Ministère de l'agriculture
 Tél.: (509) 2238 6811
 Fax: (509) 2256 6882
 coletteblanchet@yahoo.com

JAMAÏQUE

Christopher Tufton
 Minister
 Ministry of Agriculture & Fisheries
 Tél.: (876) 977 5918
 Fax: (876) 927 1785
 minister@moa.gov.jm

Zuliekha Budhan
 Principal Director, Planning, Policy and
 Development
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Tél.: (876) 927 2818
 Fax: (876) 927 1904
 zabudhan@moa.gov.jm

Donovan Stanberry
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Tél.: (876) 927 1790
 Fax: (876) 297 1904
 psoffice@moa.gov.jm

Stacy Rose
 Policy Analyst
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Tél.: (876) 927 2818
 Fax: (876) 927 1904
 sarose@moa.gov.jm

MEXIQUE

Francisco Mayorga Castañeda
 Secretario de Agricultura Ganadería
 Desarrollo Rural Pesca y Alimentación
 (SAGARPA)
 Tél.: (52) 3871 1000
 Fax: 3871 1000 ext 33209
 benjamin.juarez@sagarpa.gob.mx

Rosaura Leonora Rueda-Gutiérrez
 Ambassador of Mexico to Jamaica
 Ministry of Foreign Relations
 Tél.: (876) 926 4242
 Fax: (876) 929 7995
 embamexj@cwjamaica.com,
 leonorarueda@cwjamaica.com

Enrique Sánchez Cruz
 Director en Jefe del SENASICA
 SAGARPA
 Tél.: (55) 3871 1000
 alexandra.luna@senasica.gob.mx

Víctor Manuel Villalobos Arámbula
 Candidato a la DG del IICA
 SAGARPA
 Tél.: (52) 3871 1055
 Fax: 3871 1000 ext 33209
 vvilla@sagarpa.gob.mx

Graciela Aguilar Antuñano
 Directora en Jefe de ASERCA
 SAGARPA
 Tél.: (55) 3871 1000
 pilar.villa@aserca.gob.mx

Evangelina Beltran Pimienta
 Directora con Instituciones Académicas
 y Fomento Económico Internacional
 SAGARPA
 Tél.: (52) 3871 1055
 Fax: 38711000 ext 33209
 evangelina.beltran@sagarpa.gob.mx

María de Lourdes Cruz Trinidad
 Directora de Relaciones Internacionales
 SAGARPA
 Tél.: (52) 3871 1058
 Fax: 38711000 ext 33209
 mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Benjamín Juárez Urrutia
 Coordinador de Giras
 SAGARPA
 Tél.: (52) 3871 1000
 Fax: (52) 3871 1000

Carlos Vázquez Ochoa
 Ministro Agropecuario
 SAGARPA
 Tél.: (202) 728 1726
 Fax: (202) 728 1728
 cvazquez.sagarpausa@verizon.net

Fernando Zuloaga Albarran
 Ministro Agropecuario para
 Centroamérica
 SAGARPA / ASERCA
 Tél.: (502) 2420 3421
 Fax: (502) 2420 3445
 consejeria@intelnet.net.gt

NICARAGUA

Juan Rodolfo Delgado Romero
 Asesor Presidencial para Asuntos de la
 Participación Ciudadana
 Presidencia de la República de
 Nicaragua
 Tél.: (505) 2228 2017
 Fax: (505) 2228 7507
 rodolfo.delgado@appc.gob.ni

PANAMA

Víctor Pérez Batista
 Ministro
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 (MIDA)
 Tél.: (507) 507 0605
 Fax: (507) 232 5045
 victorperez@mida.gob.pa

Gabriela Díaz de Morales
 Directora de Política Comercial
 MIDA
 Tél.: (507) 507 0725
 Fax: (507) 507 0718
 gdmorales@mida.gob.pa
 gdiatzdemorales@yahoo.com

PARAGUAY

Enzo Cardozo Jiménez
 Ministro de Agricultura y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tél.: (981) 398 060
 enzo.cardozo@hotmail.com

Néstor Alvarenga Baez
 Asesor
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tél.: (981) 44 0718
 gabinete@gmail.com

Marciano Barreto Leiva
 Director de Planificación
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tél.: 440718
 Fax: 440718
 mbarreto65@hotmail.com

PÉROU

Carlos Federico Leyton Muñoz
 Ex-Ministro de Agricultura
 Ministerio de Agricultura
 Tél.: (51 54) 9594 56732
 cleyton@ceder.org.pe,
 catoleyton@gmail.com

Mariano Olazábal Balcázar
 Candidato a la Dirección General
 del IICA
 Ministerio de Agricultura
 Tél.: (511) 447 1515
 Fax: (511) 447 1515
 mariano.olazabal@candidatoperu.com

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Salvador Jiménez Arrango
 Secretario de Agricultura
 Secretaría de Agricultura
 Tél.: (809) 227 1188
 Fax: (809) 540 8722
 marite_1517@hotmail.com

Leandro Mercedes Rodríguez
 Subsecretario
 Secretaria de Agricultura
 Tél.: (809) 547 1492
 Fax: (809) 472 9636
 lemer33@hotmail.com

Pablo Peña Cruz
 Vice Ministro de Agricultura
 Secretaría de Estado de Agricultura
 Tél.: (809) 910 7641
 Fax: (809) 227 6225
 pedroppena@hotmail.com

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Cedric Liburd
 Minister of Housing, Agriculture,
 Fisheries and Cooperatives
 Ministry of Housing, Agriculture,
 Fisheries and Cooperatives
 Tél.: (869) 465 0156
 Fax: (869) 465 2635
 crliburd@yahoo.com

Royston Daly
 Permanent Secretary
 Agriculture, Lands, Housing,
 Cooperatives and Fisheries
 (ALHC&F)
 Nevis Island Administration
 Tél.: (869) 469 5521/ 2116
 Fax: (869) 469 0839

Hector Elhansville Robelto
 Ministry of ALHC&F
 Nevis Island Administration
 Tél.: (869) 469 5521
 Fax: (869) 469 1698
 robelto.hector@niagov.com

**SAINT-VINCENT-ET-
GRENADINES**

Montgomery Daniel
 Minister
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 Tél.: (784)561410/5306318
 Fax: (784) 457 1688
 garifunadan@hotmail.com,
 office.agriculture@mail.gov.vc

SAINTE-LUCIE

Ananias Dunley Auguste
 Deputy Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture, Lands Forestry
 and Fisheries
 Tél.: (758) 468 4121
 Fax: (758) 453 6314
 dps@slumaffe.org,
 dunleyauguste@hotmail.com

Ezechiel Joseph
 Hon. Minister
 Ministry of Agriculture, Lands, Forestry
 and Fisheries
 Tél.: (758) 468 4174
 Fax: (758) 453 6314
 minister@slumaffe.org

SURINAME

Kermehend Raghoebarsing
 Minister of Agriculture
 Ministry of Agriculture Animal
 Husbandry and Fisheries
 Tél.: (597) 477698 / 830
 Fax: (597) 470 301
 minlvv@sr.net

Manorma Soeknandan
 Ambassador
 Embassy of Suriname
 Tél.: (592) 226 7844
 Fax: (592) 225 0759
 Surnmemb@gol.net.gy

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Arnold Piggott
 Cabinet Minister
 Ministry of Agriculture, Land and
 Marine Resources
 Tél.: (868) 622 1119
 Fax: (868) 622 8202
 minister@malmr.gov.tt

Yvonne Gittens-Joseph
 High Commissioner
 Trinidad and Tobago High Commission
 Kingston, Jamaica
 Tél.: (876) 926 5730
 Fax: (876) 926 5801
 kgnhctt@cwjamaica.com

Patricia La Borde
 Senior Planning Officer
 Ministry of Agriculture, Land and
 Marine Resources
 Tél.: (868) 622 8779
 Fax: (868) 622 8762
 plaborde@malmr.gov.tt

Candice Shade
 First Secretary
 Embassy of the Republic of Trinidad
 and Tobago
 San Jose, Costa Rica
 Tél.: (506) 2505 5736
 Fax: (506) 2505 5601
 shadec@foreign.gov.tt

Stephanie Hem Lee
 Planning Officer I
 Ministry of Agriculture, Land and
 Marine Resources
 Tél.: (868) 622 5953
 Fax: (868) 622 8762
 shemlee@malmr.gov.tt,
 s.hemlee@gmail.com

URUGUAY

Andrés Berterreche Álvarez
 Ministro
 Ministerio de Ganadería, Agricultura y
 Pesca
 Tél.: (598 2) 418 2256
 Fax: (598 2) 418 4051
 ministro@mgap.gub.uy,
 rperez@mgap.gub.uy

VENEZUELA

Noel Martínez Ochoa Ochoa
 Embajador
 Embajada de Venezuela en Jamaica
 Tél.: (876) 926 5510
 Fax: (876) 926 7442
 embavenezjm@gmail.com,
 embavene@cwjamaica.com

Madai Hernández
 Deputy Chief of Mission
 Embassy of Venezuela in Jamaica
 Tél.: (58 2) 926 5510
 Fax: (58 2) 926 7442
 madaih@gmail.com

**DIRECTEURS GÉNÉRAUX
HONORAIRES**

Carlos Aquino González
 Director General Emérito
 IICA
 Tél.: (506) 2216 0222
 aquigon@hotmail.com

PAYS ASSOCIÉ À L'IICA**ESPAGNE**

Santiago Menéndez de Luarda
 Subsecretario
 Ministerio de Medio Ambiente y
 Medio Rural y Marino
 Tél.: (34 91) 347 5185
 Fax: (34 91) 347 4528
 secretaria.subsecretaria@marm.es

Alicia Camacho García
 Secretaria General Técnica
 Ministerio de Medio Ambiente y
 Medio Rural y Marino
 Tél.: (34 91) 347 5030
 Fax: (34 91) 467 2656
 acamacho@mapa.es

José Luis Herranz Sáez
 Consejero
 Ministerio de Medio Ambiente y
 Medio Rural y Marino
 Tél.: (506) 2222 9823
 Fax: (506) 2222 9733
 jherranz@mma.es,
 mapaesp@racsaco.cr

Amparo Rambla
 Subdirectora General
 Ministerio de Medio Ambiente y
 Medio Rural y Marino
 Tél.: (34 91) 347 5133
 arambra@marm.es

María del Pilar Villalba Cortijo
Subdirectora G. Adjunta
Ministerio de Medio Ambiente y
Medio Rural y Marino
Tél.: (34 91) 347 5114
Fax: (34 91) 468 5179
pvillalb@marm.es

Jesús Silva Fernández
Embajador de España en
Jamaica
8, St. Lucia Avenue Island
Life Center, 6th Floor
Kingston 5 Jamaica
Tél.: 876-929 5555
Emb.Kingston@mae.es

**PAYS OBSERVATEUR
PERMANENT**

ISRAËL

Amos Radian
Ambassador
Embassy of Israel in the Dominican
Republic
Tél.: (809) 696 2406
Fax: (809) 472 1785
ambassador@santodomingo.mfa.gov.il

ORGANISMES

ALASA

Néstor Carlos Abatidaga Borga
Presidente
Asociación Latinoamericana para el
Desarrollo (ALASA)
Tél.: (54 34) 9342 8509
Fax: (54 34) 9342 8543
nabatidaga@sancorsegueros.com

Carlos Alberto Hoffmann
Secretario General
Asociación Latinoamericana para el
Desarrollo (ALASA)
Tél.: (54 34) 93 428 500
choffmann@sancorsegueros.com

Banque Mondiale

Yurie Tanimichi Hoberg
Agriculture Economist
World Bank
Tél.: (202) 473 2935
Fax: (202) 522 3132
ytanimichi@worldbank.org

Société Andine de Développement

Bernardo Requena Blanco
Director Desarrollo Social
Corporación Andina de Fomento (CAF)
Tél.: (58 212) 209 2210
Fax: (58 212) 209 2437
brequena@caf.com, coriach@caf.com

**Institut de Développement et de
Recherche des Caraïbes (CARDI)**

Arlington Chesney
Executive Director
Caribbean Agricultural Research and
Development Institute (CARDI)
Tél.: (868) 645 1205
Fax: (868) 645 1208
executive@cardi.org

Richard Harrison
Chairman
Conseil d'administration CARDI
Jamaica

**Banque de développement des
Caraïbes (CARIBANK)**

Luther St. Ville
Operations Officer (Agriculture and
Rural Development)
Caribbean Development Bank
Tel.: (246) 431 1688
Fax: (246) 426 7269
stvill@caribank.org

**Communauté des Caraïbes
CARICOM**

Irwin Larocque
Assistant Secretary-General, Trade and
Economic Integration
Caribbean Community (CARICOM)
Secretariat
Tél.: (592) 222 0128
Fax: (592) 222 0155
asgtei@caricom.org

Desiree Field-Ridley
Adviser, Single Market and Sectoral
Programmes
CARICOM Secretariat
Tél.: (592) 222 0130
Fax: (592) 222 0155
dfr@caricom.org, smsp@caricom.org

Jeanette Sutherland
Coordinator, Agribusiness
CARICOM Secretariat
Tél.: (592) 693 5733
Fax: (592) 222 0155
jsutherland@caricom.org,
sutherland_jeanette@yahoo.com

**Centre agronomique tropical de
recherche et d'enseignement
(CATIE)**

José Joaquín Campos Arce
Director General
Centro Agronómico Tropical de
Investigación y Enseñanza (CATIE)
Tél.: (506) 2558 2201
Fax: (506) 2558 2048
jcampos@catie.ac.cr,

Ronnie De Camino Velozo
Sub Director General
Centro Agronómico Tropical de
Investigación y Enseñanza (CATIE)
Tél.: (506) 5228 2318
Fax: (506) 2558 2057
rcamino@catie.ac.cr,
wdittel@catie.ac.cr

**Commission économique pour
l'Amérique latine et les Caraïbes
(CEPALC)**

Alicia Bárcena Ibarra
Secretaria Ejecutiva
Comisión Económica para América
Latina y el Caribe (CEPAL)
Tél.: (56 2) 210 2553
Fax: (56 2) 208 1801
alicia.barcena@cepal.org

Adrián G. Rodríguez Vargas
Oficial a Cargo Unidad de Desarrollo
Agrícola
Comisión Económica para América
Latina y el Caribe (CEPALC)
Tél.: (56 2) 727 9816
Fax: (56 2) 210 2590
adrian.rodriguez@cepal.org

Neil Pierre
Director
Comisión Económica para América
Latina y el Caribe (CEPALC)
Tél.: (868) 623 5595
Fax: (868) 627 8249
neil.pierre@eclac.org

**Fonds commun pour les produits de
base (CFC)**

Ali Mchumo
Managing Director
Common Fund for Commodities (CFC)
Tél.: (31 20) 575 4941
Fax: (31 20) 676 0231
managing.director@common-fund.org

Eltha Brown
Project Manager
Common Fund For Commodities
Tél.: (31 20) 575 4965
Fax: (31 20) 676 0231
Eltha.Brown@common
fund.org, elthab@yahoo.com

CFSC

Antony Maughn
President
Caribbean Financial Services
Corporation (CFSC)
Tel.: (246) 431 6400
Fax: (246) 426 7269

**Centre Technique de Coopération
Agricole et Rurale (CTA)**

Neun Hansjörg
Director
Technical Centre for Agricultural and
Rural Cooperation (CTA)
Tél.: +31 317 467130
Fax: +31 317 467188
neun@cta.int , scheepers@cta.int

**Chambre de L'Agriculture de la
Dominique**

Jennifer Aird
Director
Dominica Chamber of Agri-Business
Tél.: (767) 449 9681
Fax: (767) 448 5015
admin@dcab.dm

GTZ

Sabine Dr. Müller
 Director División América Central,
 Caribe, Mexico, Este de Latinoamérica
 Deutsche Gesellschaft fuer Technische
 Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
 Tél.: (49 6196) 79 2462
 Fax: (49 6196) 79 80 2462
 sabine.mueller@gtz.de

**Organisation des Nations Unies pour
l'agriculture et l'alimentation (FAO)**

José Francisco Graziano da Silva
 Representante Regional para América
 Latina y el Caribe
 Organización de las Naciones Unidas
 Para la Agricultura y la Alimentación
 (FAO)
 Santiago, Chile
 Tel.: (56 2) 923 2302
 Fax: (56 2) 207 4418

Dunston Campbell
 FAO Representative
 Jamaica
 UN Common Premises
 1-3 Lady Musgrave Road
 Kingston 5, Jamaica
 Tél.: 1-9782353
 Fax: 1-9278242
 FAO-JM@fao.org

**Forum des Amériques pour la
recherche agricole (FORAGRO)**

Mario Allegri Conde
 Presidente
 FORAGRO
 Tél.: (5982) 902 0550
 Fax: (5982) 902 3632
 malleagri@inia.org.uy
 mario.allegri@gmail.com

**Fonds régional pour la technologie
agricole (FONTAGRO)**

Nicolas Mateo
 Executive Secretary
 FONTAGRO
 Tél.: (202) 623 2873
 Fax: (202) 623 3489
 nicolasm@iadb.org

**Organisation des États Américains
(OEA)**

José Miguel Insulza Salinas
 Secretario General
 Organización de los Estados
 Americanos (OEA)
 Tél.: (202) 458 3376
 jtoy@oas.org

Martin Huenneke
 Especialista
 Organización de los Estados
 Americanos (OEA)
 Tél.: (202) 458 3229
 mhuenneke@oas.org

Paloma Adams Allen
Asesora
Oficina del Secretario General
Organización de los Estados
Americanos (OEA)
Tél.: (202) 458 3935
Fax: (202) 458 6826
PAdams@oas.org

David Morris
Director
Secretaría de Cumbres de las Américas
United States of America
Tel.: (202) 458 3127
Fax: (202) 458 3665

**Organisme International Régional
Contre les Maladies Des Plantes et
des Animaux (OIRSA)**

Guillermo Alvarado Downing
Director Ejecutivo
Organismo Internacional Regional de
Sanidad Agropecuaria (OIRSA)
Tél.: (503) 2263 1127
Fax: (503) 2209 9215
dejecutiva@oirsa.org

INVITÉS SPÉCIAUX

Vanavah Edwards
CEO
Intercontinental SeaFood/Strategic
Marketing
Tél.: (246) 428 9316
Fax: (246) 428 3798
sms_inc@caribsurf.com

Jeffrey Hall
CEO
Jamaica Producers Group
Tél.: (876) 382 7663
Fax: (876) 929 3636
jhall@jppjamaica.com

Jennifer Aird
Director
Dominica Chamber of Agri-Business
Tél.: (767) 449 9681
Fax: (767) 448 5015
admin@dcab.dm

E. Patrick Alleyne
Consultant
Private
Tél.: (905) 837 8802
Fax: same
patcan410@yahoo.ca

Deborah Blackman
Operations Manager
Intercontinental SeaFood/Strategic
Marketing
Tél.: (246) 428 9316
Fax: (246) 428 3798
sms_inc@caribsurf.com

Carlos Ramiro Calderon H
Presidente
OAS Staff FCU
Tél.: (202) 458 3659
Fax: (202) 458 3838
ccalderon@oas.org

Carlton Davis
Distinguished Professor Emeritus
University of Florida
Tél.: 352 392 1881, Ext.313
Fax: (352) 392 9898
cgdavis@ufl.edu

Ian Fulton
General Manager
Advanced Farms
Jamaica
Tel.: (876) 610 5604
Fax: (876) 610 5710
ian@marthasbest.com

Gary Hendrickson
Managing Director
Continental Baking Co Ltd
Tél.: (876) 960 1156
Fax: (876) 960 1140
doughboy@cwjamaica.com

Fitroy Henry
Director
Caribbean Food and Nutrition Institute
Jamaica
Tel.: (876) 927 1540
Fax: (876) 927 2657
henryfit@cfni.aho.org

Aubyn Hill
Chief Executive Officer
Corporate Strategies Limited
Tél.: (876) 922 1515
Fax: (876) 922 5268
aubyn.hill@gmail.com
princene@gmail.com

Earl Jarrett
General Manager
Jamaica National Building Society
Tél.: (876) 960 1575
Fax: (876) 968 6596
tanyapringles@jnbs.com
amartin@jnbs.com

Cecile La Grenade
Managing Director
De La Grenade Industries
Tél.: (473) 440 3241
Fax:
dlgignd@spiceisle.com

Anthony Maughn
President
Caribbean Financial Services
Corporation
Tél.: (246) 431 6400
Fax: (246) 426 1869
tony.maughn@cfsc.com.bb

Mary Rufina G. Paul
Member of Board of Directors
WINFA
Tél.: (758) 713 5109
Fax: (758) 452 0764
paul@candw.lc

Eulitt Pinnock
Technical Sales Representative
Newport-Fersan (Jamaica) Ltd.
Tél.: (876) 967 5815
Fax: (876) 948 3772
newportfersan@cwjamaica.com

Leopoldo Sánchez
 Director Nacional
 INIA
 Chile
 Tél.: (56 2) 570 1027
 lsanchez@inia.cl

Vassel Stewart
 Chief Executive Officer
 Trinidad and Tobago Agribusiness
 Association
 Tél.: (868) 645 9204
 Fax: (868) 645 6511
 vassstew@hotmail.com,
 shanna.prevost@ttaba.com,
 vermaran.extavour@ttaba.com

Steven Sykes
 Director of Operations
 Continental Baking Co Ltd
 Tél.: (876) 960 1156
 Fax: (876) 960 1140
 s.sykes@cbc.com.jm

Dennis Valdez
 Administrative Manager
 Newport-Fersan (Jamaica) Limited
 Tél.: (876) 967 5815
 Fax: (876) 948 3772
 dvaldez@fersan.com.do

Domingo Viyella
 C.E.O.
 Newport-Fersan (Jamaica) Limited
 Tél.: (876) 967 5815
 Fax: (876) 948 3772
 d.viyella@codetel.net.do

EXPOSANTS

Alexander McCalla
 Professor Emeritus
 University of California, Davis
 Tél.: (707) 678 2647
 Fax: (707) 793 9697
 alex@primal.ucdavis.edu

Alberto Mora Román
 Coordinador de investigación
 Proyecto Estado de la Región
 Tél.: (506) 2232 4750
 Fax: (506) 2290 5879
 albertomora@estadonacion.or.cr

Nigel Durrant
 Head, Agriculture Trade Unit
 Office of Trade Negotiations,
 CARICOM Secretariat
 Tél.: (592) 629 4275
 nigel.durrant@crnm.org

HAUTE DIRECTION DE L'IICA

Chelston W.D. Brathwaite	Directeur général
Christopher Hansen	Sous-directeur général; Directeur, Opérations régionales et intégration
Enrique Alarcón	Directeur, Technologie et innovation
Bernardo Badani	Directeur, Bureau du suivi du processus des Sommets des Amériques
Gustavo Cárdenas B.	Directeur, Ressources naturelles et gestion de l'environnement
Luis Alberto Condines	Vérificateur interne
Cynthia Currie	Représentante de l'IICA en Jamaïque
François Dagenais	Directeur intérimaire, Direction du financement externe et des projets d'investissement
Fernando Del Risco	Secrétaire du Cabinet et Secrétaire technique du Comité exécutif et du Conseil
James French	Directeur, Direction du leadership technique et de la gestion des connaissances
Miguel García Winder	Directeur, Compétitivité des agroentreprise et Chef du Programme interaméricain pour la promotion du commerce, des agroentreprises et de l'innocuité des aliments
Yanko Goic	Chef de la Division du budget et du contrôle
Gonzalo González	Directeur, Opérations régionales et intégration pour la Région Sud
Roberto González	Directeur, Opérations régionales et intégration pour la Région andine
Róger Guillén	Directeur, Opérations régionales et intégration pour la Région centrale

David C. Hatch	Sous-Directeur général, Directeur, Partenariats stratégiques, Représentant de l'IICA aux États-Unis d'Amérique et Directeur, Opérations et intégration pour la Région Nord
Karen Kleinheinz	Directrice, Division des finances
Linda Landry	Directrice, Division du développement des ressources humaines
Ricardo Molins	Directeur, protection sanitaire agricole et innocuité des aliments
Trevor Murray	Directeur, Opérations régionales et intégration pour la Région des Caraïbes
Alejandra Sarquis	Spécialiste régionale en matière de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments
Guillermo Toro	Directeur, Coopération technique horizontale
Rafael Trejos	Chef, Unité de la modernisation institutionnelle

ANNEXE 3: PERSONNEL DE LA RÉUNION

**Secrétaire d'office du Conseil et Directeur
général de l'IICA** Chelston W. D. Brathwaite

Assistant Maureen Obando

**Le ministre hôte de la réunion : Ministre de
l'Agriculture et de la Pêche** Christopher Tufton

Assistant Nicola Hosine

Organisation et coordination logistique

Coordination IICA Cynthia Currie
Trevor Murray
Fernando Del Risco
Leda Celina Ávila

Logistique: organisation et supervision

Coordination MOA* Donovan Stanberry
Logistique: organisation et supervision Sonia Rickards
Melisa Parchment
Nicole Parchment

Secrétariat technique

Secrétaire technique du Conseil Fernando Del Risco
Conseiller juridique William Berenson

Questions d'ordre technique MOA Zuleikha Budhan
Stacy Rose

Diffusion, image de marque et exposition

Coordination, diffusion et image de marque, IICA Patricia León Coto

* MOA – Ministère de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque

Keisha Johnson
Mónica Montero
Sergio Pacheco

Coordination, diffusion et image de marque, MOA Paula Ramsay-Stimpson

Photographe Kerry-Ann Brooks
Filmage Michael Chen
Glen Bucknor

Protocole

Coordination IICA Michel Chartier
Coordination Ministère des affaires étrangères Richard Allicock
Patricia Evering
Valerie O'Brien

Services offerts aux participants

Inscription et secrétariat pour les participants

Coordination IICA Wendy Esquivel
Lidy Astorga
Leticia Giménez
Soutien à l'ADIICA Marta Arias
MOA Donna Tracey

Services de soutien en salle

Coordination IICA Eduardo Lovell
Shauna Brandon
Shawn McFarlane
Marlen Montoya
Ainsworth Riley
MOA Jessica Smith

Services d'aide aux participants, aéroport et hôtel

Coordination MOA	Millie Foster Safia Khan Anika Jackson Pierre Milfort Marcia Sibblies
------------------	---

Documents, procès-verbaux et services linguistiques

Classification et distribution

Coordination IICA	Laura Gutiérrez
MOA	Sandra Zúñiga Lorraine Henry-Grant Yolando Gibson

Rédaction des procès-verbaux

Coordination IICA	Manuel Jiménez María Andrade Ronald Aragón Fabio Jiménez Julio Mora Oscar Quesada Flor Sánchez
<i>Édition IICA</i>	Máximo Araya

Traduction et interprétation

Coordination IICA	Marilia Alvarez
Contrôle et suivi des documents	Leticia Quirós

Traduction des documents et traitement
de texte

Espagnol	Olga Vargas (en ligne)
Français	Yvonne Bellion Michelle Lemaître (en ligne)
Anglais	Paul Murphy Peter Leaver
Portugais	Francisco Azevedo (en ligne)

Traitement de texte anglais et français	Emmanuela I. Charles
Traitement de texte espagnol et portugais	Laura Cartín

Interprétation simultanée

Espagnol	Isabel Mangan Estela Covre Sharona Wolkowicz
Français	Joel McCall Catherine Gibeault
Anglais	John Alves Alison Moses Elizabeth Lewis
Portugais	Lauro de Barros Reginaldo Alcantara

Exposition et excursion dans la campagne

Coordination MOA	Don McGlashan Lorna Gooden Lenria Harris Shawn Baugh
------------------	---

Audiovisuel et informatique

Coordination IICA (matériel d'interprétation et matériel d'enregistrement et de projection)	David Álvarez Alfredo Valerio
Coordination (audiovisuel et réseaux)	Jaime Delgado
Coordination IICA (réseaux, Internet, téléphonie et soutien technique)	Luis Diego Wattson Linette Bailey Adrián Mazzón Manuel León
Coordination MOA (matériel informatique et soutien technique)	Phillip Ashman Kerroy Campbell

Questions administratives et financières

Coordination IICA	Donna Hastead Dorritt Murphy
Coordination MOA	O'Neil Grant Lorna Green

Services de sécurité et de transport

Securité - Jamaica	Senior Superintendent Paul Ferguson Deputy Superintendent Leroy Chambers
Transports IICA	Henry Powell
Vacation Master Jamaica Ltd	Desmond Tomlinson

Services de santé

Ministry of Health-Jamaica
MOBAY Hope Medical Center

Dr. Marion Bullock Ducasse
Judith Farmer

**NUMÉROS PUBLIÉS
DANS LA SÉRIE DES DOCUMENTS OFFICIELS**

**Doc.
n°**

- 1 Plan général de l'IICA (1970 - espagnol et anglais)
- 2* Commission consultative (1970 - espagnol et anglais)
- 3* Résolutions du CIES concernant le développement rural (1971 - espagnol)
- 4 Onzième réunion annuelle du Conseil d'administration - San Salvador, El Salvador, 5-9 mai 1972
(espagnol et anglais)
- 5 Sixième Conférence interaméricaine de l'agriculture - Lima, Pérou, 27 mai – 2 juin 1971
(espagnol)
- 6* Douzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Santiago, Chili, 10-13 mai 1973
(espagnol et anglais)
- 7 Principales résolutions du Conseil d'administration - Washington, D.C., période : 1962-1972
(espagnol et anglais)
- 8 Treizième réunion annuelle du Conseil d'administration - Caracas, Venezuela, 16-18 mai 1974
(espagnol et anglais)
- 9* Quatorzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Ottawa, Canada, 6-9 mai 1975
(espagnol et anglais)
- 10* Mise en œuvre du Plan général de l'IICA – éléments d'analyse (1976 - espagnol et anglais)

* Épuisé

**Doc.
n°**

- 11 Quinzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Washington, D.C., 6-12 mai 1976
(espagnol et anglais)
- 12* Règlement et normes du Fonds Simón Bolívar
(1977 - espagnol et anglais)
- 13* Seizième réunion annuelle du Conseil d'administration – Santo Domingo (République dominicaine), 11-19 mai 1977
(espagnol et anglais)
- 14* Septième Conférence interaméricaine de l'agriculture - Tegucigalpa, Honduras, 5-10 septembre 1977
(espagnol et anglais)
- 15* Plan indicatif à moyen terme. L'IICA au cours des cinq prochaines années
(1977 - espagnol et anglais)
- 16 Dix-septième réunion annuelle du Conseil d'administration - Asunción, Paraguay, 22-24 mai 1978
(espagnol et anglais)
- 17* Dix-huitième réunion annuelle du Conseil d'administration - La Paz, Bolivie, 14-16 mai 1979
(espagnol et anglais)
- 18 Dix-neuvième réunion annuelle du Conseil d'administration - México, D.F., 22-26 septembre 1980
(espagnol et anglais)
- 19 Principales résolutions du Conseil d'administration - Washington, D.C., période : 1973-1980
(espagnol et anglais)
- 20 Première réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 17-19 février 1981
(espagnol et anglais)

* Épuisé

**Doc.
n°**

- 21 Huitième Conférence interaméricaine de l'agriculture - Santiago, Chili, 6-11 avril 1981
(espagnol et anglais)
- 22 Documents fondamentaux : Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; règlements du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale
(Troisième édition, 1990 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 23 Résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles qui sont encore en vigueur
(1984 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 24 Première réunion ordinaire du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 9-12 juin 1981, et Buenos Aires, Argentine, 7-13 août 1981
(espagnol et anglais)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 12-17 septembre et 25-26 octobre 1982
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 27-29 octobre 1982
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA
(1982 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987
(1982 - espagnol , anglais , français et portugais)
- 29 Compte rendu de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre 1983
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 30 Compte rendu de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-7 décembre 1984
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 31 Compte rendu de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 29 juillet - 2 août 1985
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 32 Compte rendu de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre 1985
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 33 Compte rendu de la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 13-17 juillet 1986
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 34 Compte rendu de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - México, 27-30 octobre 1986
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 35 Plan à moyen terme 1987-1991
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 36 Compte rendu de la Septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 15-17 juin 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 37 Programme II : Mise au point et transfert de technologies. Lignes d'action pour la coopération - juin 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 38 Programme I : Analyse et planification de la politique agricole. Lignes d'action pour la coopération - juin 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 39 Programme III : Organisation et administration du développement rural. Lignes d'action pour la coopération - septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 40 Programme IV : Commercialisation et industrie agricole. Lignes d'action pour la coopération - septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 41 Programme V : Santé animale et santé végétale. Lignes d'action pour la coopération - septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 42 Compte rendu de la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture - Ottawa, Canada, 29 août – 2 septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 43 Compte rendu de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Ottawa, Canada, 31 août - 4 septembre 1987
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 45 Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 1-4 août 1988
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 46 Compte rendu de la Neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 47 Compte rendu de la Cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 48 Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 27-29 août 1990
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 49 Plan à moyen terme 1987-1993
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 50 Rapport de la Onzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 24-26 juin 1991
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 51 Dixième Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture - Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 52 Rapport de la Sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Madrid, Espagne, 23-27 septembre 1991
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 53 Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 22-24 juin 1992
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 54 Rapport de la Treizième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 21-23 juin 1993
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 55 Rapport de la Septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - México, D.F., Mexique, 19-23 septembre 1993
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 56 Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 12-14 septembre 1994
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 57 Plan à moyen terme 1994-1998
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 58 Rapport de la Quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 19-juin 1995
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 59 Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 17-20 septembre 1995
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 60 Rapport de la Seizième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 26-28 juin 1996
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 61 Rapport de la Dix-septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 30 juillet – 1^{er} août 1997
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 62 Rapport de la Neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Santiago, Chili, 12-16 octobre 1997
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 63 Rapport de la Dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 28-30 octobre 1998
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 64 Plan à moyen terme 1998-2002
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 65 Rapport de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 28-30 juillet 1999
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 66 Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Salvador, Bahía, Brésil, 26-29 octobre 1999
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 67 Rapport de la Vingtième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-3 novembre 2000
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 68 Rapport de la Vingt et unième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 25-27 juillet 2001
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 69 Rapport de la Première Réunion ministérielle dans le contexte des Sommets des Amériques et de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Bávaro, République dominicaine, 26-29 novembre 2001
(espagnol , anglais , français et portugais)
- 70 Rapport de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-3 octobre 2002
(espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 71 Plan à moyen terme 2002-2006. Centré sur les personnes. Tourné vers l'avenir (espagnol , anglais , français et portugais)
- 72 Les comités de gestion de la Direction générale. But, responsabilités, composition et modalités de fonctionnement - San José, Costa Rica, juin 2003 (espagnol)
- 73 Rapport de la Vingt-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 23-24 juillet 2003 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 74 Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Panama, Panama, 13 novembre 2003 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 75 Rapport de la Vingt-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 22-23 juillet 2004 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 76 Rapport de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - Ribeirão Preto, S.P., Brésil, 13-14 mai 2005 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 77 Rapport de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Guayaquil, République de l'Équateur, 30 août –1^{er} septembre 2005 (espagnol , anglais , français et portugais)
- 78 Rapport de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 27-28 septembre 2006 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 79 Plan à moyen terme 2006-2010 : Promouvoir la prospérité rurale dans les Amériques (espagnol, anglais, français et portugais)
- 80 Rapport de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 15-17 mai 2007 (espagnol , anglais , français et portugais)

**Doc.
n°**

- 81 Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – La Antigua Guatemala, Guatemala, 26 et 27 juillet 2007 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 82 Rapport de la Vingt-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 22-24 juillet 2008 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 83 Rapport de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 14-16 juillet 2009 (espagnol, anglais, français et portugais)